



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des OFFICIERS de RESERVE ET OFFICIERS ANCIENS COMBATTANTS du GARD

Association déclarée le 8 Novembre 1912 et affiliée à l'U.N.O.R.

Siège : 7 bd Etienne Saintenac 30000 Nîmes

Courriel : adorgard@orange.fr



# Actualités et revue de Presse N°14 du 15 /04/2015

## SOMMAIRE

**1/ Journée nationale du réserviste 2015 dans le Gard.**

**2/ Informations militaires.**

**3/ Les menaces :** Pourquoi l'informatique quantique pourrait anéantir le Web – Alerte à l'ADN.

**4/ Juridique :** Droit d'association des militaires - Médiateur militaire - Organisation de l'EM des Armées

**5/ Libres Propos :** IFRAP : Faut-il rétablir la forme militaire du service national - Éric Zemmour - le sanglot du soldat français – COL Michel Goya : La France a-t-elle vraiment une stratégie face à l'ennemi djihadiste ? – LCL Bret : La colère dans les Armées - GAL Pierre Zammit : Mémoire et Honneur – GAL Antoine Martinez : Cérémonie patriotique à Béziers...

**6/ Histoire:** Hélié de Saint Marc, Homme de refus et de réconciliation - Jean-Marie Rigal : Le Capitaine de Vaisseau Réveille (La Mer, Les Hommes, La Grande guerre).

## Le mot du Président

Chers amis,



Après la réussite de la Journée nationale du réserviste qui a rassemblé plus de 1400 lycéens des classes de Premières et Terminales dans 10 établissements scolaires, l'actualité militaire est toujours aussi importante comme vous pourrez le constater dans cette revue.

Bonne lecture...

Lieutenant-colonel (h) Alain Costa

Président de l'A.D.O.R.A.C.

# Objectif Gard – Internet et Facebook – du 30 mars 2015

<http://www.objectifgard.com/2015/03/30/journee-nationale-les-reservistes-du-gard-a-la-rencontre-des-lyceens/>

Home » Actualités » JOURNÉE NATIONALE Les réservistes du Gard à la rencontre des lycéens ...

## JOURNÉE NATIONALE Les réservistes du Gard à la rencontre des lycéens ...

Abdel Samari 30 mars 2015 à 9:00 Actualités 0 Comment



La Journée Nationale du Réserviste (JNR) dans le Gard sera articulée cette année sur plusieurs dates, du 30 mars au 10 avril 2015. Son objectif est de promouvoir la réserve opérationnelle et citoyenne et de faire connaître la place et le rôle des réservistes, de souligner l'importance de leur engagement au service de la Défense.

Cette journée connaît aujourd'hui sa quinzième édition. Comme les précédentes, elle vise à mettre à l'honneur ceux de nos concitoyens qui ont choisi de servir dans la réserve militaire, et de susciter l'envie de s'engager, quelques jours par an, au service de son pays.

La Délégation militaire départementale du Gard a choisi, depuis trois ans, d'aller à la rencontre des jeunes, présentant dans les lycées du département le rôle et les activités des réservistes.

Ainsi, cette année, plus de 1800 jeunes de 10 établissements seront présents au rendez-vous :

Lundi 30/03/15 : Lycée LEP Frédéric Mistral (Nîmes)

Mardi 31/03/15 : Institut Emmanuel d'Alzon (Nîmes), Lycée Philippe Lamour (Nîmes), Lycée Jules Raimu (Nîmes)

Jeudi 02/04/15 : Lycée Philippe Lamour (Nîmes), Lycée professionnel Voltaire (Nîmes), Lycée Polyvalent Albert Einstein (Bagnols/Cèze)

Mardi 07/04/15 : Lycée de La Salle (Alès)

Jeudi 09/04/15 : Lycée Privé Sainte Marie (Bagnols/Cèze), Lycée Privé St Vincent de Paul (Nîmes)

Vendredi 10/04/15 : Lycée Alphonse Daudet (Nîmes)

Les réservistes témoigneront de leur expérience d'une vie doublement active, dans des missions militaires opérationnelles ou dans des activités citoyennes, alliées aux responsabilités de leur vie quotidienne.

## **2/ INFOS MILITAIRES**

### **Le renseignement estime que le « phénomène de jihad à la française est désormais durablement ancré dans une partie de la jeunesse »**

Quand on élabore des théories en refusant de prendre en compte les faits, c'est comme construire un château de sable. Et pourtant, après les attentats des 7 et 9 janvier à Paris, on a pu lire ou entendre des analyses qui n'ont fait que peu de cas de certaines réalités tout en faisant la part belle à une arrière-pensée politique.

Lors d'une audition portant sur le prochain projet de loi sur les écoutes téléphoniques et l'interception des communications, le coordonnateur national du renseignement (CNR), Alain Zabulon, a fait part de son pessimisme au sujet de l'évolution du phénomène de « jihad à la française » tout en rappelant certains faits incontestables.

Selon les chiffres qu'il a donnés au députés, les filières syro-irakiennes concernent 1.432 individus (+158% en un an), dont 413 détectés comme étant présents en Syrie, 295 en transit, c'est à dire sur le point de rejoindre l'EI ou le Front al-Nosra, et 261 ayant quitté les zones de combat, parmi lesquels 201 sont revenus en France. Selon M. Zabulon, 85 sont présumés morts et 376 auraient l'intention de partir.

« S'y ajoutent des individus radicalisés qui ne sont pas impliqués dans les filières mais présentent un profil suffisamment inquiétant pour représenter une menace, au nombre de 430. Le service de renseignement territorial suit les individus réputés les moins dangereux, ceux dont on pense qu'ils sont davantage dans le verbe que dans l'action, au nombre d'environ 180. Si l'on y ajoute un millier de profils préoccupants d'individus détectés comme fréquentant assidûment les sites internet les plus radicaux, les sites terroristes, cela fait environ 3 000 personnes », a détaillé le CNR.

Ce niveau est inédit de par sa nature et son intensité. Comme l'a rappelé M. Zabulon, l'Afghanistan n'a pas attiré autant de jihadistes français (une vingtaine selon lui). De même que le Mali. Selon lui, « lorsque l'opération Serval s'est déclenchée (...), les vellétés de départ ont été vite contrariées, l'armée française ayant obtenu des résultats très rapides sur le terrain, et il ne s'est pas créé de filière malienne ».

En outre, il n'y a pas de filières vers Boko Haram, le groupe jihadiste nigérian qui a récemment fait allégeance à l'EI après s'être fait connaître par ses atrocités. Du moins à la connaissance de M. Zabulon. « La déclaration d'allégeance de ce mouvement à Daech, ne nous fait pas craindre, à court terme, compte tenu des distances entre les théâtres d'opérations et des capacités d'organisation logistique de ces groupes, un phénomène de coagulation qui verrait se créer une immense armée terroriste », a-t-il estimé.

Donc, et pour le moment, « le phénomène des combattants étrangers se limite à la Syrie. Nous ne voyons pas de filière se créer vers Boko Haram, et je ne crois pas vraiment à une telle éventualité », a expliqué le CNR, qui n'a cependant pas évoqué le cas de la Libye, où les groupes jihadistes sont de plus en plus influents.

Quant au « jihad à la française », ce dernier n'est « pas optimiste pour l'avenir » et pense qu'il est « désormais durablement ancré dans une partie de notre jeunesse ». Les jeunes gens recrutés par les filières terroristes « voient dans le jihad un exutoire à leurs frustrations », a-t-il expliqué. « Ces jeunes gens se marginalisent en basculant dans la radicalité. Ils y trouvent un nouveau sens à leur vie », a-t-il ajouté, précisant que cela ne concerne qu'une « fraction très minoritaire » de la jeunesse française.

Or, ce phénomène ne concerne bien évidemment pas que la France. « La Belgique est au moins aussi touchée et des pays comme le Canada ou l'Australie sont également concernés », a relevé M. Zabulon. Aussi, a-t-il continué, « cela relativise les explications franco-françaises qui consistent à dire que tout cela serait le résultat de l'échec de nos politiques d'intégration, politiques de logement, politiques de la ville ».

« Que ces politiques aient été insuffisantes pour réaliser l'intégration, c'est vrai, mais cette explication n'est pas suffisante », a-t-il estimé. « Le phénomène du jihad est aujourd'hui mondial. Dans les troupes de

Daech, les contingents les plus importants sont ceux des pays du Maghreb, comme la Tunisie. Si quelque 400 Français sont sur place, les Tunisiens sont plus de 3 000", a encore rappelé le CNR.

Quant à la menace terroriste, M. Zabulon a estimé qu' »al-Qaïda dans la péninsule arabique est le mouvement terroriste le plus à même de projeter un attentat en Europe »... D'où l'intérêt de suivre de très près ce qu'il se passe au Yémen. Et de souligner que la France est le « premier pays visé » étant donné que « cela figure dans les déclarations de tous les leaders du terrorisme international ».

Pourquoi? Parce qu'elle « est engagée militairement dans le combat contre le terrorisme » notamment au Sahel et qu'elle « participe aux frappes en Irak pour contrer les menées territoriales de Daech ». En outre, « en matière de politique intérieure, notre concept de la laïcité, notre loi sur le voile, les débats sociétaux sur la place de l'islam, sont perçus ou interprétés par ces mouvements comme des agressions contre le monde musulman », a-t-il détaillé.

## **Irak : Le Royaume-Uni dope ses capacités en matière de renseignement**

Posté dans Forces aériennes, Moyen-Orient, Opérations par Laurent Lagneau Le 30-03-2015



Dans le cadre de l'opération Shader, qui est le nom de sa participation à la coalition anti-EI (État islamique ou Daesh) emmenée par les États-Unis, le Royaume-Uni a déployé des moyens relativement importants à Chypre et au Koweït.

Pour effectuer des frappes en Irak (et seulement en Irak), la Royal Air Force a envoyé 8 chasseurs bombardiers Tornado GR4 ainsi que 6 drones MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance) MQ-9A Reaper, ces dernières pouvant aussi faire de la surveillance, de la reconnaissance et de la collecte de renseignement (ISR).

Justement, et hormis les capacités de ravitaillement en vol (1 A330 MRTT «

Voyager ») et de transport (4 hélicoptères Chinook, 2 C-130 Hercules et 1 C-17A Globemaster III), l'aviation britannique a mis le paquet dans ces domaines, avec 2 Sentry AEW, 1 Boeing RC-135W Rivet Joint et... désormais 2 Sentinel R1.

L'annonce de l'envoi de ces deux avions supplémentaires a été faite par le ministère britannique de la Défense le 26 mars dernier. Ces appareils – la RAF en compte 5 en dotation – sont en fait des Global Express du constructeur canadien Bombardier Aerospace, passés par Raytheon qui les a dotés de capteurs, dont le radar ASTOR ou encore le Ground moving target indicators, qui permet d'identifier des positions ennemies.

Le déploiement de ces deux Sentinel R1 a été annoncé alors qu'il y a une petite polémique outre-Manche, sur fond de rivalité avec la France. A priori, on goûte peu, à Londres, le fait que les forces françaises ont engagées en Irak plus de moyens que leurs homologues britanniques, grâce notamment à l'apport du porte-avions Charles de Gaulle et de son escorte. Un rapport parlementaire a en outre récemment minimisé l'action des forces britanniques, en avançant qu'elles n'avaient réalisé que 6% des frappes de la coalition. Ce qui est vrai si l'on prend en compte celles effectuées en Syrie. Or, la RAF n'a pas le mandat pour intervenir contre l'EI en territoire syrien.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que les Britanniques ont frappé plus souvent que les Français en Irak. Lors d'une intervention faite le 3 mars à l'Assemblée nationale, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a donné le chiffre de 49 frappes effectuées par l'aviation française, alors que, au 2 mars, la Royal Air Force en avait réalisé 160, dont 70 grâce à ses 6 MQ-9 Reaper.

## **Le chef du principal groupe jihadiste tunisien aurait été tué lors d'une opération des forces spéciales**

Posté dans Afrique, Terrorisme par Laurent Lagneau Le 30-03-2015

Bien que l'État islamique (EI) a revendiqué l'attentat commis contre le musée national du Bardo, à Tunis, les autorités tunisiennes accusent la Phalange Okba Ibn Nafaa, liée à al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), d'en être responsable.

Cette organisation est surtout active dans le secteur du mont Chaambi, une région difficile d'accès, à la frontière avec l'Algérie. D'ailleurs, cette dernière semble faire l'objet d'une attention toute particulière.

En effet, grâce au site FlightRadar24, un internaute tunisien a remarqué qu'un avion de type Beechcraft Super Air King 350, effectuait des ronds au-dessus du mont Chaambi. Un autre blogueur, s'y est intéressé de près. Et il a découvert que l'appareil avait décollé de la base de Pantelleria (Italie) et qu'il appartenait à la société américaine AGC Aerospace & Defense, qui fournit des prestations en matière de renseignement. L'appareil en question aurait commencé ses vols à partir du 21 mars.

Quoi qu'il en soit, et alors qu'une marche contre le terrorisme était prévue à Tunis, le Premier ministre, Habib Essid, a annoncé qu'un certain Lokmane Abou Sakhr avait été tué la veille par les forces spéciales tunisiennes.

« Les forces tunisiennes ont pu tuer hier (samedi) soir les plus importants éléments de la Phalange Okba Ibn Nafaa, à leur tête Lokmane Abou Sakhr », a-t-il dit à la presse. Au total, 9 jihadistes ont été mis hors de combat au cours d'un accrochage ayant eu lieu à Sidi Aïch, dans la région de Gafsa (centre-ouest).

Spécialiste des explosifs, Abou Sakhr était originaire de Béjaïa (nord de l'Algérie). Ayant entamé des études de chimie qu'il n'a pas terminées, il aurait eu des liens avec Mokhtar Belmokhtar, désormais à la tête du groupe al-Mourabitoune (les Almoravides). Par le passé, son arrestation a été annoncée puis démentie à plusieurs reprises.

En septembre 2014, la Phalange Okba Ibn Nafaa a exprimé un soutien « fort » à l'État islamique, sans pour autant aller jusqu'à lui prêter allégeance.

## **Le groupement IGN/Airbus DS va fournir des données géographiques plus précises aux armées**

Posté dans Espace, Renseignement par Laurent Lagneau Le 30-03-2015



La Direction générale de l'armement (DGA) a annoncé, le 26 mars, avoir notifié au groupement constitué par l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et Airbus Defence & Space, le contrat Géosocle de « production de données géographiques de référence ».

Ce dernier, qui a une durée de 6 ans, vise à mettre à jour et à enrichir la banque de données géographiques de défense, alimentée par des images obtenues par les satellites SPOT 6/7 et Pléiades.

Les productions Géosocle contiennent un « un socle d'images de référence permettant d'assurer une localisation précise et cohérente de toutes les données géographiques (ce socle s'appuie sur un existant de 80 millions de km<sup>2</sup>, soit 53 % des terres émergées), des produits géographiques de type ortho-images de résolution 1,50m et 0,50m sur les zones d'intérêt défense (flux considérable de 6 millions de km<sup>2</sup> par an) et des modèles numériques de terrain, pour compléter ou améliorer ponctuellement le patrimoine existant », explique la DGA.

Les zones géographiques d'intérêt sont définies en fonction des besoins des forces par l'État-major des armées (EMA).

Le recueil de ces informations se fait grâce au programme DNG 3D (Données Numériques de Géographie et en 3 Dimensions), qui fournit des données numériques de géographie ainsi que des données en trois dimensions afin de pouvoir mettre en oeuvre les systèmes d'armes et les systèmes d'information.

S'ajoute aussi le programme GEODE 4D, lequel vise « à renforcer les capacités d'élaboration des données géographiques et les capacités d'exploitation combinées des différentes données d'environnement géophysique (Géographie, Hydrographie, Océanographie et Météorologie : GHOM) ».

« L'idée, c'est de pouvoir renseigner les forces armées sur la nature et les caractéristiques du théâtre de manière suffisamment précise pour planifier et conduire les opérations : prévoir un risque sur l'utilisation d'une piste en fonction des prévisions pluviométriques, déterminer un intervalle de temps où les conditions de vent seront favorables pour une action particulière... On est loin des seuls besoins de support pour le combat de contact entre deux armées qui s'opposent, nous sommes aujourd'hui confrontés à des actes plus isolés, à l'échelle d'un quartier, d'une passe montagneuse... À l'heure des conflits 'asymétriques', les éléments fournis doivent permettre de répondre aux besoins tactiques et de précision des armées », expliquait à son sujet, en 2012, Claude Pénicand, directeur de programme à la DGA.

## **Sentinel prend pied dans le marché de l'uniforme et de l'équipement destiné aux forces de sécurité territoriale**



C'était dans l'air, tout comme c'est dans l'air du temps (l'effort porté sur la sécurité intérieure).

Le groupe Marck lance *Sentinel*. Il s'agit d'un presque nouvel acteur "sur le marché de l'uniforme et de l'équipement destiné aux forces de Sécurité Territoriale".



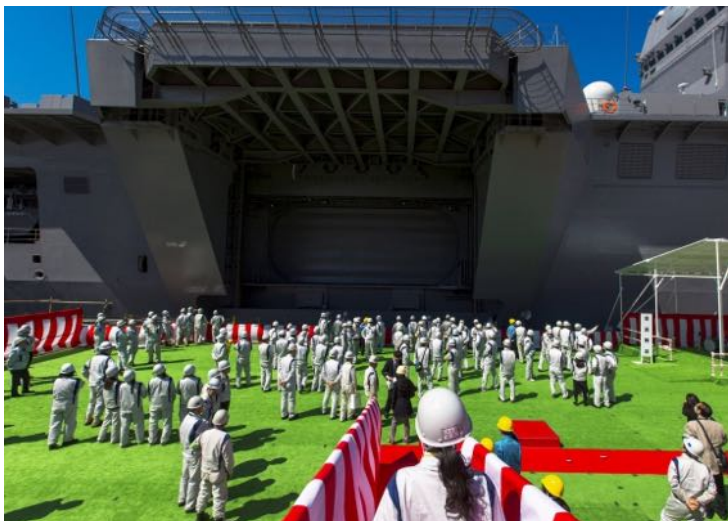
**SENTINEL** En effet, la nouvelle entité regroupe Promo Collectivités qui absorbe Andor Star et la partie Collectivités de la firme Balsan. Ces trois structures spécialisées dans l'équipement des collectivités et forces de l'ordre (un CA de 8 millions d'euros en 2014), vont être

réunies dans *Sentinel* qui équipera les polices municipales (20 000 personnes), les ASVP (6 000) et le millier de garde-champêtre qui subsistent.

Les équipements vont de l'uniforme (intervention et cérémonie) aux gilets pare-balles et tactiques, en passant par les équipements MO et les armes non-létales.

*Sentinel* dispose d'un centre logistique à Dracy, de 4 points de vente à Nice, Lille, Marseille et Gennevilliers. A ses 12 commerciaux s'ajoutent une dizaine de personnes pour le suivi des ventes.

## L'Izumo, le "de facto" porte-aéronefs japonais, a été livré à la Maritime Self Defense Force



L'Izumo, Il s'agit d'un porte-hélicoptères qui a été livré mercredi dernier à la marine japonaise. Il mesure 248 mètres de long et affiche 27 000 tonnes de déplacement en charge. C'est donc le plus grand bâtiment militaire réalisé par le Japon depuis la seconde guerre mondiale. Officiellement, c'est un "helicopter destroyer", une sorte de porte-aéronefs qui cache (mal) son nom mais qui ne trompe personne (et surtout pas les Chinois) sur ses capacités (5 hélicoptères sur le pont mais 14 au total, 470 membres d'équipage mais un complément de 400 soldats etc).



Le frère jumeau de l'Izumo qui est en construction chez IHI Marine United Yokohama Shipyard sera lancé en août prochain et entrera en service actif en mars 2017.

## En 1944, des gendarmes ont fusillé des résistants

Les historiens de la Gendarmerie font la lumière sur cette page noire de l'Arme.

Publié le lundi 30 mars à 11h59

Dans son numéro d'avril, le mensuel L'Essor de la Gendarmerie Nationale relate un épisode peu connu de l'histoire de la Gendarmerie. L'article de Pierre-Marie Giraud s'appuie sur le travail de trois historiens (1), proche de l'institution, qui paraîtra prochainement sous la forme d'un livre.

On apprend ainsi que *«plusieurs dizaines de résistants ont été fusillés en 1944 par des gendarmes, agissant sur les ordres de Joseph Darnand, fondateur de la Milice, qui, en décembre 1943, est nommé par Pétain, secrétaire général au maintien de l'ordre, puis secrétaire d'Etat à l'Intérieur»*. *«De février à juillet 1944, onze cours martiales ont condamné à mort un total de 80 résistants et droits communs, fusillés par des gendarmes avec le concours de la Garde ou des GMR»*.

Certains épisodes sont particulièrement odieux. Ainsi, l'exécution de 5 résistants du maquis des Glières (74), à l'issue de la tenue d'une cour martiale le 4 mai 1944 à Annecy. Parmi les fusillés, l'adjudant-chef Louis Conte, du 27ème BCA, qui *«aurait personnellement connu certains gendarmes du peloton d'exécution, car ils étaient voisins dans les logements de l'Etat à Annecy»*. Les historiens parlent d'une *«mission accomplie sans discussion»*. Le sous-lieutenant qui commandait le peloton a été condamné à la Libération. Il est le seul gendarme à l'avoir été pour participation à une exécution.

D'autres ont sauvé l'honneur, avec la «*solution du refus*», comme le 4 juillet 1944 à Nîmes. Trente gendarmes et gradés refusèrent d'exécuter trois résistants et les Miliciens s'en chargèrent. Les gendarmes furent emprisonnés jusqu'à la Libération.

Jusqu'à la fin de 1943, les exécutions relevaient de l'armée allemande ou du bourreau officiel, Henri Desfourneaux, avec la guillotine. En novembre 1943, celui-ci et ses aides avaient démissionné «*plutôt que d'avoir à exécuter des femmes et des résistants*». Après la loi du 20 janvier 1944 instituant les cours martiales, un arrêté du 14 février chargeait la Gendarmerie - ainsi que la Garde et les Groupes mobiles de réserve- d'armer les pelotons d'exécutions. Interrogé par ses subordonnés sur l'attitude à observer, le général Jean Martin n'avait pas souhaité de consignes écrites.

*(1) Le colonel Claude Cazals, auteur de nombreux ouvrages sur la période, décédé en 2010 et fils d'un gendarme "Juste parmi les nations"; Bernard Mouraz, ancien chercheur au Service historique de la gendarmerie nationale, Benoît Haberbusch du Service historique de la défense.*

## **Sahel : les coups de râteau de l'armée française**

Retour sur les dernières actions de l'opération Barkhane

Publié le lundi 30 mars à 10h48

Après les grands «coups de marteau» sur la tête des djihadistes en 2013, l'armée française est passée à une stratégie des «coups de râteau», explique-t-on à l'état-major des armées. C'est beaucoup moins spectaculaire, mais, alors que la situation budgétaire se tend à Paris, les militaires ressentent le besoin d'expliquer ce qu'ils font désormais en plein milieu du désert. 3300 hommes y sont déployés dans le cadre de l'opération Barkhane, le nom du dispositif français au Sahel.

«Nous menons des opérations en permanence ; ça ne s'arrête jamais» indique une source militaire. «Il s'agit d'entraver les flux logistiques des groupes armés terroristes (GAT) et de leur dénier la liberté d'action». Le théâtre est immense : 2000 kilomètres entre la frontière Niger-Libye au nord-est et celle entre le Mali et la Mauritanie, au sud-ouest, où des actions ont conduites par l'armée française avec ses partenaires régionaux. Mais c'est toujours au nord du Mali, dans le massif des Iforas, entre les villes de Kidal et de Tessalit, que se concentrent les opérations les plus dures, conduites par la seule armée française. Depuis le début de l'année, pas moins de huit opérations ont ainsi été menées dans la bande sahélo-saharienne. Toutes s'inscrivent dans le cadre de l'opération Barkhane.

La dernière, baptisée Tigharghar, vient de s'achever cette semaine dans ce massif des Iforas, où des combats très durs avaient eu lieu au printemps 2013. Deux ans plus tard, l'armée française a dû y retourner. En 2013, il s'agissait de déloger les combattants ennemis, au nombre de 1500 à 2000, qui s'y étaient retranchés; Aujourd'hui, cette région de petite montagne, vaste comme la Haute-Savoie, est «une zone de passage et de stockage» logistique pour 100 à 200 «terroristes». Fin février, 770 militaires français, appuyés par une quinzaine d'hélicoptères, y ont été engagés pour «reconnaître, contrôler et fouiller» la région. C'est ici que s'est déroulé, le 2 mars, le seul récent combat contre un groupe ennemi, au cours duquel quatre «terroristes» ont été tués, les autres prenant la fuite. «Ils fuient les combats» expliquent une source française, précisant qu'ils préférant le harcèlement des bases militaires avec des tirs de roquettes ou les attentats terroristes, comme à Bamako le 7 mars. La cinquantaine de sites fouillés a permis de découvrir des munitions stockées sur place, dont les explosifs servent à la fabrication de mines (IED).

Deux autres actions récentes illustrent ce à quoi ressemble la guerre au Sahel. «Kounama» s'est déroulée du 17 au 27 février dans le nord du Niger. Partie de la nouvelle base française de Madama, une «reconnaissance offensive» impliquant environ 200 hommes, dont 50 de l'armée nigérienne, a été engagée en direction de la passe de Salvador, à la frontière avec la Libye. C'est par là que les convois ennemis transitent entre leurs refuges dans le sud de la Libye et le nord du Mali. Deux «plots logistiques» ont été découverts : des bidons de 200 litres d'essence, véritables stations-services enterrées dans le sable. L'état-major français se réjouit de voir que l'armée du Niger est allée dans ce secteur «pour la première fois depuis longtemps».


A l'autre extrémité du théâtre, l'opération «Zekene», du 23 février au 10 mars, impliquait les armées mauritanienne (700 hommes), malienne (490) et française (42) dans la forêt de Ouagadou. Pour les




Français, c'est, politiquement, l'opération modèle. Les Etats de la région, nos «partenaires», en prennent en charge l'essentiel, l'armée française se contentant de fournir un détachement de liaison et d'appui opérationnel de quelques dizaines d'hommes. Aucun contact avec l'ennemi n'a eu lieu, pas plus que la découverte de sites logistiques, mais ce déploiement visait à créer de l'insécurité pour les djihadistes dans cette zone frontalière.

«Nous mettons des coups des râteau dans des zones où nous sommes déjà passés, pour éviter que la mauvaise herbe ne repousse», indique un officier français. Face aux groupes armés palestiniens qui resurgissent à Gaza, l'armée israélienne emploie un vocabulaire quasi-identique : Tsahal parle de «tondre le gazon»...

## Classement des plus puissantes armées du monde

 = World leader



COUNTRY	OVERALL RANKING	ACTIVE PERSONNEL	TANKS	AIRCRAFT	NUCLEAR WARHEADS	AIRCRAFT CARRIERS	SUBMARINES	BUDGET
UNITED STATES	1	1,430,000	8,325	13,683	7,506	10	72	612,500,000,000
RUSSIA	2	766,000	15,000	3,082	8,484	1	63	76,600,000,000
CHINA	3	2,285,000	9,150	2,788	250	1	69	126,000,000,000
INDIA	4	1,325,000	3,569	1,785	80 - 100	2	17	46,000,000,000
UNITED KINGDOM	5	205,330	407	908	225	1	11	53,600,000,000
FRANCE	6	228,656	423	1,203	300	1	10	43,000,000,000
GERMANY	7	183,000	408	710	0	0	4	45,000,000,000
TURKEY	8	410,500	3,657	989	0	0	14	18,185,000,000
SOUTH KOREA	9	640,000	2,346	1,393	0	0	14	33,700,000,000
JAPAN	10	247,746	767	1,595	0	1	16	49,100,000,000
ISRAEL	11	176,500	3,870	680	80 - 200	0	14	15,000,000,000

**Le site Business Insider a publié un classement des 35 armées les plus puissantes du monde.**

La puissance de feu de 106 pays a été calculée par le média en ligne Business Insider\* (BI) sur la base d'une cinquantaine de critères, dont le budget global militaire, la main-d'œuvre disponible, l'arsenal, et l'accès aux ressources naturelles (pétrole, acier, uranium).

Les USA, la Russie et la Chine dominent sans surprise le classement, suivis de l'Inde, du Royaume-Uni et de la France. On notera la supériorité numérique écrasante de la force aérienne américaine avec 13.683 avions (avions et hélicoptères) et 10 porte-avions, quand les autres nations n'en possèdent au mieux que deux exemplaires comme l'Inde.

Un bémol tout de même puisque l'évaluation de BI s'est concentrée sur la quantité, ignorant les différences qualitatives importantes qu'il peut y avoir entre un Rafale et un MiG-21 ou bien l'état opérationnel de 78 sous-marins de la Corée du Nord. Par ailleurs, le classement ne tient pas compte des stocks d'armes nucléaires qui sont encore l'atout ultime dans la géopolitique actuelle.

Le tableau a été établi en avril 2014 au moment où débutait la crise en Ukraine et plusieurs mois avant la guerre entre Israël et le Hamas (août 2014).

\* Business Insider est un site web d'information américain fondé en février 2009 par Kevin P. Ryan et situé à New York.

# **La France, l'Allemagne et la Pologne affichent leurs priorités communes pour l'Europe de la Défense**

Réunis le 30 mars à Berlin, les ministres de la Défense du format dit de Weimar (France, Allemagne et Pologne) ont préparé le Conseil européen de juin prochain qui abordera les questions militaires.

Ainsi, Jean-Yves Le Drian, Ursula von der Leyen et Tomasz Siemoniak se sont mis d'accord sur plusieurs propositions concrètes pour « faire avancer l'Europe de la défense ». Le ministre français en a donné le détail à l'issue de cette rencontre avec ses homologues allemand et polonais.

La première proposition concerne les groupements tactiques (GTUE), dont aucun n'a été déployé dans le cadre d'une opération extérieure depuis leur création en 2007 alors qu'ils sont supposés constituer une force de réaction rapide de l'Union européenne. Ces formations comptent chacune environ 1.500 hommes fournis à tour de rôle par les pays membres. Elles sont placées en alerte deux par deux, pour une période de 6 mois.

« Nous voulons tout d'abord plus d'engagement de l'Union européenne dans la gestion des crises qui se multiplient dans le voisinage de l'Europe. C'est le sens de notre proposition pour utiliser enfin les groupements tactiques de l'Union européenne, outil de réaction rapide face aux crises qui menacent notre sécurité », a affirmé M. Le Drian.

Ce n'est pas la première fois que question de l'emploi de ces GTUE devrait être mise sur la table. En 2013, la Lituanie, qui assurait alors la présidence tournante de l'UE, avait misé sur « message politique pour revoir le niveau actuel des ambitions et l'engagement pour utiliser les groupements tactiques » à l'occasion du Conseil européen des 19 et 20 décembre de cette année-là. Depuis, le dossier n'a pas avancé d'un iota, alors que certains responsables voyaient une possibilité d'engager un de ces groupements tactiques en Centrafrique, afin de soutenir l'opération française Sangaris.

Plusieurs raisons expliquent ce non-emploi des GTUE. D'abord, les États membres peinent à s'entendre quand il est question de les engager. D'autant plus qu'ils sont composés d'unités fournies par des pays qui ont parfois des objectifs et des contraintes opposés. Ensuite, un autre point essentiel qu'il faudrait aborder concerne les règles d'engagement, lesquelles sont différentes d'une armée à l'autre. Le Conseil européen de juin prochain va-t-il faire bouger les choses? Les paris sont ouverts.

La seconde proposition faite par les ministres de la Défense du Triangle de Weimar a trait aux « missions de formation de type EUTM, comme au Mali, où la France et l'Allemagne agissent ensemble ». En clair, l'UE devrait aider à reconstruire les forces armées de pays confrontés à la menace terroriste. Mais il serait question d'aller encore plus loin.

« Au-delà de la formation, nous estimons indispensable que l'Union européenne puisse également financer une partie de l'équipement des troupes formées. C'est l'initiative 'Train and Equip' que nous souhaitons faire aboutir en juin prochain », a dit M. Le Drian.

Enfin, la dernière proposition vise à « conforter l'industrie de défense européenne qui est une source de compétitivité, de croissance et d'emploi en Europe ». Ainsi, les trois ministres soutiennent « le lancement d'un programme [action préparatoire] qui permettra pour la première fois en Europe d'utiliser des crédits européens pour financer notre effort de recherche dans le domaine de la Défense ».

Il est à noter que, parmi les propositions avancées, aucune ne parle d'exclure certaines dépenses militaires (en particulier celles liées aux opérations extérieures) du calcul des déficits publics. Or, M. Le Drian a indiqué à plusieurs reprises qu'il comptait sur le Conseil européen de juin prochain pour faire avancer ce dossier.

# Une ancienne base navale norvégienne accueille des navires russes

Posté dans Europe, Forces navales par Laurent Lagneau Le 31-03-2015



« Aujourd'hui, chacun sait le prix de toutes choses, et nul ne connaît la valeur de quoi que ce soit », a écrit Oscar Wilde. Et c'est la phrase qui vient à l'esprit quand on pense à la grossière erreur d'appréciation commise par le gouvernement norvégien il y a 7 ans.

En 2008, le gouvernement norvégien, alors conduit par Jens Stoltenberg, devenu depuis le secrétaire général de l'Otan, a en effet décidé de vendre, ni plus ni moins, la base sous-marine d'Olavsvern, près du port de Tromsø, c'est à dire la seule située dans le Grand Nord, alors maintenant, avec le réarmement et les ambitions russes, Oslo veut y accroître sa présence militaire.

Cette décision aurait été compréhensible si la Norvège avait renoncé à ses sous-marins... Sauf que ce n'est pas le cas. Et pour cause! « Je ne pense pas que la Norvège cessera jamais d'avoir sa propre flotte sous-marine,

parce que nous avons de grandes zones maritimes et que la Russie est un voisin. Nous avons 2 millions de km<sup>2</sup> de mer à surveiller, en dehors de la mer du Nord », avait expliqué, en 2012, Espen Barth Eide, alors ministre de la Défense.

Résultat des courses : la base d'Olavsvern, qui a coûté 500 millions d'euros pour être construite à flanc de montagne, a été bradée à 40 millions seulement. Faut dire que les finances publiques norvégiennes, grâce au pétrole, n'avaient pas vraiment besoin d'une telle rentrée d'argent. Mais plus que l'aspect financier, c'est surtout la valeur stratégique de ce site militaire qui a été totalement occulté... De quoi donner, une nouvelle fois, raison à Oscar Wilde.

Et cela d'autant plus que, le changement climatique aidant, l'Arctique promet d'être une région disputée en raison du trafic maritime qui devrait augmenter et surtout des ressources naturelles (pétrole, gaz) de son sous-sol qui pourront être exploitées.

Ne disposant plus de cette base, les sous-marins norvégiens sont maintenant obligés de parcourir des centaines de milles pour rejoindre le Grand Nord.

« On a vendu la seule base digne de ce nom qu'on avait là-haut. C'est de la pure folie », a lancé l'ex-vice-amiral Einar Skorgen, ancien commandant de la Marine dans le Nord de la Norvège. « Nous sommes les seuls avec la Russie à opérer en permanence en mer de Barents, où nous avons une frontière commune. Il est évident que notre Marine doit y être stationnée, y compris nos sous-marins », a-t-il continué. « Si les bateaux ne sont pas là où on en a besoin, autant les mettre au rancart », a-t-il ajouté, selon l'AFP.

Le vice-amiral Skorgen a de quoi être colère quand on sait que le site d'Olavesvern a été vendu pour une bouchée de pain à un homme d'affaires qui le loue maintenant à des navires de recherche ou de collecte de données sismiques... russes. Trois d'entre eux y ont d'ailleurs passé l'hiver. Et les informations qu'ils sont susceptibles de collecter peuvent avoir un intérêt militaire.

« La Russie est un pays où l'État a un droit de regard dans toutes les activités commerciales ou semi-publiques. C'est clair: il y a peu de gens qui savent ce qui se passe à partir de ces bateaux », a souligné l'ex-vice-amiral Jan Reksten, ancien numéro deux de l'armée norvégienne.

Vendre une base stratégique pour qu'une autre puissance avec laquelle on est susceptible d'être en concurrence puisse en profiter... C'est ce qu'on appelle se tirer une balle dans le pied.

# Étrange fusillade aux abords du siège de la NSA

Posté dans Amériques, Renseignement par Laurent Lagneau Le 31-03-2015



Décidément, rien n'est impossible. Qui aurait pu penser que l'accès au complexe de Fort Meade (Maryland), qui abrite le siège de la National Security Agency (NSA), l'agence américaine chargée des écoutes électroniques et celui de l'US Cyber command, puisse être un jour forcé par deux hommes habillés en... femme?

C'est pourtant ce qui est arrivé le 30 mars. « Peu avant 9h00, un véhicule [un SUV Ford Escape] avec deux individus à bord a tenté de forcer un passage vers la National Security Agency. Le conducteur n'a pas obéi aux injonctions (...) et ne s'est pas arrêté », a expliqué un porte-parole de la NSA.

Le SUV ayant alors accéléré vers une voiture de police qui bloquait la voie, une fusillade a éclaté. L'un des deux occupants du véhicule intrus a été tué, le second, blessé, a été hospitalisé, comme un des gardes de la NSA.

Tenter de forcer une entrée principale du complexe de Fort Meade, où travaillent 11.000 militaires et 29.000 civils, en utilisant une voiture volée, est déjà une entreprise risquée. Mais le faire en étant travesti en femme est tout bonnement incroyable.

Aussi, pour les enquêteurs du FBI, qui écartent, a priori, l'hypothèse d'un acte terroriste, cherchent à savoir si les deux hommes étaient sous l'influence de produits stupéfiants après une nuit passée à faire la fête. D'après CNN, de la cocaïne, des médicaments et une arme aurait été trouvés dans le SUV, qui a été volé sur le parking d'un motel du comté d'Howard, dans le Maryland.

Plus tôt, ce mois-ci, un ancien gardien de prison, Hong Young, a été arrêté pour avoir tiré des coups de feu en direction du siège de la NSA. La police a indiqué, là encore, qu'il ne s'agissait pas de terrorisme. Mais les motivations du tireur restent à ce jour indéterminées.

## Un groupe jihadiste revendique l'attaque d'un camion humanitaire dans le nord du Mali

Posté dans Afrique, Opérations, Terrorisme par Laurent Lagneau Le 31-03-2015

Le conducteur d'un camion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été tué, le 30 mars, près de Gao (Nord du Mali), lors d'une attaque revendiquée plus tard par Abou Walid Sahraoui, un porte-parole du Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao). Un membre de la Croix-Rouge malienne a également été blessé.

« Nous avons été très choqués d'apprendre la mort de notre collègue et ami Hamadoun. Il était parti de Gao au volant du camion qu'il conduisait jusqu'à Niamey, au Niger voisin, d'où il devait rapporter du matériel médical pour l'hôpital de Gao, qui en manque cruellement. Sa mort n'est pas seulement une tragédie pour sa famille et pour le CICR. Elle va avoir un impact sur la vie et la santé de dizaines de milliers de personnes », a déclaré a déclaré Yasmine Praz Dessimoz, chef des opérations de l'ONG en Afrique du Nord et de l'Ouest, par voie de communiqué.

D'après une source militaire au sein de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), l'attaque a précisément eu lieu entre Gao et Ansongo et a été menée par au moins 6 hommes armés. On ignore si la cargaison du camion a été volée par les terroristes.

« Avec l'aide de la main d'Allah, nous avons tué à côté de Gao, en terre musulmane, un chauffeur qui travaillait pour l'ennemi », a affirmé le porte-parole du Mujao. « Nous avons eu ce qu'on voulait avec l'attaque », a-t-il ajouté, lors d'un entretien avec l'AFP.

Pour rappel, le Mujao a fusionné avec les Signataires par le sang de Mokhtar Belmokhtar, un ex-commandant d'al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) pour former Al-Mortabitoune (les Almoravides). Cette organisation a revendiqué l'attentat commis à Bamako, le 7 mars (5 tus dont un Français et un Belge).

Ce n'est pas la première fois que le CICR est visé par le Mujao. En février 2014, ce groupe jihadiste, qui était implanté à Gao avant d'en être chassé par l'opération « Serval », avait enlevé 5 travailleurs humanitaires maliens, dont 4 appartenaient à l'ONG. Ces derniers furent libérés quelques semaines plus tard lors d'une intervention des forces françaises.

## **Crimée : une bien étrange médaille commémorative**

Le Point - Publié le 31/03/2015 à 13:57

**Pourquoi donc une médaille russe célèbre-t-elle le début des opérations militaires de Moscou en Crimée, une semaine avant leur début effectif ?**



Une médaille antidatée, ou à la véritable date, pour commémorer la reconquête de la Crimée ? © DR

Voici une décoration bien curieuse, dont un lecteur perspicace nous a transmis la photographie. Présentée comme une médaille commémorative militaire russe, elle célèbre le "retour" de la Crimée, au début de l'année 2014. Logiquement, cette médaille indique la date du 18 mars 2014 comme celle de la conclusion des opérations, puisque c'est effectivement ce jour-là que la fin du processus unilatéral de rattachement de la Crimée à la Russie a été officialisée par Moscou. Plus étonnante est la date du début de l'opération mentionné sur cette médaille, puisqu'il s'agit du 20 février 2014.

### **Prise de contrôle le 27 février**

Vladimir Poutine n'a certes jamais admis être intervenu militairement sur le territoire souverain de l'Ukraine, mais ses dénégations n'ont jamais trompé personne. Pour autant, du point de vue occidental, les opérations de prise de contrôle de la Crimée par l'armée russe n'ont commencé que le 27 février, une semaine après la date mentionnée sur cette médaille, par la prise de l'aéroport de Simferopol. Dans les

jours suivants, des hommes muets, masqués, équipés de matériels dernier cri, parfaitement organisés et commandés, ne portant aucun insigne d'appartenance ou de grade sur leurs tenues de combat, prenaient possession des bâtiments officiels ukrainiens.

Pour ce spécialiste français du renseignement militaire, la prise, sans un coup de feu, de la Crimée est l'oeuvre des commandos russes des forces spéciales, les Spetsnaz : "Si nous n'avons rien vu venir, c'est que nous ne regardions pas de ce côté-là. Et du point de vue russe, c'est un succès sans précédent. Militairement parlant, c'est un cas d'école !" Mais alors, pourquoi le 20 février, à savoir deux jours avant la fuite de Kiev du président Viktor Ianoukovitch ? À cette heure, nous n'avons pas de réponse, mais nos lecteurs auront peut-être une idée. Toujours est-il que le 20 février est le jour noir du massacre de plus de 80 manifestants anti-Ianoukovitch sur la place Maïdan, à Kiev, abattus par des snipers. Souvent évoquée, la présence de forces spéciales russes a également été mise en relation avec ces tirs. Cette étrange médaille constituerait-elle un nouvel argument en ce sens ?

## **BPC russes: retour en mer du Sebastopol à la mi-avril alors que Russes et Français négocient**



Les premiers essais à la mer s'étant "nominalement déroulé" (le jargon DCNS a de quoi surprendre), le second BPC russe, le *Sébastopol*, construit à Saint-Nazaire par STX pour le compte de DCNS va quitter le port atlantique, non pas pour de bon, mais pour une seconde escapade nautique à la mi-avril.

Le premier de la série, le *Vladivostok*, patiente vaillamment dans un bassin nazairien (photo Th Hameau).

Le sort final des deux BPC reste inconnu à ce jour. Toutefois, des discussions à

très haut niveau sont en cours entre la France et la Russie. Des discussions politiques auxquelles DCNS n'est pas associé et dont la tenue explique le calme actuel de la partie russe qui ne montre guère de signe de fébrilité. Le directeur général de Rosoboronexport, Anatoli Issaïkine, affirmait récemment que la Russie prendrait une décision définitive d'ici fin avril.

## **Mali: le Mujao s'en prend à la Croix-Rouge et tue un de ses employés locaux**

Un porte-parole du Mujao (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) a clairement revendiqué l'attaque d'un convoi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) près de Gao, dans le nord du Mali, attaque qui a fait un mort.

Dans un communiqué publié lundi après-midi, le CICR avait annoncé qu'un de ses collaborateurs au Mali avait été tué dans l'attaque d'un camion d'aide de l'ONG et qu'un membre de la Croix-Rouge malienne avait été blessé.

L'employé décédé "était parti de Gao au volant du camion qu'il conduisait jusqu'à Niamey, au Niger voisin, d'où il devrait rapporter du matériel médical pour l'hôpital de Gao, qui en manque cruellement", avait expliqué Yasmine Praz Dessimoz, chef des opérations du CICR en Afrique du Nord et de l'Ouest. L'employé de la Croix-Rouge malienne qui l'accompagnait "a été blessé mais ses jours ne sont pas en danger. Les circonstances exactes de l'attaque ne sont pas clairement connues au stade actuel, mais le camion était clairement marqué de l'emblème du CICR".

# Effectifs militaires : quand ça baisse moins, est-ce que ça augmente plus ?

Pour remplir les nouvelles missions de sécurité intérieure, la non-réduction pourrait atteindre 13000 à 18000 postes. Décisions avant juin.

Publié le mardi 31 mars à 10h55



C'est, en quelque sorte, une question d'arithmétique Shadok : quand ça baisse moins, est-ce que ça augmente plus ? Les effectifs militaires, et au premier chef ceux de l'armée de terre, sont aujourd'hui au centre des discussions sur l'«actualisation» de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, prévue pour le mois de juin. Une chose est certaine : cette LPM sera révisée à la hausse et les effectifs diminueront moins que ce qu'il était initialement prévu, comme l'Opinion l'expliquait récemment. Les attentats de janvier sont passés par là et le président de la République compte, plus que jamais, sur les armées pour participer à la sécurité intérieure.

Le détail des mesures, toutefois, n'est pas encore connu, car les arbitrages n'ont pas été rendus, ni au ministère de la Défense, où trois scénarios sont examinés, ni a fortiori en intergouvernemental et à l'Elysée. Un Conseil de défense, sans doute fin mai-début juin, tranchera. L'enjeu n'est pas seulement militaire : il est également budgétaire et Bercy fait les gros yeux, alors que la dette de la France atteint 95% du PIB. Aucun financement de nouvelles mesures en faveur de la défense n'est aujourd'hui annoncé, quand on sait qu'il manque déjà près de 3 milliards d'euros pour boucler le budget de cette année. Pour l'instant, on fait donc comme si l'argent allait arriver, sous une forme ou sous une autre.

Pour l'ensemble des armées (Terre, Air, Mer et services), on s'oriente vers une non-réduction de 13000 à 18000 postes. Il s'agit bien de non-réduction, «du moins en plus» comme dit le ministre Jean-Yves Le Drian, et non de nouvelles créations de postes.

Approuvée en 2013, la LPM prévoyait de réduire les effectifs de 33675 postes au cours des six années de son application, de 2014 à 2019 (1). Il restait, en ce début de deuxième année de LPM, un peu plus de 25000 postes à supprimer. Ce schéma est aujourd'hui obsolète, tant sur l'ampleur de la baisse que sur son rythme. Le 21 janvier, au lendemain des attentats, le chef de l'Etat avait déjà annoncé une réduction de 7500 de ce chiffre et le dernier conseil de défense, le 11 mars, a confirmé que l'on irait plus loin.

Jusqu'où ? On l'a vu, ce n'est pas tranché. Dans l'hypothèse haute (18000 postes), il resterait néanmoins environ 7000 postes à supprimer en un peu plus de quatre ans, entre la mi-2015 et la fin 2019. C'est moins que ce qu'il se faisait chaque année depuis 2008 ! Autant dire, une mesure quasiment indolore pour les armées, mais pas pour les finances publiques. Une réduction quand même...

Quid de l'armée de terre ? Elle est la principale concernée parce que ses hommes sont, en priorité, engagés dans les opérations de sécurité intérieure comme on le voit depuis les attentats. Son chef d'état-major, le général Jean-Pierre Bosser, a confié au Figaro son souhait de voir l'armée de terre épargnée de 11000 suppressions de postes à l'occasion des prochaines annonces - soit 10% des effectifs. Ceux-ci sont de 108000 militaires, et un peu plus de 8000 civils. L'armée de terre, comme l'armée de l'air et la marine, est soumise à un «contrat opérationnel» défini par l'Etat, dans le Livre blanc de la Défense. A tout moment, son état-major doit être en situation de fournir jusqu'à 66000 hommes, pour des opérations extérieures ou intérieures.

Or, le président de la République vient de modifier ce contrat opérationnel en l'alourdissant. Jusqu'à présent, en cas de crise intérieure grave, l'armée devait ainsi fournir 10000 hommes, mais pour une durée

d'un mois. Il suffisait d'annuler quelques exercices et permissions pour pouvoir le faire. François Hollande demande maintenant le déploiement permanent (ou en tout cas dans la longue durée) d'une force terrestre de 7000 hommes sur le territoire national. Cela change la donne. Les militaires expliquent, en effet, que pour déployer 7000 hommes, il faut en immobiliser trois fois plus - si l'on compte ceux qui se préparent et ceux qui reviennent d'opérations.

C'est de bonne guerre : l'armée de terre a évidemment sauté sur l'occasion pour «s'accrocher à ses garnisons» et sauver le maximum de ses effectifs, comme l'expliquait son chef d'état-major, avant même les attentats de janvier. Mais ses petits camarades aviateurs et marins ne veulent pas faire les frais de l'actualisation de la LPM et réclament leur part du nouveau gâteau.

Les armées vont-elles devoir recruter des militaires supplémentaires ? Sans aucun doute, mais pas forcément autant que les non-réductions de postes. Dans un secteur où les deux tiers des emplois sont des contrats à durée déterminée, les DRH peuvent choisir de prolonger ceux-ci, plutôt que de dépenser de l'argent pour le recrutement et la formation de nouveaux engagés.

Même lorsqu'elles réduisent fortement la voilure, les armées continuent d'embaucher, afin de maintenir un âge moyen assez bas (33 ans en 2013). L'infanterie n'est pas un sport de quinquagénaire... Ainsi, la Défense a recruté pas moins de 16000 jeunes en 2014, alors que ses effectifs globaux baissaient de 7800. Contrairement à la fonction publique civile, l'armée gère, non pas des stocks, mais des flux de personnels. Des flux qui vont encore fluctuer dans les prochains mois.

(1) La loi de programmation militaire prévoyait de supprimer 7881 postes en 2014, 7500 en 2015, 7397 en 2016, 7397 en 2017, 3500 en 2018 et aucun en 2019.

## **Manurhin, la société miraculée de l'armement terrestre**



Défense (Crédits : Manurhin) 31/03/2015, 6:56 -

C'est une très belle success-story de l'armement terrestre avec la renaissance confirmée de Manurhin. Le fabricant de machines de cartouche aq triplé son chiffre d'affaires en trois ans, passant de 17 à 50 millions en 2014.

Donné pour morte encore en 2011 avec 8 millions de pertes pour 6 millions de chiffre d'affaires (mais un carnet de commandes de 100 millions), la société quasi-centenaire Manurhin, fondée en 1919, fait feu de tout bois aujourd'hui. Comme en témoigne le dernier exercice qui montre une très belle croissance de ses résultats financiers, à commencer par le chiffre d'affaires (50,6 millions d'euros, contre 38,4 millions en 2013), en forte hausse de 32%. Le fabricant de machines de cartouche, dont le prix oscille entre 500.000 euros et 1 million, en a notamment livré 80 à l'Égypte. Le groupe anticipe une progression de 20 % du chiffre d'affaires en 2015 et un maintien des marges.

Le résultat d'exploitation du groupe a aussi très fortement progressé, pour s'élever à 7 millions d'euros (contre 4,2 millions). Soit un gain de 64% sur un an. C'est aussi le cas pour le résultat net, qui s'est établi à 6,1 millions d'euros (contre 3,8 millions en 2013), en croissance de 58% (soit une marge autour de 12%). Manurhin qui emploie 180 personnes, dont 166 à Mulhouse, a recruté une centaine de salariés depuis son nouveau départ.

## **La renaissance de Manurhin**

Ces résultats "confirment la pertinence des choix stratégiques, la force du modèle économique et l'excellence du savoir-faire industriel 100% made in France de Manurhin", a expliqué lundi dans un communiqué la société, . En deux ans, Manurhin a triplé son chiffre d'affaire, passant de 17 millions en 2012 à plus de 50 millions l'an dernier. Et ce grâce à un plan de sauvetage initié par le ministre de la Défense d'alors, Hervé Morin, en 2010 et conclu fin 2011 avec l'arrivée d'un nouveau tour de table, d'une recapitalisation de 8 millions début 2012 et d'un nouveau patron, Rémy Thannberger.



Le groupe slovaque Delta Defence, qui détient 34% du capital de Manurhin a investi 3 millions d'euros. Giat-Industries (21,5% du capital), dont l'Etat a quelque peu tordu le bras pour accepter de sauver la société mulhousienne, et Bpifrance (21,5%), qui composent la puissance publique (43%), ont mis de leur côté 2 millions chacun. Enfin, le management, qui détient 17% de Manurhin, a mis au pot 1 million d'euros. Ce qui donne un actionnariat solide.

## Un avenir prometteur?

Et le futur s'annonce prometteur. *"Nous sommes au début d'un cycle, a estimé le président du conseil de surveillance Rémy Thannberger le souligne à "La Tribune". Le potentiel du marché mondial est estimé entre 500 millions et 1 milliard d'euros dans les trois à cinq prochaines années. On est dans la course au rééquipement".* Car l'âge de 30 % du parc de machines de cartoucherie s'élève entre 30 et 40 ans et 20 % du parc ont entre 20 et 30 ans. En outre, la demande de munitions (petit, moyen, gros calibre, pour l'artillerie et les mortiers) pourrait atteindre en valeur au Moyen Orient et en Asie plus de 10 milliards de dollars d'ici à 2019, selon Transparency Market Research.

C'est du pain béni pour Manurhin, qui exporte 100% de sa production, en dépit d'un trou d'air dans les prises de commandes en 2014 (17,1 millions, contre 78,5 millions en 2013 et 35,6 millions en 2012). Toutefois, la société disposait fin 2014 d'un carnet de commandes de 114 millions d'euros, grâce notamment à une commande de plus de 60 millions d'euros fin 2013 pour construire une usine dans le sultanat d'Oman et à des commandes moindres en Belgique et en Suisse. Soit deux ans d'activité.

## Vers une consolidation du secteur à terme

*"Nous voulons continuer à prendre des parts de marché, livrer à l'heure à nos clients",* explique le président du conseil de surveillance. Et de préciser que Manurhin *"n'avait jamais eu d'incidents client"*. Manurhin, qui a installé plus de 13.000 machines de cartoucherie dans 60 pays et sur trois continents, fabrique des machines pour des lignes de production de petit calibre (de 5.56 mm à 12.7 mm) et de moyen calibre (jusqu'à 40 mm). Il a livré

Rémy Thannberger revendique 55% du marché ouvert face à deux concurrents européens, l'allemand Fritz Werner et le belge New Lachaussée, qui se partage le reste. Tout en expliquant qu'il n'y a pas de projet de consolidation de ce secteur actuellement, il semble *"inéductible"* à Rémy Thannberger la réunion de ces trois acteurs sur un marché de niche.

## Retour d'une production de munitions en France

Enfin, Rémy Thannberger reste prudent sur le retour d'une ligne de production en France. *"La France ne produit plus de munitions de petits calibres pour la satisfaction des besoins de nos troupes, qui comme vous le savez, sont engagées sur deux théâtres d'opérations au sol,* avait-il expliqué en février dernier au quotidien *"L'Alsace"*. *Nous dépendons donc de l'étranger. Cette situation suscite de plus en plus d'inquiétudes et de débats dans les milieux autorisés. Et ce qui n'était plus considéré comme stratégique hier pourrait bien le redevenir"*.

Cela pourrait se faire peut-être via le contrat de remplacement du Famas, le fusil d'assaut de l'armée française. En contrepartie d'une commande passée à l'étranger, Manurhin pourrait fabriquer les munitions de ce fusil en France.

## INFO AÉRO 2.4.15

## Rafale de Landivisiau contre F18 du Roosevelt au large d'Ouessant



Merci au pilote d'un *Rafale* Marine qui a dégainé son iPhone samedi dernier et immortalisé les vols conjoints des *Rafale* de Landivisiau (12F) et des *F18* du porte-avions *Théodore Roosevelt*.



C'est ce que raconte *Cols bleus* aussi: "Samedi matin, les pilotes et les techniciens des deux pays s'activent sur la base de Landivisiau et sur le porte-avions *Roosevelt*. Des manœuvres se préparent au large de Ouessant. Les moteurs rugissent, prêts au combat simulé. Deux *Rafale* Marine décollent de la base pour rejoindre deux *F18* catapultés du porte-avions américain dans une zone prévue pour un entraînement au combat aérien. L'après-midi, l'entraînement s'intensifie, quatre

*Rafale* décollent pour un exercice tactique contre quatre *F18*."

## **Hop ! prend du poids au sein d'Air France**

En récupérant l'ensemble du réseau des lignes au départ de Paris-Orly, dont La Navette, des lignes au départ des régions françaises, les lignes inter-régionales et vers l'Europe proche, Hop ! devient Hop ! **Air France** avec pour objectif un retour à la rentabilité en 2017.

Hop ! **Air France** est le nouveau cheval de bataille du groupe Air France. Sous cette marque commerciale sont désormais regroupés l'ensemble du réseau des lignes au départ de Paris-Orly, dont La Navette, des lignes au départ des régions françaises, les lignes inter-régionales et vers l'Europe proche. Soit au total plus de 600 vols quotidiens et une cinquantaine d'escales qui constituent le plus important réseau aérien

européen. Une véritable machine de guerre destinée à reconquérir des parts de marché et à ramener à l'équilibre le secteur court-courrier d'Air France. Les commandes ont logiquement été confiées à Lionel Guérin qui a créé Hop ! en relevant le défi de faire voler sous le même logo les trois filiales régionales du groupe (Britair, Regional et Airlinair).

En réunissant deux réseaux, Air France repart à la conquête de parts de marché face à une concurrence multiple. Hop ! Air France a en face d'elle non seulement les low cost européennes, mais également le train (TGV et intercity) et la voiture avec le covoiturage qui se développe. L'ouverture annoncée du transport par autocar est prise au sérieux par Lionel Guérin qui résume la situation, en affirmant qu'« avec Hop ! Air France, Air France s'attaque à un marché multimodal. Il faut aller chercher les clients un à un ». Cette reconquête passe par la mise en œuvre d'une gamme tarifaire unique inspirée de celle de Hop ! et des prix d'appel à partir de 49 € TTC l'aller simple.

Le retour à la rentabilité a été fixé à l'horizon 2017. Lionel Guérin est confiant : « à périmètre égal, pour un chiffre d'affaires de 1,7 milliards d'euros en 2014, la perte a été de 140 M€. Nous allons continuer à baisser nos coûts ». En professionnel pragmatique, il entend tirer parti de l'hétérogénéité de sa flotte qui se compose de 20 ATR (48 à 72 sièges), 25 CRJ (50 à 100 sièges), 16 Embraer (50 à 100 sièges) et 35 Airbus (142 à 212 sièges). « Il s'agit d'adapter le module au flux et au taux de remplissage, en faisant varier le type d'appareil au fil de la journée ». Il ne cache pas qu'il préférerait avoir à gérer une flotte plus homogène, mais faute d'avoir la capacité financière de la rationaliser, il doit se contenter de jongler avec ce qu'il a à sa disposition. Ce discours a le mérite de la sincérité.



La flotte de Hop ! Air France compte 25 CRJ

© Hop ! Air France



Hop ! Air France exploite 20 ATR

© Hop ! Air France



Hop ! Air France compte également 16 Embraer

© Hop ! Air France

« Nous allons tester notre reconquête sur la variation de notre coefficient de remplissage. Entre Paris et Marseille, par exemple, un point de part de marché récupérée au TGV se traduit par 3 points de coefficient de remplissage sur un Airbus », précise le directeur général délégué de Hop ! Air France. « Notre coefficient est actuellement de 66%. Sur les avions régionaux de moins de 100 places, notre objectif est d'atteindre entre 70 et 75%, et sur les Airbus, entre 75 et 80% ».

Le lancement de la nouvelle marque commerciale Hop ! Air France s'est fait le 2 avril à Lyon. Lionel Guerin et Alexandre de Juniac, le PDG du groupe Air France-KLM n'ont évidemment pas choisi cette escale par hasard. Lyon-Saint Exupéry est avec Paris-Orly, les deux principaux hubs en France avec respectivement 27 et 20 lignes. Depuis des années, Lyon-Saint Exupéry souffre des difficultés de la compagnie nationale. Il était important d'adresser localement un signal fort. C'est ce qu'a prévu de faire Lionel Guérin, au cours des deux mois à venir, dans chacune des escales françaises. La reconquête du marché domestique européen passe aussi par la nécessité de redorer le blason d'Air France.

L'EASA (European Aviation Safety Agency) a délivré à Airbus la certification de l'A330-300 à la masse maximale au décollage de 242 tonnes. Le nouveau modèle est doté en option d'un réservoir central qui permet de porter la distance de franchissement à 6.100 NM. Les retouches aérodynamiques et l'optimisation de la motorisation contribuent, selon le constructeur, à une réduction de l'ordre de 2% de la consommation.

La nouvelle certification porte sur A330-300 équipé du moteur GE CF6-80E1. Elle a nécessité une centaine d'heures de vol. L'A330 à 242 tonnes sera également certifié avec les moteurs Rolls-Royce Trent 700 et Pratt&Whitney PW4000. L'A330-200 sera également certifié à la masse maximale au décollage de 242 tonnes.



Delta sera la première compagnie à mettre en service l'A330-300 à la masse maximale au décollage de 242 tonnes  
© Airbus

**Seulement voilà... Il n'y aura plus de Super Frelon pour ravitailler l'île de Sein... Ils sont tous dans des musées.**



# La vente du Rafale financée par la France

2 avril 2015



**Le contrat de vente de 24 appareils à l’Egypte signé le 16 février 2015 sera soutenu par des prêts à longs termes du gouvernement français pour garantir le financement.**

Ce financement s’effectuera via la Compagnie française d’assurance pour le commerce extérieur (Coface), une société d’assurance privée qui garantit pour le compte de l’État des contrats d’exportation civils et militaires. Pour la vente du Rafale à l’Egypte, la Coface fournira ainsi des services d’assurance-crédit avec le soutien de banques françaises (Crédit agricole, BNP Paribas, Société Générale) pour financer environ la moitié hors acompte.

En clair, la France souhaite tellement réussir cette première vente qu’elle utilise ses propres banques pour financer son client jusqu’à l’assurance.

Ce mécanisme de financement pourrait s’appliquer à des futurs contrats pour la vente du Rafale. Une proposition a été faite à la mi-mars pour l’achat de 16 à 18 avions par la Malaisie, et le Qatar prévoit d’acquérir 36 avions.

## **Les atouts du Rafale**

Le Rafale affiche des caractéristiques attrayantes sur le segment des avions de 4ème génération lui permettant même de rivaliser au combat avec des avions furtifs de 5e génération.

Primo, c’est un avion de combat multirôle doté d’un radar à balayage électronique (AESA) et d’un moteur Snecma M88-2 qui a déjà fait ses preuves en opérations en Afghanistan et en Libye.

Secundo, le Rafale est fabriqué en version terrestre et navale ce qui séduit les pays opérant des porte-avions comme l’Inde ou qui cherchent à en acquérir.

Enfin, le Rafale est équipé d’une gamme complète de munitions issus de différents missiliers (MBDA, Raytheon, Sagem) qui lui évite d’être dépendant d’un seul fournisseur et de pâtir d’un embargo. Dassault propose également des conditions plus clémentes sur l’accès au code source du logiciel et sur le transfert de technologies comparé aux fabricants américains. Cela permet aux pays-clients d’avoir une plus grande autonomie pour décider comment modifier l’avion pour l’adapter à leurs besoins en mission.

## Le « Super Hercules » pour compenser l'A400m ?



Paris, la France pourrait acquérir une dizaine d'avions de transport militaire américain Lockheed-Martin C-130J « Super Hercules » et ceci pour compenser les carences de l'Airbus A400M « Atlas » en matière de ravitaillement en vol pour hélicoptères.

La nouvelle a de quoi faire bondir les initiés, pourtant, il y a bien un problème avec l'A400M « Atlas » d'Airbus, celui-ci ne peut en effet, ravitailler de manière sécuritaire les hélicoptères en vol. En cause, le système d'hélices contra-rotatives qui produit beaucoup trop de tourbillons marginaux et rend ainsi l'opération dangereuse. En effet, les essais ayant eu lieu jusqu'à présent ont clairement démontrés que l'alignement derrière la nacelle de ravitaillement en vol pose d'énormes problèmes. L'une des solutions consistait à allonger de plusieurs mètres le tuyau flexible déroulé par la nacelle de ravitaillement pour éloigner l'hélicoptère de la zone dangereuse. Mais les récents essais ont malheureusement démontrés l'insuffisance de la solution.

L'information est, par ailleurs, confirmée la Direction Générale pour l'Armement (DGA). Par ailleurs, la DGA émet également des doutes sur la capacité de l'A400M en ce qui concerne le largage de matériel par les portes latérales. Certes, il reste la porte cargo.



### **Pour la RAF les choses sont claires:**

Au sein de la prestigieuse Royal Air Force, il est d'ailleurs prévu d'utiliser les Lockheed-Martin C-130J pour effectuer ce type de travaux, alors que l'A400M sera quant à lui utilisé au transport tactique uniquement. **La RAF a purement et simplement rayé l'idée de l'utilisation de l'A400M en tant que ravitailleur pour ses hélicoptères.**

### **Des essais qui contredisent Airbus :**

Le choix de la RAF et les résultats de la DGA contredisent Airbus, en effet, l'avionneur affirmait jusqu'ici que l'A400M était capable de ravitailler la gamme complète d'avions et d'hélicoptères militaires. Si les avions de combats ne sont pas concernés et peuvent être ravitaillés sans difficulté, les hélicoptères de type AW101 « Merlin », CH- 53 « Sea Stallion » EC725 « Caracal » et HH-60 «-Pave Hawk » en sont eux exclus.

On ne sait pas à l'heure actuelle, si Airbus prépare une solution à cet épineux problème. Si, le choix des hélices contra-rotatives offrent un excellent gain de puissance pour l'A400M, cette solution est aujourd'hui à double tranchant pour l'avionneur européen.



## **INFO DEF 2/04/15**

### **Deux parachutistes français réalisent un exploit au profit des militaires blessés**

Pour les passionnés de parachutisme, il est inutile de présenter l'adjudant-chef Mario Gervasi. Ce sous-officier, qui compte plus de 10.000 sauts à son actif, est l'ancien directeur adjoint de l'équipe de France militaire de parachutisme. Il est actuellement le responsable de l'encadrement et la formation de l'équipe parachutiste de présentation et de compétition de l'armée de l'Air.

Cela peut paraître paradoxal pour un militaire (du moins aux yeux de certains) mais l'adjudant-chef Gervasi se veut également être un ambassadeur pour la paix.

C'est ainsi que, à l'aube de l'an 2000, il a effectué un saut point zéro du pôle Sud, pour, comme il l'a dit lui-même, « délivrer aux générations futures du monde entier le message de paix du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ».

Depuis, ce parachutiste de l'extrême a enchaîné les sauts que l'on peut qualifier d'inédits, pour défendre des causes ou au bénéfice d'associations. Ce qui lui a parfois causé quelques problèmes... Il a ainsi fait l'objet d'une fatwa lancée par les taliban pakistanais pour avoir initié la ministre du tourisme, Nilofar Bakhtiar, aux joies du parachutisme.

Cette année, l'adjudant-chef Gervasi a relevé le défi d'effectuer trois sauts (un sur le pôle nord, le second sur le pôle sud et le troisième sur l'Everest) pour le bénéfice de l'association « Les Pôles de l'Espoir », dont la vocation est de venir en aide aux militaires blessés ainsi qu'à leurs familles, en relation avec Terre Fraternité et Ado – Entraide Défense. L'objectif est de récolter ainsi au moins un million d'euros.

Mais le sous-officier ne sera pas le seul à réaliser ces trois sauts. Il est en effet accompagné par Xavier Le Draoullec, un ancien marsouin de 52 ans, gravement blessé à Beyrouth en 1982 à l'âge de 19 ans, alors qu'il servait au sein du 8e Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine. Depuis, ce dernier s'est illustré dans les compétitions de handisport, en décrochant plusieurs records (4x400m, saut en longueur) et autres médailles.

Partis de Mourmansk, les deux hommes ont effectué le premier saut de leur défi le 29 mars, visiblement dans des conditions encore plus difficiles que prévues. « Un Iliouchine nous a largués à 4.500 mètres d'altitude et on a eu une chance inouïe de se poser sur le pôle Nord géographique (...) On a été largués avec nos tentes et nos combustibles, tout notre matériel pour pouvoir rester ici 10 à 15 jours au cas où on aurait été bloqués longtemps », a raconté Mario Gervasi à l'AFP, alors qu'il attendait avec son compagnon de saut, de pouvoir rejoindre la Norvège, avant de revenir en France.

Pendant le saut, Xavier Le Draoullec s'est fait une petite frayeur. Il « a failli perdre sa prothèse qui s'est détachée alors qu'on était à 320 km/h. Heureusement, sa combinaison l'a retenue », a expliqué Mario Gervasi.

Une fois au sol, les deux hommes ont dû affronter, pendant 4 jours, des conditions très éprouvantes, avec des températures de -35°C et une banquise en mouvement. Des équipes russes ont construit une piste de fortune afin de permettre à un avion d'Antonov de récupérer les deux parachutistes. Leur retour à Paris devrait se faire très prochainement.

## **Irak : Selon Bagdad, les jihadistes de l'EI ont été chassés de Tikrit**

Posté dans Moyen-Orient, Opérations, Terrorisme par Laurent Lagneau Le 02-04-2015



Le 2 mars, les forces irakiennes, aidées par des milices chiites soutenues par Téhéran, plus précisément par le général iranien Ghassem Soleimani, le chef des forces d'élite Al-Qods, ont lancé une offensive pour reprendre la ville de Tikrit aux jihadistes de l'État islamique (EI ou Daesh). Et cela, sans coordination avec la coalition internationale emmenée par les États-Unis.

Deux semaines plus tard, les autorités irakiennes ont indiqué que l'offensive était provisoirement suspendue afin d'éviter des pertes trop importantes, en raison de la présence de tireurs d'élite de Daesh et d'engins explosifs improvisés déposés

dans la ville. Dans le même temps, un responsable militaire irakien a demandé un appui aérien de la coalition.



Pour cette dernière, il n'était alors pas question d'intervenir dans cette bataille en raison de la participation des milices chiïtes. Mais, les choses ont changé la semaine dernière. Ainsi, l'on a appris que l'aviation américaine fournissait des renseignements aux forces irakiennes. Puis que des avions de la coalition avaient effectué des frappes dans le secteur de Tikrit.

Patron de l'US CENTCOM, le commandement militaire américain pour l'Asie centrale et le Moyen Orient, le général Lloyd Austin a expliqué ce revirement en affirmant que les milices chiïtes s'étaient retirées de la zone de Tikrit et que l'offensive était « désormais menée par environ 4.000 membres des forces spéciales et de la police irakienne ». Quatre de ces milices (Badr, Saraya al-Salam, le Hezbollah irakien et Asaïb Ahl al-Haq) avaient même confirmé la suspension de leur participation aux opérations.

Mais visiblement, il n'en a rien été. Ainsi, les frappes de la coalition ont permis de reprendre l'offensive, laquelle a été victorieuse puisque Bagdad a annoncé, le 31 mars, la « reprise » de Tikrit. « Les forces irakiennes sont parvenues dans le centre-ville, ont levé le drapeau et sont maintenant en train de faire place nette », a ainsi assuré Rafid Jabouri, le porte-parole du gouvernement irakien.

Et la milice Badr a prétendu que des membres des unités de mobilisation générale (UMG), c'est à dire des forces pro-gouvernementales composées par des milices chiïtes appuyées par Téhéran, avaient participé aux récents combats aux côtés de la police irakienne. L'un de ses responsables, Karim al-Nouri, a même indiqué qu'il restait encore « des tireurs embusqués et de nombreux bâtiments sont piégés ». Selon Bagdad, la ville est en effet passée sous son contrôle à 95%. Pour des gens qui avaient suspendu leur participation aux opérations, ils y sont en fait bien impliqués!

L'une des craintes suscitées par la participation de ces milices chiïtes à la bataille de Tikrit était de les voir se livrer à des représailles sur les populations sunnites, perçues à tort ou à raison, comme étant complices de Daesh.

En visite à Bagdad, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, avait même insisté sur la nécessité de mettre « sous contrôle du gouvernement les groupes de volontaires armés combattant en soutien au gouvernement » car, avait-il averti, « les civils délivrés de la brutalité de Daesh ne devraient pas avoir à craindre leurs libérateurs ». Cette question expliquait également les réticences de la coalition à appuyer l'offensive des forces irakiennes et des milices chiïtes, susceptibles de vouloir venger le massacre de Speicher, au cours duquel des centaines de leurs coreligionnaires furent abattus par les jihadistes.

Ces craintes étaient-elles fondées? Apparemment oui, si l'on en croit les renseignements reçus par Amnesty International. « Nous sommes très inquiets au sujet d'informations d'abus à large échelle commis durant l'opération militaire, dans la région autour de Tikrit », a affirmé Donatella Rovera, une responsable de cette ONG. « Nous enquêtons sur des informations selon lesquelles un grand nombre d'habitants ont été capturés début mars et dont on est toujours sans nouvelles et sur d'autres faisant état d'attaques contre des maisons ou des commerces d'habitants qui ont été détruits à l'explosif ou incendiés après leur pillage par les miliciens », a-t-elle ajouté.

## **Pour mener à bien ses missions, la Direction du renseignement militaire a besoin de 300 personnels supplémentaires**

Posté dans Renseignement par Laurent Lagneau Le 02-04-2015



Avec la multiplication des interventions militaires françaises et des zones dites d'intérêt (Moyen Orient, Libye, Nigeria, Cameroun, Ukraine, etc...), la Direction du renseignement militaire (DRM) est, comme l'on peut s'en douter, très sollicitée.

Pour rappel, sa mission est de recueillir des informations concernant les forces militaires et paramilitaires (étatiques ou non) afin d'appuyer les opérations des forces françaises et d'anticiper les crises. Lors de sa récente audition par les députés de commission de la Défense, son directeur, le

général Gomart, a rappelé qu'elle assure également une « veille stratégique permanente comprenant la surveillance des grandes puissances militaires potentiellement dangereuses, notamment la Chine ou la Russie ».

Cette tâche n'est pas toujours facile dans la mesure où, comme au Sahel, les groupes armés terroristes (GAT) ont tiré les enseignements de leurs récentes déconvenues face aux forces françaises en adoptant de nouvelles pratiques. « Devenus plus difficiles à tracer depuis qu'ils n'utilisent plus que très rarement les moyens de communication qui nous permettraient naguère de les localiser », a constaté le général Gomart.

« Les terroristes sont donc revenus à des méthodes anciennes – notamment celle de l'estafette – et, en matière de téléphonie, utilisent des dispositifs de courte portée, dont le rayonnement est limité à quelques kilomètres. Ces nouvelles pratiques compliquent considérablement l'interception des communications, ce qui n'empêche cependant pas que certaines actions soient couronnées de succès. Ainsi le COS a-t-il pu neutraliser un certain nombre de chefs jihadistes », a-t-il expliqué.

En outre, la DRM doit faire face à une hausse exponentielle des données obtenues via les moyens SIGINT (Signals intelligence, ou renseignement d'origine électromagnétique) comme ses centres d'écoutes, aux Transall C-160 Gabriel et au navire Dupuy-de-Lôme, qui a souvent navigué en mer Noire au cours de ces derniers mois, les satellites d'observation (Helios, Pléiades) ou encore par les recherches de renseignements en source ouverte.

Pour faire face à cette charge de travail, la Direction du renseignement militaire ne compte que 1.600 personnels, dont 80% de militaires. Or, si la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) verront leurs effectifs augmenter dans le cadre des décisions prises après les attentats des 7 et 9 janvier, ce ne sera pas le cas de la DRM, qui a vu les siens diminuer au cours de ces dernières années.

« Nous avons un besoin criant d'effectifs, au risque d'être asphyxiés et de ne plus répondre correctement aux sollicitations. (...) Nos effectifs ne sont pas pleinement réalisés et nous faisons face à un manque chronique de personnel dans des spécialités importantes, comme les interprètes photos et les linguistes », a déploré le général Gomart.

« Les enjeux (...) militent pour un renforcement de nos effectifs, afin de nous permettre de traiter cette masse exponentielle d'informations qui nous arrivent et d'y détecter rapidement les signaux d'alerte, capacité vitale pour le renseignement », a-t-il encore insisté. « Il faut aussi que nous puissions offrir des perspectives de carrières attractives au personnel, tant militaire que civil. Deux pistes sont déjà explorées mais n'ont pas encore abouti : la recherche d'un statut d'emploi pour notre personnel civil et le développement d'une réelle mobilité interservices », a ajouté le patron de la DRM.

Le « rêve » de ce dernier serait de pouvoir recruter « 300 personnes », ce qui est peu par rapport aux enjeux. « Le renseignement participe des trois principes de la guerre, à savoir la liberté d'action, l'économie des moyens et la concentration des efforts. Le fait de disposer d'un renseignement de bonne qualité permet une liberté d'action, dans la mesure où il donne les moyens aux chefs militaires et aux décideurs politiques de savoir ce qu'ils vont faire; il permet d'économiser les moyens en n'engageant que les forces nécessaires, et de concentrer les efforts sur l'endroit précis où se trouve l'adversaire », a fait valoir le général Gomart, pour les 1.600 personnels de la DRM sont un « seuil compte tenu des crises actuelles. »

Les spécialités en déficit de personnels sont pourtant essentielles. Un « interprète images » doit être capable de déterminer avec précision la présence éventuelle d'équipements matériels et de les identifier. La formation initiale de base dure six mois minimum. « L'exercice de cette fonction implique une bonne connaissance des capacités adverses, afin de faire la distinction entre les matériels militaires et ceux qui ne le sont pas et d'être en mesure, par exemple, de tirer des conclusions de la façon dont certains canons sont disposés », a expliqué le général Gomart.

Quant aux linguistes, la DRM pare au plus pressé. D'autant plus qu'il faut compter 2 ans pour former un spécialiste de la langue russe ou arabe (voire même 3 ans pour le mandarin). Et c'est sans évoquer les langues plus inhabituelles, comme le sango, en usage en Centrafrique, ou le tamachek.

La solution passe par la mutualisation entre les différents services de renseignement ainsi que par la reconversion de linguistes dans une autre langue qui présente un intérêt. C'est ainsi que, a expliqué le général Gomart, « une partie des nombreux linguistes que nous avons formés au serbo-croate durant les années 1990 ont-ils été transformés en linguistes spécialistes du russe ». Heureusement que ces derniers n'ont pas été sensibles aux mesures d'incitation à quitter l'uniforme!

Aussi, le général Gomart estimé – mais il n'est a priori pas le seul – qu'il « conviendrait d'engager une vraie réflexion sur le plan national afin de déterminer s'il ne serait pas possible de recruter en France des personnels parlant le tamasheq, le pachto ou le dari en contrepartie de la délivrance d'un visa longue durée, voire de l'attribution de la nationalité française ». Car, a-t-il dit, « l'un des obstacles auxquels nous nous heurtons en matière de recrutement est que notre service n'est pas forcément celui offrant la meilleure rémunération – sans parler des postes proposés par le secteur privé. »

## **Pourquoi l'Otan devrait faire plus souvent confiance au renseignement militaire français**

Posté dans Otan, Renseignement par Laurent Lagneau Le 02-04-2015

L'an passé, le général américain Philip Breedlove, le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), s'inquiétait de voir se masser à la frontière russo-ukrainienne d'importantes troupes russes.

Dans les colonnes du Wall Street Journal, des responsables du Pentagone indiquèrent même que des réserves de matériels et de nourriture avaient été concentrées en vue d'établir une éventuelle ligne logistique en vue d'une intervention en Ukraine de 40.000 soldats russes, appuyés par des moyens de guerre électronique, des avions d'attaque au sol et des hélicoptères.

Pour le général Breedlove, les forces russes étaient même prêtes à « y aller » pour atteindre « leurs objectifs en 3 à 5 jours » si elles en recevaient l'ordre. L'enjeu, selon lui, était d'établir un couloir terrestre vers la Crimée, s'assurer du contrôle de l'est de l'Ukraine et de prendre le port d'Odessa, avec la Transnistrie en ligne de mire.

Seulement, la Direction du renseignement militaire (DRM) avait une estimation radicalement différente de la situation. C'est du moins ce qu'a avancé son chef, le général Christophe Gomart, lors d'une audition devant la commission « Défense » de l'Assemblée nationale.

« L'Otan avait annoncé que les Russes allaient envahir l'Ukraine alors que, selon les renseignements de la DRM, rien ne venait étayer cette hypothèse », a-t-il dit. « Nous avons en effet constaté que les Russes n'avaient pas déployé de commandement ni de moyens logistiques, notamment d'hôpitaux de campagne, permettant d'envisager une invasion militaire et les unités de deuxième échelon n'avaient effectué aucun mouvement », a-t-il expliqué.

« La suite, a ajouté le général Gomart, a montré que nous avons raison car, si des soldats russes ont effectivement été vus en Ukraine, il s'agissait plus d'une manœuvre destinée à faire pression sur le président ukrainien Porochenko que d'une tentative d'invasion ».

Aussi, pour le patron de la DRM, « la vraie difficulté avec l'Otan » est que « le renseignement américain y est prépondérant, tandis que le renseignement français y est plus ou moins pris en compte ». D'où, a-t-il ensuite plaidé, « l'importance pour nous d'alimenter suffisamment les commandeurs de l'OTAN en renseignements d'origine française ».

Un autre problème soulevé par le général Gomart concerne l'image que peuvent avoir les services d'outre-Atlantique de leurs homologues français. « Les Français n'apparaissent pas toujours comme un partenaire très fiable aux yeux des Américains : il semble qu'ils nous considèrent comme un peu fantasques, tout en nous reconnaissant un grand professionnalisme et une capacité à agir largement démontrée au Sahel – ce

qui les conduit même à admettre qu'ils auraient été incapables d'en faire autant avec si peu de personnel », a-t-il constaté.

## **Le Délégué général à l'armement défend les sociétés de projet à reculons**

Posté dans Politique de défense par Laurent Lagneau Le 02-04-2015

Le Délégué général à l'armement, Laurent Collet-Billon, a été mis sur le grill, le 1er avril, par les députés de la commission des Finances, qui souhaitent l'interroger sur le système des sociétés de projet.

Le principe de ce dernier consiste à acquérir et/ou à racheter des avions de transport A400M et des frégates multimissions pour les louer aux armées, grâce à des capitaux – dans un premier temps publics – obtenus par des cessions d'actifs de l'État. L'enjeu est de trouver les 2,2 milliards d'euros de recettes exceptionnelles (REX) prévues pour permettre au budget de la Défense d'atteindre le montant « sanctuarisé » de 31,4 milliards d'euros en 2015. Or, la vente aux enchères de fréquences 700 MHz qui devait assurer ce financement ne pourra pas se faire dans les délais.

La conséquence sera une hausse significative du report de charges du programme 146 (Équipement des forces), géré par la Direction générale de l'armement. Selon M. Collet-Billon, ce report dépasserait ainsi les 4 milliards d'euros, ce qui suppose que le ministère de la Défense ne serait plus en mesure de payer ses factures à partir de fin août/début septembre. Vu le contexte économique actuel, il est aisé d'imaginer les dégâts sur la trésorerie des entreprises, en particulier les PME/PMI.

En outre, comme l'a rappelé le DGA, il va falloir trouver 5,7 milliards d'euros d'ici 2019 pour respecter la trajectoire financière définie par la Loi de programmation militaire (LPM). Initialement, il était prévu de miser sur 6,1 milliards de ressources exceptionnelles pour abonder le budget du ministère de la Défense. Mais, en cours de route, le ministère du Budget en a ajouté 1,5 milliard de plus pour compenser les économies demandées aux armées.

Si, pendant la première année de l'exécution de la LPM, il a été aisé de trouver 1,5 milliard d'euros en puisant dans le programme des investissements d'avenir (PIA), les choses se compliquent sérieusement pour 2015. Et la mise en place des sociétés de projet serait un pis-aller... D'ailleurs, le DGA ne les a défendues, devant des députés particulièrement incisifs, qu'à reculons, tant les inconvénients de ce montage est porteur de soucis futurs.

« Les inconvénients sont parfaitement clairs. Il y a un surcoût qui est évident et qui n'est pas déterminé à l'actuel », a ainsi admis M. Collet-Billon. Et il « dépend d'un certain nombre de facteurs », a-t-il ajouté.

Dans ce surcoût, il faut prendre en compte les coûts de constitution et de fonctionnement de ces sociétés de projet. Pour le DGA, ils seront « extrêmement faibles » par rapport à ce qui « va coûter le plus cher », c'est à dire la rémunération du capital.

« On a des discussions avec nos camarades de Bercy qui ont des ambitions plutôt élevées vu de nous. Et nous, nous sommes sur des tendances extrêmement modestes, de quelques pourcents, enfin quelque chose qui ressemble à peu près au prix auquel on peut lever des fonds sur le marché et non pas à une rémunération du capital d'une société privée bien gérée et rentable », a expliqué M. Collet-Billon, qui a ensuite cité le « coût des assurances ».

« Au fond, on transforme ce qui était à l'origine des crédits budgétaires en un prêt, ce qui a un coût », a résumé le DGA. Aussi, a-t-il poursuivi, plus ce dispositif « s'inscrit dans la durée, plus il coûtera cher et plus le coût de récupération des matériels sera élevé ». Et donc, « à la limite, il faudra rechercher, si cet engrenage se poursuit, d'autres REX pour payer les REX », a-t-il conclu sur cet aspect du dossier.

En outre, et alors que le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a parlé d'ouvrir le capital de ses sociétés de projet à des investisseurs privés, le DGA a indiqué que cette option n'était pas d'actualité à ce jour. Et cela pour la simple et bonne raison que les industriels, même si certains d'entre-eux soutiennent le dispositif, n'ont pas manifesté leur intention d'y participer, à l'exception de DCNS.

Alors, à la question de savoir ce que pensent les états-majors de ces sociétés de projet, M. Collet-Billon a répondu, en esquissant un sourire, qu'ils sont « un peu étonnés ». Mais, leur position est la même que celle de la DGA. C'est à dire, a-t-il précisé, que si ce dispositif « garantit des crédits pour la bonne exécution du programme 146, alors pourquoi pas? »

Il y a-t-il d'autres solutions pour compenser le retard de ces recettes exceptionnelles? Le président de la commission des Finances, le député Gilles Carrez, a estimé que l'article 21 de la LOLF (Loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances) apporte une solution étant donné qu'il précise que « sauf dérogation expresse prévue par une loi de finances, aucun versement au profit du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial ne peut être effectué à partir d'un compte d'affectation spéciale ».

Une solution reprise par le député Jean-François Lamour, particulièrement actif sur ce dossier, comme d'ailleurs son collègue François Cornut-Gentille. Et il en a avancé une seconde, avec « la désignation de la direction générale de l'armement comme opérateur du programme d'investissements d'avenir (PIA), qui permettrait de faire bénéficier nos armées de ces subsides ».

## **Le Drian: vers de nouveaux crédits budgétaires aux armées**

AFP- Publié le 02/04/2015 à 21:28



Le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian à Tokyo le 14 mars 2015 © AFP/Archives - YOSHIKAZU TSUNO

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a laissé entendre jeudi que des crédits budgétaires supplémentaires devront être alloués aux armées en raison des défis sécuritaires croissants auxquels elles sont confrontées.

"La situation des menaces nous amène à être présent sur tous les terrains" et va "impacter à la hausse les effectifs de la force opérationnelle terrestre qui est aujourd'hui de 66.000

hommes", a expliqué M. Le Drian, lors d'une séance publique au Sénat sur l'actualisation de la Loi de programmation militaire (2014-2019).

"Si on augmente les effectifs, en particulier pour l'armée de Terre - il y aura aussi des recrutements nécessaires dans le renseignement, la cyberdéfense - ce coût ne rentre pas obligatoirement dans l'enveloppe des 31,4 milliards d'euros" de budget prévus chaque année par la LPM, a souligné M. Le Drian.

Depuis les attentats de janvier, l'armée est mise à contribution à hauteur de 10.000 hommes pour la protection du territoire national, un effort significatif qu'elle va devoir maintenir sur le long terme. Elle déploie aussi en permanence environ 9.000 hommes dans des opérations extérieures, principalement pour lutter contre les groupes islamistes armés.



M. Le Drian a validé jeudi un plan de réorganisation de l'armée de Terre ("Au Contact!"), présenté par le chef d'état-major de cette armée, le général Jean-Pierre Bosser, intégrant ces nouvelles missions de défense nationale et mettant l'accent sur les forces spéciales, le renseignement et l'aérocombat, a-t-on précisé au ministère de la Défense. Ce plan sera présenté en mai, a-t-on ajouté sans plus de précisions.

- Des milliers de postes maintenus -

Pour faire face à ces nouveaux besoins, le président François Hollande a demandé de revoir à la baisse les réductions d'effectifs prévues dans les armées, qui paient un lourd tribut aux efforts budgétaires du gouvernement depuis plusieurs années.

Jusqu'à 18.000 postes pourraient être maintenus sur les 24.000 qui devaient être supprimés sur trois ans, a-t-on indiqué au ministère de la Défense. Il pourrait en résulter un surcoût de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Daniel Reinier, sénateur socialiste, a demandé que le budget de la Défense soit "abondé uniquement par des crédits budgétaires" et ne dépende plus en partie de recettes exceptionnelles (vente de fréquences hertziennes, autres cessions d'actifs (...)) qui ne sont pas toujours garanties.

"Le caractère aléatoire de ces recettes exceptionnelles ne peut plus convenir à un budget sanctuarisé comme celui de la Défense (...) Je crois savoir qu'une réflexion sur ce sujet est en cours, y compris au ministère de l'Economie et des Finances", a indiqué M. Reinier, sans plus de précisions.

M. Le Drian s'est voulu rassurant sur les sociétés de projet qui doivent permettre aux armées de louer des équipements militaires (Airbus A400M et frégates), faute de budget pour les acheter, à une société publique spécialement créée à cet effet.



Ce montage financier, que Bercy juge coûteux, a été conçu pour compenser le très probable report de la vente de fréquences militaires hertziennes qui devaient rapporter 2,2 milliards d'euros en 2015.

"Il faut lever une ambiguïté pour ceux qui pensent que c'est de l'acrobatie financière, voire de la cavalerie, comme je l'ai entendu", a noté M. Le Drian. Le projet repose sur des pratiques qui font "partie de la vie quotidienne de l'action de l'Etat", a-t-il dit.

Le président de la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat, Jean-Pierre Raffarin, a pris le parti du ministre face à Bercy. "Nous sommes prêts à vous soutenir, nous ne voulons pas que le Parlement bloque une solution qui permettrait d'atteindre le financement de la loi de programmation", a-t-il dit.

L'ex-Premier ministre a réclamé toutefois "plus de clarté" sur ce projet et "des solutions moins aléatoires pour le financement de la Défense nationale".

## **Source Solde, le remplaçant de Louvois, viendra (sauf recours) de chez Sopra Stéria**

Rien d'officiel mais l'information circule avec gaillardise et les candidats malheureux ont été avertis: le développement et la mise en place de Source Solde ont été confiés à Sopra qui a racheté Stéria (concepteur de Louvois) en 2014.

Aucune annonce ministérielle, selon le cabinet du ministre, tant que dure la période pour des recours éventuels déposés par les deux autres consortiums emmenés respectivement par Atos (auquel Stéria était associé) et Accenture.

Je rappelle ce qu'a dit Jean-Yves Le Drian sur ce sujet, le 11 mars (c'est moi qui souligne): "Fin 2014, nous avons retenu trois prototypes. D'ici cet été, nous choisirons le meilleur, sur la base des preuves apportées par les compétiteurs qu'ils sont aptes à réaliser un système dans un environnement d'une telle complexité. C'est au mois de décembre, enfin, que je présenterai un pilote opérationnel de "Source Solde", le futur système de paie du ministère de la défense."

## **La force Barkhane a encore découvert une importante quantité de munitions dans le nord du Mali**



Lors de l'opération Serval, les saisies d'armes et de munitions avaient été impressionnantes : plus de 200 tonnes furent en effet découvertes, sans compter les stocks de nitrate d'ammonium, une substance chimique servant à fabriquer des engins explosifs improvisés. C'est dire si les groupes jihadistes qui s'installèrent dans le nord du Mali avant d'en être chassés par les forces françaises (et tchadiennes) ne manquaient pas de ressources!

Plus de deux ans après le lancement de l'opération Serval, il arrive encore aux forces françaises de tomber sur des caches d'armes relativement importantes. Comme lors d'une mission menée entre le 28 mars et le 2 avril dans la région de Timétrine, à environ 200 km au sud-ouest de Tessalit, sur la base de renseignements recueillis dans le Tigharghar quelques jours plus tôt.

Ainsi, selon le dernier compte-rendu de l'État-major des armées, qui ne donne pas de précision sur le volume des forces engagées, les militaires français ont donc exploré des « points d'intérêt » et procédé à des fouilles... qui ont permis de découvrir pas moins de « 15.000 munitions, 450 obus, 10 roquettes de 122 mm et 1,4 tonnes de nitrate d'ammonium ».

A priori, ces caches mises au jour seraient plutôt anciennes. Elles pourraient en effet « dater de plusieurs années » et « laissent penser qu'elles ne sont pas l'aboutissement de mouvements récents dans la région », a expliqué l'EMA.

Ces découvertes de munitions font suite à celles faites par le Groupement Commando Parachutiste (GCP) de la 11ème BP [photo] au cours de la nuit du 17 au 18 mars, dans la vallée de l'Ametettai. Au total, 1 trépied « Douchka », 1 support véhicule « Douchka », 3 bandes de cartouches de 12,7mm, 36 missiles de type PG7, 18 propulseurs, 11 caisses de cartouches de 12,7mm, 7 caisses de cartouches de 14,5mm, 3 caisses d'obus de 24mm, une caisses de 1500 cartouches de 7,62mm furent saisies.

## **Voué à disparaître, le 1er Régiment d'Artillerie de Marine poursuit ses missions**

Posté dans Afrique, Forces terrestres, Opérations par Laurent Lagneau Le 03-04-2015



En octobre 2014, le 1er Régiment d'Artillerie de Marine (RAMa), implanté à Châlons-en-Champagne, figurait sur la liste des unités appelées à disparaître dans le cadre de la restructuration des forces armées. Depuis, même s'il a été décidé de revoir le rythme des suppressions d'effectifs au sein du ministère de la Défense, aucune remise en cause des décisions prises il y a près de 6 mois n'a été annoncée.

Quoi qu'il en soit, les bigors du 1er RAMa poursuivent leurs missions. C'est ainsi que le régiment arme actuellement un Détachement de Liaison et d'appui

opérationnel (DLAO) au Mali, dans le cadre de l'opération Barkhane. Signe que, malgré le spectre de la dissolution, cette unité a encore son utilité...

Via un communiqué de presse, le 1er RAMa a ainsi tenu à faire connaître sa participation à l'opération ZEKENE, évoquée brièvement dans un récent compte-rendu de l'État-major des armées (EMA). Menée du 1er au 10 mars, son objet était de mener un contrôle de zone dans la région de la forêt d'Ouagadou avec 700 militaires mauritaniens et près de 500 soldats maliens. Ces derniers étaient donc accompagnés par 40 bigors du 1er RAMa.

« Nous avons progressé de village en village dans l'objectif d'arriver à la frontière mauritanienne pour le 07 mars 2015. Lors de cette progression, nous avons pu nous rendre compte de la difficulté de circuler dans un milieu particulièrement hostile (terrain sablonneux, tempête de sable, fortes chaleurs); les quelques pannes mécaniques rencontrées nous ont conduit à mettre en oeuvre des zones de posé hélicoptère de fortune afin d'être livrés en pièces de rechange. La détermination de tout le détachement a permis d'arriver dans les délais au point de rendez-vous à la frontière mauritanienne », peut-on lire dans le texte du 1er RAMa.

Et le retour vers Tombouctou n'a pas été non plus une partie de plaisir. Mais il a été « accompli dans les temps grâce à l'aguerrissement des équipes du 1er RAMa à ce genre de missions, après deux mois de présence sur le territoire », fait valoir la cellule de communication du régiment. Et le communiqué de souligner que « les personnels du 1er RAMa ont pu mobiliser leurs compétences et leur professionnalisme au bénéfice de cette opération transfrontalière ».



# Le patrouilleur hauturier « L'Adroit » a mis le cap vers l'océan Indien

Posté dans Forces navales, Opérations par Laurent Lagneau Le 03-04-2015

Normalement, le patrouilleur hauturier (OPV) « L'Adroit » aurait dû être rendu à DCNS, au terme d'un accord de trois ans passé avec la Marine nationale afin de lui faire obtenir le certificat « Sea Proven », soit un argument commercial supplémentaire pour d'éventuels clients étrangers.

Pour la Marine nationale, un tel accord était une aubaine dans le mesure, n'ayant déjà pas de patrouilleurs en trop, il lui permettait de préparer le programme BATSIMAR (Bâtiments de surveillance et d'intervention maritime), en attente d'être lancé.



Pour rappel, l'Adroit est un bateau long de 87 mètres, mis en oeuvre par un équipage réduit. D'une autonomie de 8.000 nautiques et pouvant naviguer à la vitesse de 21 noeuds, il est armé de canons de 20 mm, de mitrailleuses 12,7 mm. Il est aussi en mesure de mettre en oeuvre un drone de type Camcopter.

Quoi qu'il en soit, l'accord a été prolongé au moins jusqu'à l'été 2015. Et c'est heureux car, selon les mots de l'amiral Rogel, son chef d'état-major, la Marine nationale est en « dépassement de son contrat opérationnel » et que L'Adroit est beaucoup sollicité depuis le début de cette année.

Ainsi, en janvier, ce navire a participé pendant 3 semaines, en Méditerranée, au volet maritime du plan Vigipirate, lequel consiste à surveiller le trafic commercial en haute mer ainsi que les approches portuaires et côtières. Dans le même temps, L'Adroit a mené des missions relevant de l'Action de l'État en mer.

Une fois ce déploiement terminée, l'équipage du patrouilleur s'est préparé pour le suivant... Et, depuis le 30 mars, L'Adroit a intégré la Task Force 465, c'est à dire l'opération Atalante, menée sous l'égide de l'Union européenne pour lutter contre la piraterie maritime dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. Il a ainsi rejoint 2 navires espagnols (les ESPS Rayo et Infanta Cristina), le NLMS Johan de Witt de la marine néerlandaise, l'ITS Grecale envoyé par l'Italie et la frégate allemande FGS Bayern.

Lancée en 2008, l'opération Atalante a permis « de faire considérablement baisser le nombre d'attaques en pleine mer, de poursuivre juridiquement plus de 150 pirates arrêtés en mer, mais également de sécuriser un couloir de navigation dans le golfe d'Aden, route maritime mondiale stratégique », explique l'État-major des armées (EMA). Et d'ajouter : « Progressivement, la contribution française a ainsi été ajustée au niveau de la menace ». Or, la période de l'inter-mousson qui vient de débuter est « favorable à la reprise de l'activité de piraterie ». D'ailleurs, l'Iran a fait état de plusieurs attaques contre ses pétroliers au cours de ces dernières semaines, notamment à proximité du détroit de Bab el-Mandeb;

Par ailleurs, à partir du 6 avril et pour la 9e fois depuis 2002, la France va prendre la tête de la Task Force 150, la composante maritime de l'opération Enduring Freedom, mise en place au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Sa mission est « d'entretenir une connaissance des mouvements maritimes, dans une vaste zone au nord de l'océan Indien, afin d'empêcher les mouvements de groupes terroristes et de lutter contre les trafics illicites ». L'état-major de cette force multinationale sera dirigé par le capitaine de vaisseau Crignola et installé à bord du Bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) Var.

## **M. Le Drian laisse entendre que des crédits supplémentaires pourraient être alloués au ministère de la Défense**

Posté dans Politique de défense par Laurent Lagneau Le 03-04-2015

Quand, en janvier, le président Hollande annonça le maintien de 7.500 postes au sein des armées sur les 23.500 qu'il était prévu de supprimer dans le cadre de la Loi de programmation militaire 2014-2019, l'on se demandait comment le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, allait faire entrer « l'écredon dans la valise » sans marge financière supplémentaire.

La déflation des effectifs dans les armées devait en effet permettre de maintenir les investissements en faveur des équipements avec un budget de la Défense à niveau constant (31,4 milliards d'euros, soit le même niveau depuis 2012). Et comme il n'est pas question de toucher aux programmes d'armement, dont certains ont été renégociés, parfois non sans mal, avec les industriels, le ministre n'a pratiquement aucune marge de manoeuvre, sauf à miser sur la baisse du prix du pétrole ou sur une inflation moindre. Et encore, rien n'est moins sûr, car d'autres facteurs sont à prendre en considération, comme par exemple les surcoûts liés à l'opération intérieure Sentinelle (1 million par jour) ou encore aux interventions extérieures (Sahel, Irak, Centrafrique).

Lors d'un débat sur l'actualisation de la LPM, organisé le 2 avril au Sénat, M. Le Drian a laissé entendre que son ministère pourrait obtenir des crédits budgétaires supplémentaires. Et cela d'autant plus que l'acquisition et le renforcement de certaines capacités pourraient être décidés, comme par exemple dans le domaine des hélicoptères de manoeuvre.

« Si on augmente les effectifs, en particulier pour l'armée de terre – il y aura aussi des recrutements nécessaires dans le renseignement, la cyberdéfense -, ce coût n'entre pas obligatoirement dans l'enveloppe des 31,4 milliards d'euros », a ainsi affirmé le ministre.

Mais il faudrait déjà pouvoir disposer de la totalité de ces 31,4 milliards prévus par le budget 2015 de la Défense! Or, pour le moment, les 2,2 milliards d'euros de recettes exceptionnelles (REX) attendues ne seront pas au rendez-vous dans les délais et les surcoûts de l'opération Sentinelle devraient être à la charge des armées (dixit le ministre du Budget, Michel Sapin).

Au sujet des REX, le sénateur Daniel Reiner (PS) a souligné leur « caractère aléatoire » avant d'estimer que « simple bon sens exige que la défense soit financée exclusivement par des crédits budgétaires ». Et d'insister : « Nous avons besoin de crédits sûrs! ».

Mais en attendant, afin d'éviter la cessation de paiement (la DGA pourrait ne plus honorer ses factures d'ici la fin août si les 2,2 milliards en question ne sont pas trouvés d'ici là), M. Le Drian défend le dispositif des sociétés de projet, qui, dotés de capitaux publics obtenus par des cessions de l'État, auraient pour objet d'acquérir ou de racheter du matériel pour les louer aux armées. Deux structures de ce type sont prévues, l'une pour les FREMM, l'autre pour les A400M.

Ce montage suscite des réserves chez les députés et les sénateurs quand ce n'est pas l'opposition du ministère du Budget, qui y voit une dépense « maastrichtienne ». Bien qu'ayant des défauts, ce système est, pour M. Le Drian, la seule façon de remédier à l'absence de REX.

« Ce n'est pas de la cavalerie financière : l'État cède chaque jour des actifs. Mais la Lolf [ndlr, Loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances] impose que ce soit pour des dépenses en capital, donc pas pour acquérir une frégate. C'est pourquoi le ministère de la défense ne peut mobiliser ce levier qu'en recourant à des sociétés de projets. L'article 50 de la loi Macron lève les quelques obstacles juridiques qui demeurent. Je reviendrai vous dire à quoi cet argent aura été employé », a plaidé le M. Le Drian.

Sur ce point, le ministre a reçu le soutien appuyé de Jean-Pierre Raffarin, le président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères et de la Défense. « Nous ne voulons pas être mis devant le fait accompli en juillet. Il faut poser les problèmes pour trouver les solutions : 2,2 milliards de recettes exceptionnelles à trouver et des besoins nouveaux liés à la multiplication des opérations », a-t-il dit.

« Les chefs se sont engagés devant leurs troupes. Nous sommes tous collectivement engagés. Le chef de l'État le dit : les 31,4 milliards seront sanctuarisés, et sa parole n'est pas légère. Mais un ministère situé au bord de la Seine [ndlr, Bercy] fait sa propre loi de programmation militaire, à 2 milliards de moins », a lancé l'ancien Premier ministre de Jacques Chirac.

« Nous n'acceptons pas ces hésitations. Personnellement, je ne suis pas choqué par les sociétés de projets. En tant que Premier ministre, j'ai eu recours aux partenariats public-privé ; il faut balancer le coût et l'intérêt. En revanche, il est désagréable d'entendre des responsables critiquer une solution qui sera finalement retenue », a encore ajouté M. Raffarin. Et de conclure : « Sur l'article 50 de la loi Macron, nous ne voulons pas que le Parlement bloque une solution pour nos armées. Nous sommes prêts à vous soutenir, monsieur le ministre, mais nous nous défions de certains de vos collègues de la rive droite, au bord de la Seine ».

## **A force de louer par petits bouts...: à quand une stratégie de location d'aéronefs pour nos paras**

Encore un avis pour la location d'un avion pour les sauts des parachutistes français! Il concerne, cette fois, "location d'un aéronef soit de type PILATUS Pc6 soit de type cessna caravan au profit des parachutistes de la 11ème Brigade Parachutiste (11ème Bp)".

Le montant annuel du marché est estimé à 91 667 euros (H.T.) soit 110 000 euros. Ce marché est d'une durée de 3 ans.

Après les commandos marine, le 13e RDP, le 1er RPIMa, c'est la BP qui cherche donc de quoi faire sauter ses paras.

Cet avis illustre deux choses.

La première est bien connue, c'est l'absence chronique d'avions pour la formation et l'entraînement. La fausse bonne nouvelle qui a circulé hier (l'achat de C-130J américains) aurait pu compenser ce manque mais l'heure n'est plus aux achats et l'option patrimoniale risque d'être durablement écartée.

Deuxième chose: à quand une concertation sur la location? Certes, la géographie impose des obligations mais il serait certainement plus cohérent et moins coûteux de passer un marché avec un opérateur français unique. Existe-t-il? Là est la question. A mon avis, la réponse est "oui". Certaines offres de services récentes en témoignent. Mais il faut croire que l'on préfère segmenter les marchés, un peu comme en Afrique où les affrètements sont multiples.

## **Yemen: l'armée chinoise évacue 571 ressortissants dans l'ordre et la liesse**

Difficile de croire que le Yemen est à feu à et à sang et que les communautés étrangères sont évacuées les unes après les autres pour éviter un bain de sang quand on voit les clichés de l'armée chinoise pris lors des deux opérations d'évacuation. Des opérations qui constituent une première pour les Chinois qui ont récupéré leurs ressortissants à quai.



L'ordre règne...:



et la bonne humeur aussi...:

Selon les autorités chinoises, 122 Chinois ont été évacués sur le *Linyi*, le 30 mars, d'Aden (avec un Egyptien et un Roumain). Le même jour, la frégate lance-missiles *Weifang*, de la task force chinoise déployée dans l'océan Indien dans le cadre de la lutte anti-piraterie, a évacué 449 citoyens chinois du port de Hodeidah.



## L'armée américaine s'active pour mettre au point le GPS du futur

Le département recherche de la défense américaine expérimente de nouveaux instruments pour pallier aux faiblesses de son actuel système de navigation par satellite.



Amélie Charnay 01net. le 27/03/15 à 19h46



Le GPS ne suffit plus. C'est le constat sans ambages que dresse la Darpa (Defense Advanced Projects Agency) sur son propre système de navigation par satellite mis en place dans les années 1970. Elle annonce donc mener des recherches pour trouver une technologie alternative de suivi de position. Nom de code du projet ? ASPN, pour All Source Position Navigation.

La question est évoquée au détour d'un document dressant le bilan de ses recherches et qui vient d'être mis en ligne ce 26 mars. Manque de fiabilité et de précision, perte du signal, brouillage... le GPS comporte de nombreux inconvénients. Il est de plus battu en brèche pour des raisons géopolitiques dans certains pays qui ne veulent pas devenir dépendants d'un système géré par l'armée américaine. C'est d'ailleurs le cas de l'Europe qui tente d'établir [son propre dispositif Galileo](#). La Darpa annonce donc « *investir radicalement* » dans d'autres voies.



*Un soldat américain avec un dispositif GPS en Afghanistan en 2012.*

### **Horloges atomiques et gyroscopes à calibration automatique**

Aujourd'hui, encore, les avions de ligne et les militaires ont recours à des instruments de navigation inertiels pour compléter le GPS. Equipés de capteurs, ils mesurent les accélérations d'un objet dans plusieurs directions pour calculer sa position.

Mais une nouvelle génération d'instruments beaucoup plus performants est sur le point de voir le jour grâce aux progrès récents réalisés en matière de physique atomique. C'est le cas de l'interférométrie atomique, par exemple. Une technique de mesure qui consiste à refroidir des atomes par laser afin d'accéder à leur nature ondulatoire. Ce n'est pas la seule piste. Sont aussi évoqués, sans plus de détails, de nouveaux types d'accéléromètres, des gyroscopes à calibration automatique ou encore des horloges atomiques.

La Darpa réfléchit également à exploiter des « signaux d'opportunité » comme ceux émis par la télévision, la radio, les tours de téléphonie cellulaire ou des satellites. L'idéal serait que le futur système fonctionne aussi bien sous l'eau, sous terre, qu'à l'intérieur d'un bâtiment. Ce qui n'est pas le cas actuellement avec le GPS.

Il faudra enfin construire des dispositifs suffisamment miniaturisés et peu gourmands en énergie pour équiper les fantassins comme les véhicules. Une tâche de longue haleine donc qui laisse encore de nombreuses années de répit au GPS !

Source *Darpa*

# L'Inde passe une commande surprise de 36 Rafale à la France

LE FIGARO Par [Fabrice Nodé-Langlois](#), Mis à jour le 11/04/2015 à 12:58

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/04/10/20005-20150410ARTFIG00386-l-inde-passe-une-commande-surprise-de-36-rafale-a-la-france.php>

En visite officielle à Paris, le premier ministre Modi a demandé à François Hollande la fourniture d'avions de combat «prêts à voler», qui seront construits en France.

*Le premier ministre indien, Narendra Modi, et François Hollande, vendredi à Paris. Crédits photo : IAN LANGSDON/AFP*



La visite à Paris du premier ministre indien Narendra Modi a impulsé une accélération de dernière minute et un virement sur l'aile pour la vente des avions Rafale à l'Inde. C'est à l'Élysée, aux côtés de François Hollande, que le chef du gouvernement indien a annoncé vendredi soir son intention d'acquérir 36 Rafale. «J'ai demandé au président (François Hollande) la fourniture de

36 Rafale prêts à voler à l'Inde», a-t-il sobrement déclaré, s'exprimant en hindi.

Deux mois après l'annonce inattendue de la vente de 24 avions de combat à l'Égypte, Dassault Aviation (\*) franchit ainsi une étape déterminante vers la conclusion de son deuxième contrat à l'export. Ces derniers jours, à Paris comme à New Delhi, on indiquait que le contrat ne serait pas conclu avant des mois.

Surprise du jour: ce n'est pas le contrat portant sur l'achat de 126 appareils dont 108 devraient être assemblés en Inde, en négociation depuis trois ans, qui a été conclu. New Delhi a fait jouer une clause de ce contrat pour commander des appareils qui seront construits en France, à Mérignac, en Gironde.

L'impulsion politique, donnée par le volontariste Modi, au pouvoir depuis un peu moins d'un an, a été déterminante pour la conclusion de ce nouvel accord négocié au plus haut niveau jusqu'à la dernière minute.

Côté français, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian est monté en première ligne, comme pour le contrat égyptien. Il a rencontré à New Delhi, le 2 décembre, son homologue indien tout juste nommé, Manohar Parrikar, pour accélérer la négociation. Nouvelle visite discrète en Inde le 22 février dans le but de boucler un accord pour la visite du premier ministre Modi en France.

## Un « besoin opérationnel crucial »



L'armée de l'air indienne a manifesté son souhait de disposer aussi rapidement que possible de Rafale en raison d'un « besoin opérationnel crucial », selon les termes de la déclaration commune. Sa flotte, composée de Mirage 2000 en cours de modernisation, mais surtout de Mig et Sukhoï russes vieillissants, est de moins en moins en mesure d'assurer ses missions dans un environnement géopolitique instable.

Or la mise en œuvre du « contrat du siècle » prévoyant l'assemblage de 108 appareils sous la houlette du constructeur indien

public HAL (Hindustan Aeronautics Limited) s'est avérée beaucoup plus complexe que prévu. Première difficulté qui a prolongé les négociations ces derniers mois: les Indiens souhaitaient que l'avionneur français se porte garant des appareils assemblés en Inde, avec des composants indiens. Pour Dassault Aviation, il n'était pas concevable de porter l'entière responsabilité industrielle d'un appareil dont il ne maîtriserait pas l'ensemble de la chaîne de fabrication. Un terrain d'entente avait toutefois, semble-t-il, été trouvé sur ce point.

Deuxième difficulté: le coût complet de fabrication s'est alourdi. La mise en place d'une filière constituée en Inde autour de HAL avec une kyrielle de sous-traitants a fait gonfler la facture.

La négociation du contrat initial portant sur 126 appareils va se poursuivre

Le choix de commander finalement des avions fabriqués en France est une entorse à la politique industrielle de Narendra Modi. Depuis l'automne, le premier ministre indien a lancé une campagne de communication autour du « Make in India ». L'assemblage d'une centaine de Rafale à Bangalore en était l'un des programmes phares. Mais la négociation du contrat initial, portant sur les 126 appareils, va se poursuivre, assure le ministère de la Défense.

« Je me réjouis de la décision des autorités indiennes qui donne un nouvel élan à notre partenariat pour les prochaines décennies », s'est félicité Éric Trappier, le PDG de Dassault Aviation. La livraison sera plus rapide qu'avec le contrat initial, mais le premier appareil ne sera toutefois pas fourni cette année.

Aucun montant de cette commande n'a été communiqué. La fourniture d'armement, de pièces détachées sur la durée ou la formation de pilotes peuvent faire varier l'enveloppe. Le contrat doit être finalisé dans les prochaines semaines. Jean-Yves Le Drian se rendra « le plus rapidement possible » à New Delhi, a indiqué le chef de l'État.

Annoncé à l'Élysée, cet accord est un succès indéniable pour François Hollande qui s'apprête à emporter le deuxième contrat à l'exportation du Rafale.

(\*) Le Groupe Dassault est propriétaire du Figaro.

# Nouveaux chefs de la réserve

Le commandement de la réserve militaire a fait l'objet de nouvelles affectations cet été et à la rentrée. Découvrez nos nouveaux chefs...

- **Le DIAR**

Promu au grade de général de division pour prendre rang du 1er août 2014, le général Patrick Destremau a été nommé adjoint au sous-chef d'état-major soutien de l'état-major des armées à compter du 1er septembre 2014.

Le général Destremau fut notamment chef de corps du RICM de 2004 à 2006.

Il succède au général de division aérienne (2s) Jean-Luc Jarry aux fonctions de délégué interarmées des réserves (DIAR). Ce dernier demeure toutefois chargé de mission pour la réserve.

## **Compte rendu de l'audition du Général Destremau, par la commission de la Défense nationale et des forces armées le 11 mars :**

*Le général a rappelé que les armées comptaient aujourd'hui 27 600 réservistes, dont environ 1 800 sont en service quotidiennement. **Le Président de la République, chef des armées, compte sur la réserve dans un contexte actuel qui conjugue des engagements importants sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures et une menace terroriste visant directement notre territoire et nos concitoyens. Sur la question de savoir ce que l'on peut attendre de la réserve, le général a mis en avant les quatre points suivants : les valeurs républicaines ; le fait que les réservistes font aujourd'hui partie intégrante des armées, la consolidation du système ; et la volonté et les moyens nécessaires à l'ambition forte mais réaliste de la réserve. Il rappelle que le réserviste est un soldat mobilisable pour compléter les effectifs de l'active ou pour constituer des unités de réserve. A côté de la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne a aujourd'hui atteint 2 300 personnes mais reste éloignée de l'objectif de 40 000 fixé en 2009. Le général a souligné les trois difficultés principales auxquelles la réserve fait face : les limitations opérationnelles, les limitations budgétaires et un manque d'attractivité. Il propose des axes d'évolution donc afin de dynamiser la réserve : la clarification, l'élargissement, la valorisation et l'emploi de la réserve ; la bonne prise en compte de certaines spécificités ; l'amélioration de l'employabilité des réservistes par le biais des leviers législatifs et budgétaires. Il insiste sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter le recrutement et accroître l'efficacité de la réserve, en augmentant les jours de mission. Sur la question du vivier de réservistes opérationnels partagé entre la défense et la gendarmerie, le général a rappelé l'importance de la cohésion et de l'intégration dans des unités d'active.***

- **Le CSRM**



Le général brigade Thierry Beckrich a succédé le 1er août au contre-amiral de Roquefeuil (qui avait été nommé en août 2011) aux fonctions de secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).



- **Les délégués aux réserves**

À noter encore les autres nominations de la rentrée : le général de division Alain Coroir, délégué aux réserves de la gendarmerie nationale ; le capitaine de vaisseau Denis Bertrand, délégué aux réserves de la marine et le colonel Norbert Bernard, délégué aux réserves de l'armée de l'air.

<b>Les responsables de la réserve militaires (décembre 2014)</b>	
Délégué interarmées des réserves (DIAR)	Général de division Patrick DESTREMAU
Chargé de mission "réserve" auprès du DIAR	Général de division aérienne (2s) Jean-Luc JARRY
Secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM)	Général de brigade Thierry BECKRICH
Délégué aux réserves de l'armée de terre	Général de brigade Jean-Luc JACQUEMENT
Délégué aux réserves de la marine	Capitaine de vaisseau Denis BERTRAND
Délégué aux réserves de l'armée de l'air	Colonel Norbert BERNARD
Délégué aux réserves du Service de santé des armées (SSA)	Médecin chef des services Serge CUEFF
Délégué aux réserves de la gendarmerie nationale	Général de division Alain COROIR
Délégué aux réserves de la direction générale de l'armement (DGA)	Colonel Michel RENAUT
Délégué aux réserves du Service des essences des armées (SEA)	Ingénieur en chef de 1re classe Philippe DECAMPS

## Sangaris : Transfert d'autorité du commandement

Le 29 mars 2015, le général Gillet a succédé au général Bellot des Minières à la tête de l'opération *Sangaris* à l'occasion d'une cérémonie de transfert d'autorité qui s'est tenue sur le camp de M'Poko, à Bangui en république Centrafricaine.



La cérémonie a été présidée par le général de brigade Francisco Soriano, commandant les éléments français au Gabon et premier « patron » de la force *Sangaris*. La chef de l'État de transition, Mme Catherine Samba Panza, et l'ambassadeur de France étaient également présents.

Depuis juin 2014, la force *Sangaris* a conduit des opérations sur l'ensemble des zones fragiles du pays, lui permettant de participer à l'apaisement de la situation sécuritaire du pays, tout en se réorganisant en un dispositif plus réduit mais mobile et réactif. Afin de faciliter le déploiement de la MINUSCA, *Sangaris* a porté ses efforts sur le couloir central et l'est du pays, s'engageant dans plus de 200 opérations. Sous les ordres du général Bellot des Minières, l'action des soldats de la force *Sangaris* a permis aux contingents africains dans le pays de multiplier de deux tiers leurs effectifs. Les quelques

5800 hommes alors mobilisés par l'Union Africaine (MISCA) sont aujourd'hui plus de 9400 et portent les couleurs de l'ONU (MINUSCA) depuis septembre 2014.

La force *Sangaris* a fourni un appui opérationnel à la force onusienne, lui permettant de monter en puissance. Le contrôle de différents postes de sécurité, tels que PK 12, ont ainsi été transmis à la MINUSCA. Malgré quelques poussées de violence, notamment dans Bangui, un palier sécuritaire a été atteint. Pour rehausser ce palier, les militaires français ont opéré en complémentarité avec l'EUFOR et la MINUSCA pour soutenir la restauration de l'autorité de l'État et le redéploiement de l'administration. Aujourd'hui, 80% des écoles accueillent à nouveau leurs élèves, et les échanges commerciaux ont été rétablis sur les axes routiers. Ces résultats attestent d'un retour à une certaine normalité et d'une reprise de l'activité économique.

Dans un contexte apaisé, l'action conjointe des forces internationales et l'implication des autorités de transition ont permis la bonne tenue des consultations populaires, première étape du processus politique de réconciliation.

Au regard de l'ensemble de ces évolutions positives, la force Sangaris, composée de 2 000 hommes en juin 2014, est passée à un format à 1 700 soldats début mars 2015.

Environ 1 700 militaires français sont actuellement déployés dans l'opération Sangaris, aux côtés des 9 500 hommes de la MINUSCA. Lancée le 5 décembre 2013 par le président de la République, l'opération Sangaris vise à rétablir un niveau de sécurité minimale en République centrafricaine et à accompagner la montée en puissance progressive de la mission de l'ONU.



Sources : État-major des armées  
Droits : Ministère des armées

## Vigipirate : 1 million d'euros par jour ou plus ?



19 février 2015 • [Un expert des questions de Défense](#)

<http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/vigipirate-1-million-deuros-par-jour-ou-plus>

Le ministère de la Défense (MINDEF) a annoncé que le coût de VIGIPIRATE « Alerte attentats » était de 1 million d'euros par jour. La question est de savoir à quoi correspond ce montant après avoir décrit le contexte, le dispositif et les moyens de cette mission accordés par le MINDEF.



**Les missions intérieures « MISSINT »** visent à mettre à la disposition des autorités civiles un volume allant jusqu'à 10.000 personnels, voire plus en cas de décision politique du plus haut niveau. Elles se traduisent par le recours aux personnels et équipements des armées dans des actions opérationnelles conduites sur le territoire national en appui des services de différents départements ministériels dont les moyens pourraient s'avérer insuffisants, inadaptés, inexistantes ou indisponibles.

Les armées sont toujours engagées, avec ou sans préavis sur demande de l'autorité civile, par le biais d'une demande de concours [1] ou via une réquisition administrative.

Les interventions des armées sont conduites en liaison avec les acteurs œuvrant sur le territoire national pour l'aide, la sécurité et la protection de la population et mobilisent non seulement leurs personnels mais aussi leurs moyens qui apportent une réelle plus-value (transport de personnels, de matériels et de fournitures, destruction de moyens illicites et d'explosifs non identifiés, évacuation sanitaire, soutien médical notamment en cas de pandémie, fourniture d'énergie, protection et décontamination NRBC...).

La coordination [2] sur le plan militaire des MISSINT avec les états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité (EMIZDS) placés sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité responsable de la planification et de la mise en œuvre, est assurée, au sein du MINDEF, sous la conduite opérationnelle du chef d'état-major des armées (CEMA) qui dispose :

- en métropole dans chaque zone de défense et de sécurité : de l'officier général de zone de défense (OGZD) ;
- dans les DOM-COM : de l'officier général commandant supérieur (COMSUP).

### Les différents types de MISSINT

Outre leur participation au plan VIGIPIRATE développé ci-dessous, les armées participent à des MISSINT qui sont :

- soit permanentes : *opération interministérielle Harpie en Guyane* lancée en février 2008 qui vise à lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane [3] avec les gendarmes départementaux et mobiles (environ 300) appuyés par des unités des armées de terre particulièrement aguerries au milieu de la jungle (légion étrangère et infanterie de marine) et de l'air (hélicoptères) d'un volume de 300 par jour environ ;
- soit récurrentes : *plan Héphaïstos* mis en œuvre depuis 1986 qui prévoit la participation, en appui de la sécurité civile, des forces armées au dispositif de protection et de lutte contre les feux de forêt [4] concernant principalement le sud de la France (région Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, Drôme, Ardèche...) pendant la période estivale (environ 800 personnels avec leurs véhicules de liaison et de transport et une quinzaine d'hélicoptères des armées de terre et de l'air) ;
- soit ponctuelles : *aides aux populations sinistrées* à la suite de catastrophes naturelles (tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010, inondations à Draguignan en 2010 et dans le Sud-Ouest en 2013...) et touchées par des pandémies [5], notamment dans les DOM-COM (dengue et chikungunya en 2005 et 2014), à la

protection des grands événements (sommet du G20 à Cannes en 2011), aux secteurs productifs (mission Fourrage 2011 [6]).

Le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale évoquant une continuité entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure du pays dans le cadre national et international, c'est dans ce cadre que les armées interviennent particulièrement au titre du plan VIGIPIRATE mis en œuvre depuis 1996 qui est défini par 2 textes :

- un document public (n° 650/SGDSN/PSN/PSE du 17 janvier 2014) visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan ;
- un document classifié destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

### **Règles de conduite de la participation des militaires au plan VIGIPIRATE**

N'ayant pas la compétence juridique de procéder aux contrôles des personnes physiques qui relèvent de celle des officiers et des agents de police judiciaire conformément aux codes pénal et de procédure pénale, les militaires des armées qui peuvent aussi assurer des escortes de convoi, effectuent des missions de surveillance à partir de dispositifs de patrouilles mobiles et fixes, notamment en signalant des comportements humains et des objets abandonnés suspects et en sécurisant leur environnement immédiat en attendant l'intervention de forces de sécurité (police et gendarmerie), appuyées par des spécialistes militaires et civils de neutralisation d'engin explosif. Ils ne peuvent faire usage de la force que dans le strict respect du principe de la légitime défense proportionnée et ils reçoivent une formation particulière à cet effet (notamment, utilisation des systèmes de communication de la police, techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (TIOR [7]), procédure de relative à leur réquisition...).

### **Les ressources humaines mobilisées dans le cadre de VIGIPIRATE**

Les missions de patrouille qui sont conduites *par des états-majors* et effectuées *par des unités composés principalement de militaires d'active* durent 14 jours et les relève entre les unités montantes et descendantes s'effectuent sur 3 jours.

*Le vivier des réservistes* paraît essentiel, notamment en raison de la nécessité de conserver le dispositif de projection en OPEX. En effet, *l'engagement dans le cadre de VIGIPIRATE d'un grand volume de militaires d'active sur une longue période a des conséquences sur leurs périodes d'instruction et d'entraînement nécessaires à leur projection en OPEX, voire à leurs permissions*. Les réservistes peuvent apporter un renfort aux postes de commandement ou être engagés au sein d'unités intégrées dans des régiments d'active et du 24<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de réserve créé en 2014 dont la montée en puissance [8] ne lui permet pas d'être actuellement engagé dans la mission VIGIPIRATE compte tenu que ses personnels n'ont pas encore reçu de formation qualifiée.

Les réservistes sont :

1. soit des retraités de toute activité professionnelle ;
2. soit des actifs dans les secteurs public et privé.

Si les premiers présentent une réelle disponibilité, il reste que leur âge ne leur permet pas en règle générale de servir dans des unités opérationnelles mais plutôt dans des états-majors.

Les seconds qui, certes, peuvent accomplir leurs activités pendant leurs congés, sont soumis vis-à-vis de leur employeur à des obligations qui peuvent rendre difficile leur disponibilité. En effet, la procédure permettant d'effectuer des périodes dans la réserve opérationnelle durant le temps de travail prévoit 2 types de préavis à respecter vis-à-vis de l'employeur en fonction des durées annuelles de service :

- inférieures ou égale à 5 jours : le préavis est fixé à 1 mois et l'employeur ne peut s'y opposer ;
- supérieures à 5 jours par an : le préavis est porté à 2 mois et l'accord de l'employeur est nécessaire.

Cette disposition peut être un frein au rappel des réservistes au titre de leurs périodes d'activité qui peuvent aller jusqu'à 60 jours continus ou discontinus, voire plus (210 jours en cas de circonstances exceptionnelles) si la durée des missions le justifie. En outre, l'embauche dans les secteurs public et privé des réservistes peut se heurter à la mise en œuvre, dans leur contrat d'engagement spécial dans la réserve (ESR), de la clause de réactivité permettant de les rappeler sous un préavis de 15 jours et devant être soumise à l'accord de l'employeur.

C'est la raison pour laquelle a été diffusée la circulaire du 2 août 2005 relative à l'emploi des agents publics au sein de la réserve militaire compte tenu de réticences de la part de leurs employeurs [9] visant à les sensibiliser sur l'opportunité de faciliter le déroulement des activités des réservistes.

Lors des périodes de réserve qui ne peuvent être décomptées des droits à congés payés, *le contrat de travail du réserviste dans le secteur privé* est suspendu et sont garantis ses droits en matière d'avancement, d'ancienneté, d'accès aux prestations sociales, de retour à l'emploi, de non licenciement, de déclassement professionnel ou d'une sanction disciplinaire suite à sa période de réserve, de droit, à pension si la durée cumulée des périodes effectuées en qualité de réserviste militaire atteint 15 ans ou s'il est rayé des contrôles de l'armée pour infirmités. Si tel n'est pas le cas, ses services militaires peuvent donner lieu à affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et à validation au titre du régime complémentaire de l'IRCANTEC.

*Les anciens militaires peuvent intégrer la fonction publique* [10], soit par concours, soit par détachement-intégration. C'est ainsi que depuis 2008, environ 2.200 militaires dont 15 à 20% de gendarmes ont intégré la fonction publique comme titulaires ou contractuels. C'est dans ce vivier que le MINDEF devrait privilégier le recrutement de réservistes d'autant qu'ils peuvent obtenir certains droits intéressants pour un *ESR d'une durée* :

- inférieure à 30 jours cumulés par année civile [11] : le fonctionnaire réserviste mis en congé avec traitement pour la durée de la période considérée bénéficie du cumul de son traitement avec sa solde de réserviste et peut intégrer ses activités de service dans ses droits à retraite comme fonctionnaire civil.
- supérieure à 30 jours cumulés par année civile : le fonctionnaire réserviste mis en position de détachement pour la période considérée ne bénéficie pas du cumul cité supra mais peut intégrer ses activités de service dans ses droits à retraite comme fonctionnaire civil.

La mise en œuvre du dispositif de la réserve [12] est subordonnée non seulement aux conditions légales citées supra, mais aussi à des arbitrages financiers successifs qui se sont traduits par une baisse constante du nombre de ESR qui s'établit à quelque 27.500 personnels pour les armées, ce qui représente 71,3% de l'objectif fixé en 2013 et de leurs activités de formation, d'entraînement et d'engagement dans différentes missions [13]. En outre, la réduction budgétaire de ce poste de dépenses a d'inévitables conséquences sur le nombre de réservistes quotidiennement occupés (environ 1.800 personnels pour une période moyenne d'activité de 24 jours environ en 2013) et se traduit aussi par une baisse de leur fidélisation. L'armée de terre est plus particulièrement confrontée à une diminution régulière de ses effectifs de réservistes : environ 15.500 réservistes en 2013 pour une cible de 21.000).

## **Financement du plan VIGIPIRATE**

**Au titre de la loi de finances 2015, les MISSINT sont dotées au titre 2 de 11 millions d'euros sur la base de 2 000 militaires engagés par an, notamment dans le cadre de VIGIPIRATE d'avant les attentats du début janvier 2015.** La participation des armées à ces MISSINT est financée de la façon suivante :

- imputation sur le BOP « OPEX-MISSINT » : surcoût relatif aux dépenses de personnel relevant du titre 2 ;
- imputation sur les BOP de chaque armée : dépenses relevant du titre 3, voire du titre 5.

*Les dépenses du plan VIGIPIRATE* prises en compte par le BOP « OPEX-MISSINT » concernent l'indemnité de service en campagne (ISC) [14] dont le montant moyen de 80 euros par jour dépend du grade et de la situation familiale du militaire. Compte tenu de ces éléments et des périodes de mission des unités (incluant les jours de « tuilage » entre

les unités montantes et descendantes), le montant de ces dépenses est estimé à plus de 29 millions d'euros par mois.

Les dépenses du titre 3 qui restent à la charge des BOP de chaque armée et service, sont les suivantes :

- frais de déplacement [15] des personnels sans troupe telle l'indemnité de mission relative aux dépenses d'alimentation [16] (taux : 15,25 euros) et d'hébergement [17] (taux : entre 45 et 60 euros selon la situation géographique des communes) et avec troupe telle l'indemnité d'absence temporaire (IAT) qui est accordée sur la base de taux de l'IM qui varie selon la situation familiale du militaire [18] : montant mensuel estimé à plus de 2,5 millions d'euros ;
- frais de transport extra et intra zones de déploiements [19] par voies routière, ferrée et aérienne militaire ;
- fonctionnement des sites d'accueil des unités avant leur déploiement ;
- soutien logistique des unités : acheminement et livraison de différents équipements (de campagne, de protection balistique, de repas (rations de combat et plats préparés), activation d'équipes médicales (en Ile de France : 5 basées à Satory, Brétigny, Fort de l'Est, Villacoublay et St Germain en Laye).

A titre d'exemple, ces différentes contributions financées sous enveloppe de l'armée de terre, ont mobilisé en 2011 plus de 17.000 personnels pour un montant de plus de 4,3 millions d'euros au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3).

Tous ces éléments permettent d'estimer que le coût mensuel est largement supérieur à 29 millions d'euros par mois.

## Conclusion

Au vu des éléments cités supra, le coût total de VIGIPIRATE « Alerte attentats » est largement supérieur au 1 million d'euros par jour annoncé (qui est juste une évaluation des surcoûts liés à l'indemnité de service en campagne de 80 euros par jour) et est bien en dessous de celui des dépenses engagées par les armées. Dans un but de sincérité budgétaire, il conviendrait de connaître de façon exhaustive le coût réel de cette intervention qui est supporté par les finances publiques. C'est d'autant plus aisé que les états-majors d'armée et directions de service rendent compte régulièrement de l'ensemble des dépenses à l'état-major des armées.

En outre, cette mission n'est guère aisée pour les militaires qui ont été l'objet de plus de 150 « incidents » de toute nature (allant des actes d'incivilité et de menaces physiques aux agressions) depuis la mise en œuvre de VIGIPIRATE « Alerte attentats ». C'est grâce à leur professionnalisme acquis non seulement lors de leur formation et leur entraînement continu, mais aussi à l'occasion de leurs interventions en OPEX qu'ils ont pu être réglés au niveau des cellules élémentaires opérationnelles [20] sans dommages co-latéraux (ex : l'agression, à Nice, de 3 militaires par un individu avec un arme blanche le 3 février 2015). Ainsi, le recours au contingent d'appelés ne permettra pas d'obtenir une qualité identique de résultats, notamment en termes « d'intelligence de situation » compte tenu que la maîtrise de telles attitudes nécessite des savoir-faire techniques qui sont la caractéristique des militaires professionnels.

L'option de déléguer tout ou partie de l'exécution de patrouilles effectuées dans le cadre de « VIGIPIRATE » à des sociétés militaires privées préconisée par certains commentateurs suppose une large réflexion en amont sur le périmètre fonctionnel des missions régaliennes de l'État en matière de sécurité publique à effectuer en régie ou à concéder tout en tenant compte de l'avis de l'opinion publique sur la mise en œuvre de ces solutions.

Si la cible du recrutement des réservistes pourrait, dans un 1er temps, être la fonction publique, il s'agira d'examiner l'opportunité de conserver et pérenniser l'exonération fiscale des rémunérations versées aux réservistes fondée sur une doctrine ancienne qui paraît, à la Cour des comptes, juridiquement insuffisante [21]. Tout en soulignant que l'annulation de cette disposition peut générer des sources d'économies sur le coût de la réserve [22], elle recommande en 2007 aux ministères chargés du budget et de la défense de revenir sur cette exonération non justifiée et de réintégrer les rémunérations des réservistes dans le droit fiscal commun en avançant les arguments suivants :

- irrecevabilité de cette compensation accordée à l'origine au titre de l'obligation, pour les réservistes, de participer à des périodes d'instruction obligatoires, compte tenu que la loi du 22 octobre 1999 prescrit que la participation des réservistes repose désormais sur un engagement volontaire, en se basant sur l'article L.4251-1 du code de la défense qui précise que « *les réservistes (...) bénéficient de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires professionnels* » ;
- absence d'équité fiscale entre militaires d'active et de réserve qu'elle considère comme un véritable militaire d'active à temps partiel dès lors que la loi et les règlements organisant la réserve s'attachent à rendre identiques leurs situations respectives ;
- inégalité de droits entre le réserviste du secteur public qui conserve le bénéfice de son traitement pendant la période de réserve pendant une durée inférieure ou égale à 30 jours par année civile et celui du secteur privé qui, en règle générale, ne perçoit rien de son employeur.

En ce qui concerne les réservistes du secteur privé, il apparaît nécessaire d'étudier, au sein du MINDEF [23], les conditions favorisant leur recrutement en mettant en œuvre des conditions d'incitation au profit des employeurs (ex : dédommagement des entreprises des journées d'absence - ce qui aurait nécessairement un coût).

[1] Par voie de protocole ou convention en fonction de la nature des demandeurs des prestations.

[2] Confer le décret n° 2015-81 du 29 janvier 2015 relatif à l'organisation territoriale interarmées de la défense.

[3] Les activités aurifères clandestines sont le fait pour la majorité d'entre eux de ressortissants brésiliens en situation irrégulière.

[4] Missions de surveillance du terrain et opérations d'extinction finale de feux maîtrisés.

[5] Le service de santé des armées remplit des missions dans le domaine de la santé publique, en plus de celles qui lui sont affectées auprès des armées avec sa participation notamment à la gestion des risques, comme la pandémie grippale, et à l'offre publique de soins, par le biais des hôpitaux militaires et son engagement auprès d'autres ministères (intérieur, transports, affaires étrangères...) dans diverses missions.

[6] Mission interministérielle de service public coordonnée par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement qui a consisté, à l'été 2011, au transport et au stockage du fourrage depuis les départements producteurs vers les départements en déficit (Vaucluse, Aude et Lozère) qui, d'ailleurs, n'a pas donné lieu à remboursement au MINDEF en l'absence de la signature d'un protocole (plus de 570.000 euros hors ISC non recouverts).

[7] Avec éventuellement l'usage de dispositifs non létaux (batons télescopiques, gel lacrymogène...).

[8] Il sera composé en 2016 d'un état-major (Vincennes) et de 4 compagnies (2 à Vincennes et 2 à Versailles), soit un effectif d'environ 400 personnels.

[9] Confer la question parlementaire écrite n° 21784 de M Jean-Pierre Placade du 23 février 2006.

[10] Aussi au titre des emplois réservés prévus par l'article L. 4139-3 du Code de la défense qui stipule que, « *Le militaire, à l'exception de l'officier de carrière et du militaire commissionné, peut se porter candidat pour l'accès aux emplois réservés, sur demande agréée, dans les conditions prévues par le code des pensions militaires d'invalidité* » qui concerne bien souvent des personnels atteints d'invalidité dans le cadre du service.

[11] En règle générale, les réservistes optent pour ce type d'ESR.

[12] Notamment celui de l'armée de terre en 2011 « Guépard réserve » permettant de disposer d'un vivier de volontaires issus des unités de réserve des régiments capables d'être engagés sous un préavis de 48 heures et durant 8 jours.

[13] Cette réserve opérationnelle ne doit pas être confondue avec la réserve citoyenne (comptant 2.184 volontaires agréés au 31 décembre 2013) qui est constituée de bénévoles sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et offre à la défense leur expertise et leur capacité de rayonnement et promeuvent l'esprit de défense dans le monde civil.

[14] Payable par mois avec la solde et imposable - confer le décret n°75-142 du 3 mars 1975.

[15] Payables à l'issue de la mission et non imposables - confer le décret n° 2009-545 du 17 mai 2009.

[16] S'ils ne sont pas nourris gratuitement.

[17] En règle générale, ils ne perçoivent pas cette indemnité car ils sont hébergés gratuitement.

[18] Pour le militaire chef de famille = 50% et pour le militaire célibataire = 25%.

[19] Le déclenchement de la mission VIGIPIRATE « Alerte attentats » s'est appuyé sur des rotations importantes aériennes (3 en ce qui concerne l'acheminement vers la région ile de France) et terrestres (plus de 200 cars et 500 conducteurs).

[20] Groupes de 5 à 10 personnels déployés sur plus de 500 sites sur le territoire national.

[21] Essentiellement 2 réponses ministérielles de 1932 et 1966 à des questions parlementaires

[22] Mais sans préciser les incidences sur le volume de recrutement des volontaires réservistes issus de la population des agents publics.

[23] Il dispose du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ) qui est un organisme de réflexion et de proposition chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves : confer le décret du 14 février 2014 relative à la composition, l'organisation et le fonctionnement et les modalités de désignation de ses membres modifiant le décret n° 2007-1088 du 11 juillet 2007 (79 membres, représentant toutes les composantes de la société civile et militaire).

Le ministère de la Défense (MINDEF) a annoncé que le coût de VIGIPIRATE « Alerte attentats » était de 1 million d'euros par jour. La question est de savoir à quoi correspond ce montant après avoir décrit le contexte, le dispositif et les moyens de cette mission accordés par le MINDEF.

**Les missions intérieures « MISSINT »** visent à mettre à la disposition des autorités civiles un volume allant jusqu'à 10.000 personnels, voire plus en cas de décision politique du plus haut niveau. Elles se traduisent par le recours aux personnels et équipements des armées dans des actions opérationnelles conduites sur le territoire national en appui des services de différents départements ministériels dont les moyens pourraient s'avérer insuffisants, inadaptés, inexistantes ou indisponibles. Les armées sont toujours engagées, avec ou sans préavis sur demande de l'autorité civile, par le biais d'une demande de concours [1] ou via une réquisition administrative.

Les interventions des armées sont conduites en liaison avec les acteurs œuvrant sur le territoire national pour l'aide, la sécurité et la protection de la population et mobilisent non seulement leurs personnels mais aussi leurs moyens qui apportent une réelle plus-value (transport de personnels, de matériels et de fournitures, destruction de moyens illicites et d'explosifs non identifiés, évacuation sanitaire, soutien médical notamment en cas de pandémie, fourniture d'énergie, protection et décontamination NRBC...).



La coordination [2] sur le plan militaire des MISSINT avec les états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité (EMIZDS) placés sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité responsable de la planification et de la mise en œuvre, est assurée, au sein du MINDEF, sous la conduite opérationnelle du chef d'état-major des armées (CEMA) qui dispose :

- en métropole dans chaque zone de défense et de sécurité : de l'officier général de zone de défense (OGZD) ;
- dans les DOM-COM : de l'officier général commandant supérieur (COMSUP).

### Les différents types de MISSINT

Outre leur participation au plan VIGIPIRATE développé ci-dessous, les armées participent à des MISSINT qui sont :

- soit permanentes : *opération interministérielle Harpie en Guyane* lancée en février 2008 qui vise à lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane [3] avec les gendarmes départementaux et mobiles (environ 300) appuyés par des unités des armées de terre particulièrement aguerries au milieu de la jungle (légion étrangère et infanterie de marine) et de l'air (hélicoptères) d'un volume de 300 par jour environ ;
- soit récurrentes : *plan Héphaïstos* mis en œuvre depuis 1986 qui prévoit la participation, en appui de la sécurité civile, des forces armées au dispositif de protection et de lutte contre les feux de forêt [4] concernant principalement le sud de la France (région Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, Drôme, Ardèche...) pendant la période estivale (environ 800 personnels avec leurs véhicules de liaison et de transport et une quinzaine d'hélicoptères des armées de terre et de l'air) ;
- soit ponctuelles : *aides aux populations sinistrées* à la suite de catastrophes naturelles (tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010, inondations à Draguignan en 2010 et dans le Sud-Ouest en 2013...) et touchées par des pandémies [5], notamment dans les DOM-COM (dengue et chikungunya en 2005 et 2014), à la protection des grands événements (sommet du G20 à Cannes en 2011), aux secteurs productifs (mission Fourrage 2011 [6]).

Le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale évoquant une continuité entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure du pays dans le cadre national et international, c'est dans ce cadre que les armées interviennent particulièrement au titre du plan VIGIPIRATE mis en œuvre depuis 1996 qui est défini par 2 textes :

- un document public (n° 650/SGDSN/PSN/PSE du 17 janvier 2014) visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan ;
- un document classifié destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

### Règles de conduite de la participation des militaires au plan VIGIPIRATE

N'ayant pas la compétence juridique de procéder aux contrôles des personnes physiques qui relèvent de celle des officiers et des agents de police judiciaire conformément aux codes pénal et de procédure pénale, les militaires des armées qui peuvent aussi assurer des escortes de convoi, effectuent des missions de surveillance à partir de dispositifs de patrouilles mobiles et fixes, notamment en signalant des comportements humains et des objets abandonnés suspects et en sécurisant leur environnement immédiat en attendant l'intervention de forces de sécurité (police et gendarmerie), appuyées par des spécialistes militaires et civils de neutralisation d'engin explosif. Ils ne peuvent faire usage de la force que dans le strict respect du principe de la légitime défense proportionnée et ils reçoivent une formation particulière à cet effet (notamment, utilisation des systèmes de communication de la police, techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (TIOR [7]), procédure de relative à leur réquisition...).

### Les ressources humaines mobilisées dans le cadre de VIGIPIRATE

Les missions de patrouille qui sont conduites *par des états-majors* et effectuées *par des unités composés principalement de militaires d'active* durent 14 jours et les relèves entre les unités montantes et descendantes s'effectuent sur 3 jours.

*Le vivier des réservistes* paraît essentiel, notamment en raison de la nécessité de conserver le dispositif de projection en OPEX. En effet, *l'engagement dans le cadre de VIGIPIRATE d'un grand volume de militaires d'active sur une longue période a des conséquences sur leurs périodes d'instruction et d'entraînement nécessaires à leur projection en OPEX, voire à leurs permissions*. Les réservistes peuvent apporter un renfort aux postes de commandement ou être engagés au sein d'unités intégrées dans des régiments d'active et du 24<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de réserve créé en 2014 dont la montée en puissance [8] ne lui permet pas d'être actuellement engagé dans la mission VIGIPIRATE compte tenu que ses personnels n'ont pas encore reçu de formation qualifiée.

Les réservistes sont :

3. soit des retraités de toute activité professionnelle ;
4. soit des actifs dans les secteurs public et privé.

Si les premiers présentent une réelle disponibilité, il reste que leur âge ne leur permet pas en règle générale de servir dans des unités opérationnelles mais plutôt dans des états-majors.

Les seconds qui, certes, peuvent accomplir leurs activités pendant leurs congés, sont soumis vis-à-vis de leur employeur à des obligations qui peuvent rendre difficile leur disponibilité. En effet, la procédure permettant d'effectuer des périodes dans la réserve opérationnelle durant le temps de travail prévoit 2 types de préavis à respecter vis-à-vis de l'employeur en fonction des durées annuelles de service :

- inférieures ou égale à 5 jours : le préavis est fixé à 1 mois et l'employeur ne peut s'y opposer ;
- supérieures à 5 jours par an : le préavis est porté à 2 mois et l'accord de l'employeur est nécessaire.

Cette disposition peut être un frein au rappel des réservistes au titre de leurs périodes d'activité qui peuvent aller jusqu'à 60 jours continus ou discontinus, voire plus (210 jours en cas de circonstances exceptionnelles) si la durée des missions le justifie. En outre, l'embauche dans les secteurs public et privé des réservistes peut se heurter à la mise en œuvre, dans leur contrat d'engagement spécial dans la réserve (ESR), de la clause de réactivité permettant de les rappeler sous un préavis de 15 jours et devant être soumise à l'accord de l'employeur.

C'est la raison pour laquelle a été diffusée la circulaire du 2 août 2005 relative à l'emploi des agents publics au sein de la réserve militaire compte tenu de réticences de la part de leurs employeurs [9] visant à les sensibiliser sur l'opportunité de faciliter le déroulement des activités des réservistes.

Lors des périodes de réserve qui ne peuvent être décomptées des droits à congés payés, *le contrat de travail du réserviste dans le secteur privé* est suspendu et sont garantis ses droits en matière d'avancement, d'ancienneté, d'accès aux prestations sociales, de retour à l'emploi, de non licenciement, de déclassement professionnel ou d'une sanction disciplinaire suite à sa période de réserve, de droit, à pension si la durée cumulée des périodes effectuées en qualité de réserviste militaire atteint 15 ans ou s'il est rayé des contrôles de l'armée pour infirmités. Si tel n'est pas le cas, ses services militaires peuvent donner lieu à affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et à validation au titre du régime complémentaire de l'IRCANTEC.

*Les anciens militaires peuvent intégrer la fonction publique* [10], soit par concours, soit par détachement-intégration. C'est ainsi que depuis 2008, environ 2.200 militaires dont 15 à 20% de gendarmes ont intégré la fonction publique comme titulaires ou contractuels. C'est dans ce vivier que le MINDEF devrait privilégier le recrutement de réservistes d'autant qu'ils peuvent obtenir certains droits intéressants pour un *ESR d'une durée* :

- inférieure à 30 jours cumulés par année civile [11] : le fonctionnaire réserviste mis en congé avec traitement pour la durée de la période considérée bénéficie du cumul de son traitement avec sa solde de réserviste et peut intégrer ses activités de service dans ses droits à retraite comme fonctionnaire civil.
- supérieure à 30 jours cumulés par année civile : le fonctionnaire réserviste mis en position de détachement pour la période considérée ne bénéficie pas du cumul cité supra mais peut intégrer ses activités de service dans ses droits à retraite comme fonctionnaire civil.

La mise en œuvre du dispositif de la réserve [12] est subordonnée non seulement aux conditions légales citées supra, mais aussi à des arbitrages financiers successifs qui se sont traduits par une baisse constante du nombre de ESR qui s'établit à quelque 27.500 personnels pour les armées, ce qui représente 71,3% de l'objectif fixé en 2013 et de leurs activités de formation, d'entraînement et d'engagement dans différentes missions [13]. En outre, la réduction budgétaire de ce poste de dépenses a d'inévitables conséquences sur le nombre de réservistes quotidiennement occupés (environ 1.800 personnels pour une période moyenne d'activité de 24 jours environ en 2013) et se traduit aussi par une baisse de leur fidélisation. L'armée de terre est plus particulièrement confrontée à une diminution régulière de ses effectifs de réservistes : environ 15.500 réservistes en 2013 pour une cible de 21.000).

### Financement du plan VIGIPIRATE

**Au titre de la loi de finances 2015, les MISSINT sont dotées au titre 2 de 11 millions d'euros sur la base de 2 000 militaires engagés par an, notamment dans le cadre de VIGIPIRATE d'avant les attentats du début janvier 2015.** La participation des armées à ces MISSINT est financée de la façon suivante :

- imputation sur le BOP « OPEX-MISSINT » : surcoût relatif aux dépenses de personnel relevant du titre 2 ;
- imputation sur les BOP de chaque armée : dépenses relevant du titre 3, voire du titre 5.

*Les dépenses du plan VIGIPIRATE prises en compte par le BOP « OPEX-MISSINT » concernent l'indemnité de service en campagne (ISC) [14] dont le montant moyen de 80 euros par jour dépend du grade et de la situation familiale du militaire. Compte tenu de ces éléments et des périodes de mission des unités (incluant les jours de « tuilage » entre les unités montantes et descendantes), le montant de ces dépenses est estimé à plus de 29 millions d'euros par mois.*

Les dépenses du titre 3 qui restent à la charge des BOP de chaque armée et service, sont les suivantes :

- frais de déplacement [15] des personnels sans troupe telle l'indemnité de mission relative aux dépenses d'alimentation [16] (taux : 15,25 euros) et d'hébergement [17] (taux : entre 45 et 60 euros selon la situation géographique des communes) et avec troupe telle l'indemnité d'absence temporaire (IAT) qui est accordée sur la base de taux de l'IM qui varie selon la situation familiale du militaire [18] : montant mensuel estimé à plus de 2,5 millions d'euros ;
- frais de transport extra et intra zones de déploiements [19] par voies routière, ferrée et aérienne militaire ;
- fonctionnement des sites d'accueil des unités avant leur déploiement ;
- soutien logistique des unités : acheminement et livraison de différents équipements (de campagne, de protection balistique, de repas (rations de combat et plats préparés), activation d'équipes médicales (en Ile de France : 5 basées à Satory, Brétigny, Fort de l'Est, Villacoublay et St Germain en Laye).

A titre d'exemple, ces différentes contributions financées sous enveloppe de l'armée de terre, ont mobilisé en 2011 plus de 17.000 personnels pour un montant de plus de 4,3 millions d'euros au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3).

Tous ces éléments permettent d'estimer que le coût mensuel est largement supérieur à 29 millions d'euros par mois.

## Conclusion

Au vu des éléments cités supra, le coût total de VIGIPIRATE « Alerte attentats » est largement supérieur au 1 million d'euros par jour annoncé (qui est juste une évaluation des surcoûts liés à l'indemnité de service en campagne de 80 euros par jour) et est bien en dessous de celui des dépenses engagées par les armées. Dans un but de sincérité budgétaire, il conviendrait de connaître de façon exhaustive le coût réel de cette intervention qui est supporté par les finances publiques. C'est d'autant plus aisé que les états-majors d'armée et directions de service rendent compte régulièrement de l'ensemble des dépenses à l'état-major des armées.

En outre, cette mission n'est guère aisée pour les militaires qui ont été l'objet de plus de 150 « incidents » de toute nature (allant des actes d'incivilité et de menaces physiques aux agressions) depuis la mise en œuvre de VIGIPIRATE « Alerte attentats ». C'est grâce à leur professionnalisme acquis non seulement lors de leur formation et leur entraînement continu, mais aussi à l'occasion de leurs interventions en OPEX qu'ils ont pu être réglés au niveau des cellules élémentaires opérationnelles [20] sans dommages collatéraux (ex : l'agression, à Nice, de 3 militaires par un individu avec un arme blanche le 3 février 2015). Ainsi, le recours au contingent d'appelés ne permettra pas d'obtenir une qualité identique de résultats, notamment en termes « d'intelligence de situation » compte tenu que la maîtrise de telles attitudes nécessite des savoir-faire techniques qui sont la caractéristique des militaires professionnels.

L'option de déléguer tout ou partie de l'exécution de patrouilles effectuées dans le cadre de « VIGIPIRATE » à des sociétés militaires privées préconisée par certains commentateurs suppose une large réflexion en amont sur le périmètre fonctionnel des missions régaliennes de l'État en matière de sécurité publique à effectuer en régie ou à concéder tout en tenant compte de l'avis de l'opinion publique sur la mise en œuvre de ces solutions.

Si la cible du recrutement des réservistes pourrait, dans un 1er temps, être la fonction publique, il s'agira d'examiner l'opportunité de conserver et pérenniser l'exonération fiscale des rémunérations versées aux réservistes fondée sur une doctrine ancienne qui paraît, à la Cour des comptes, juridiquement insuffisante [21]. Tout en soulignant que l'annulation de cette disposition peut générer des sources d'économies sur le coût de la réserve [22], elle recommande en 2007 aux ministères chargés du budget et de la défense de revenir sur cette exonération non justifiée et de réintégrer les rémunérations des réservistes dans le droit fiscal commun en avançant les arguments suivants :

- irrecevabilité de cette compensation accordée à l'origine au titre de l'obligation, pour les réservistes, de participer à des périodes d'instruction obligatoires, compte tenu que la loi du 22 octobre 1999 prescrit que la participation des réservistes repose désormais sur un engagement volontaire, en se basant sur l'article L.4251-1 du code de la défense qui précise que « *les réservistes (...) bénéficient de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires professionnels* » ;
- absence d'équité fiscale entre militaires d'active et de réserve qu'elle considère comme un véritable militaire d'active à temps partiel dès lors que la loi et les règlements organisant la réserve s'attachent à rendre identiques leurs situations respectives ;
- inégalité de droits entre le réserviste du secteur public qui conserve le bénéfice de son traitement pendant la période de réserve pendant une durée inférieure ou égale à 30 jours par année civile et celui du secteur privé qui, en règle générale, ne perçoit rien de son employeur.

En ce qui concerne les réservistes du secteur privé, il apparaît nécessaire d'étudier, au sein du MINDEF [23], les conditions favorisant leur recrutement en mettant en œuvre des conditions d'incitation au profit des employeurs (ex : dédommagement des entreprises des journées d'absence - ce qui aurait nécessairement un coût).

[1] Par voie de protocole ou convention en fonction de la nature des demandeurs des prestations.

[2] Confer le décret n° 2015-81 du 29 janvier 2015 relatif à l'organisation territoriale interarmées de la défense.

[3] Les activités aurifères clandestines sont le fait pour la majorité d'entre eux de ressortissants brésiliens en situation irrégulière.

[4] Missions de surveillance du terrain et opérations d'extinction finale de feux maîtrisés.

[5] Le service de santé des armées remplit des missions dans le domaine de la santé publique, en plus de celles qui lui sont affectées auprès des armées avec sa participation notamment à la gestion des risques, comme la pandémie grippale, et à l'offre publique de soins, par le biais des hôpitaux militaires et son engagement auprès d'autres ministères (intérieur, transports, affaires étrangères...) dans diverses missions.

[6] Mission interministérielle de service public coordonnée par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement qui a consisté, à l'été 2011, au transport et au stockage du fourrage depuis les départements producteurs vers les départements en déficit (Vaucluse, Aude et Lozère) qui, d'ailleurs, n'a pas donné lieu à remboursement au MINDEF en l'absence de la signature d'un protocole (plus de 570.000 euros hors ISC non recouverts).

[7] Avec éventuellement l'usage de dispositifs non létaux (batons télescopiques, gel lacrymogène...).

[8] Il sera composé en 2016 d'un état-major (Vincennes) et de 4 compagnies (2 à Vincennes et 2 à Versailles), soit un effectif d'environ 400 personnels.

[9] Confer la question parlementaire écrite n° 21784 de M Jean-Pierre Placade du 23 février 2006.

[10] Aussi au titre des emplois réservés prévus par l'article L. 4139-3 du Code de la défense qui stipule que, « *Le militaire, à l'exception de l'officier de carrière et du militaire commissionné, peut se porter candidat pour l'accès aux emplois réservés, sur demande agréée, dans les conditions prévues par le code des pensions militaires d'invalidité* » qui concerne bien souvent des personnels atteints d'invalidité dans le cadre du service.

[11] En règle générale, les réservistes optent pour ce type d'ESR.

[12] Notamment celui de l'armée de terre en 2011 « Guépard réserve » permettant de disposer d'un vivier de volontaires issus des unités de réserve des régiments capables d'être engagés sous un préavis de 48 heures et durant 8 jours.

[13] Cette réserve opérationnelle ne doit pas être confondue avec la réserve citoyenne (comptant 2.184 volontaires agréés au 31 décembre 2013) qui est constituée de bénévoles sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et offre à la défense leur expertise et leur capacité de rayonnement et promeuvent l'esprit de défense dans le monde civil.

[14] Payable par mois avec la solde et imposable - confer le décret n°75-142 du 3 mars 1975.

[15] Payables à l'issue de la mission et non imposables - confer le décret n° 2009-545 du 17 mai 2009.

[16] S'ils ne sont pas nourris gratuitement.

[17] En règle générale, ils ne perçoivent pas cette indemnité car ils sont hébergés gratuitement.

[18] Pour le militaire chef de famille = 50% et pour le militaire célibataire = 25%.

[19] Le déclenchement de la mission VIGIPIRATE « Alerte attentats » s'est appuyé sur des rotations importantes aériennes (3 en ce qui concerne l'acheminement vers la région ile de France) et terrestres (plus de 200 cars et 500 conducteurs).

[20] Groupes de 5 à 10 personnels déployés sur plus de 500 sites sur le territoire national.

[21] Essentiellement 2 réponses ministérielles de 1932 et 1966 à des questions parlementaires

[22] Mais sans préciser les incidences sur le volume de recrutement des volontaires réservistes issus de la population des agents publics.

[23] Il dispose du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) qui est un organisme de réflexion et de proposition chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves : conférer le décret du 14 février 2014 relative à la composition, l'organisation et le fonctionnement et les modalités de désignation de ses membres modifiant le décret n° 2007-1088 du 11 juillet 2007 (79 membres, représentant toutes les composantes de la société civile et militaire).

### 3/ LES MENACES

## Pourquoi l'informatique quantique pourrait anéantir le Web tel que nous le connaissons

**Les ordinateurs quantiques auront le pouvoir de briser le chiffrement asymétrique qui est à la base de la sécurité de l'Internet. Deux mathématiciens pensent avoir trouvé la solution. Décryptage.**



**Gilbert Kallenborn 01net. le 28/03/15 à 11h09**

Nathan Hamlin et William Webb ont peut-être sauvé le Web. Ces deux mathématiciens de la [Washington State University](#) viennent de présenter une nouvelle manière de faire du chiffrement asymétrique, en modifiant un vieil algorithme des années 70 (« Knapsack »). Son principal avantage : il serait résistant aux futures attaques quantiques !

Attaques quantiques ? Eh oui, peu de gens le savent, mais une véritable course contre la montre se déroule actuellement dans le monde discret de la cryptographie, dont le résultat pourrait signer l'arrêt de mort du Web. Deux camps s'affrontent : d'un côté des ingénieurs, de l'autre des mathématiciens. Mais tous les deux partagent la même passion: l'informatique quantique. Cette technologie s'appuie sur le phénomène de superposition d'états quantiques pour développer des capacités de calcul beaucoup plus importantes que l'informatique classique.

Depuis quelques années, les ingénieurs font de grands progrès. Tellement que la plupart d'entre eux sont



désormais persuadés que l'ordinateur quantique existera bel et bien un jour. Ce n'est plus qu'une question de temps. « *Les ordinateurs quantiques vont arriver car la technologie pour les fabriquer est déjà là. Mais il est très probable que la maîtrise de cette technologie sera d'abord dans les mains des gouvernements et des grandes entreprises* », estimait Nicolas Wöhrl, à l'occasion de la conférence 31C3 du

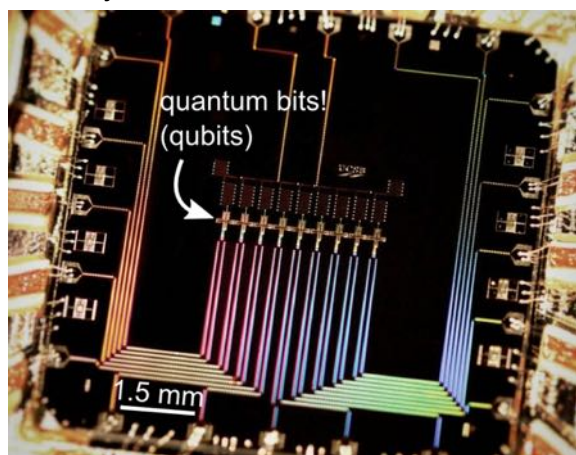
[Chaos Computer Club](#), en décembre dernier. Ce chercheur à l'université de Duisburg-Essen veut créer des ordinateurs quantiques basés sur des diamants synthétiques, l'une des dernières tendances à la mode dans le domaine.

## Nicolas Wöhrl montre un diamant synthétique, destiné aux ordinateurs quantiques.

### La NSA au premier rang

Parmi les grands acteurs intéressés figure Google qui, depuis l'année dernière, cherche à construire [son propre ordinateur quantique](#). Et le géant du Net avance à grands pas. Récemment, il a développé une technique pour [augmenter la stabilité des « qubits »](#), ces fameuses particules élémentaires qui sont à la base du calcul quantique. Cette découverte serait, d'après les experts, un grand pas vers la création d'un système quantique réellement opérationnel.

Mais le jour où ces ordinateurs d'un nouveau type débarqueront dans le quotidien, marquera également la fin de l'actuelle architecture de sécurité de l'Internet. Car l'informatique quantique va définitivement casser les algorithmes de chiffrement asymétrique RSA, qui sont pourtant omniprésents dans le web. Ils sont utilisés dans les connexions SSL/TLS, les paiements en ligne, les signatures électroniques, les PKI d'entreprises, les messageries sécurisées de type PGP, etc. *« On pense que d'ici 25 ans, tous les systèmes asymétriques vont tomber. D'ici là, il faudra donc trouver une solution alternative. Ce sera un changement très important »*, explique Renaud Lifchitz, un chercheur en sécurité qui a fait une présentation sur le sujet à l'occasion de la conférence [NoSuchCon](#), en novembre dernier.



D'ailleurs, c'est précisément pour cette même raison que la NSA investit de manière massive dans les ordinateurs quantiques, au travers d'un programme de recherche qu'elle a baptisé « Penetrating hard targets » et doté d'un budget annuel d'environ 80 millions de dollars (source : [Washington Post](#), janvier 2014). Armé d'un ordinateur quantique, l'agence américaine pourrait lire tous les échanges dans le monde, réduisant à néant tout espoir en matière de protection des données.

© Google

Neuf qubits alignés.

### Plusieurs pistes existent pour sauver le Web

Pour éviter cette catastrophe, les mathématiciens se sont retroussés les manches. Depuis 2006, ils se retrouvent presque chaque année dans le cadre d'une conférence internationale appelée « Post Quantum Cryptography », afin de trouver une parade aux attaques par calcul quantique. La dernière édition s'est déroulée en octobre 2014 au Canada. La prochaine aura lieu en février 2016, au Japon. Leur but est de trouver des algorithmes qui soient résistants aux ordinateurs quantiques. Leurs recherches s'effectuent dans [six domaines mathématiques ultraspecialisés](#), qui leur paraissent prometteurs.

Mais alors, Nathan Hamlin et William Webb viennent-ils enfin de trouver le Graal ? Rien n'est moins sûr. Il faudra d'abord que leur algorithme soit passé en revue par leurs pairs, ce qui va prendre quelque temps. Mais il semble être un bon candidat, car il préserve le côté asymétrique du chiffrement. C'est important, car celui-ci permet d'éviter l'échange de clés privées : seuls des clés publiques sont communiquées. S'il n'y

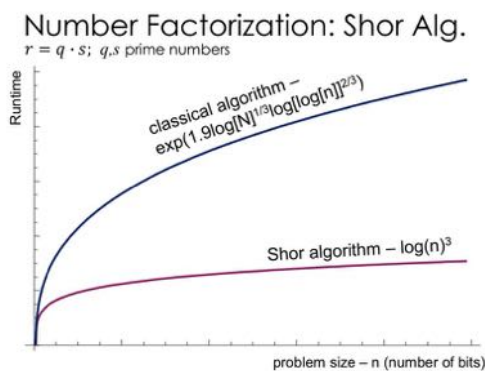
avait pas ce problème d'échange de clés, l'informatique quantique ne poserait pas de grands soucis, car les algorithmes de chiffrement symétrique, eux, sont résistants : il suffirait simplement de doubler régulièrement la taille des clés.

### Pour résister aux attaques quantiques : le chiffrement quantique

Mais à ce jour, il n'existe qu'un seul procédé vraiment sécurisé d'échange de clés privées, c'est le chiffrement quantique, qui s'appuie sur l'envoi de photons polarisés par fibre optique. « *C'est une technologie qui tourne très bien au quotidien et qui commence à être déployée massivement par des sociétés commerciales. Mais c'est très contraignant : la distance est limitée à 100 km et cela ne fonctionne que de point à point. Pour le Web, ce n'est donc pas envisageable* », ajoute Renaud Lifchitz.

Bref, il faudra certainement encore attendre quelques années de recherche avant de voir arriver enfin une alternative au chiffrement RSA. En attendant, croisons les doigts pour que l'informatique quantique ne vienne pas casser notre joli Web...

### Comment l'ordinateur quantique cassera le chiffrement RSA



Le chiffrement asymétrique RSA s'appuie sur le fait qu'il est très difficile de factoriser les grands nombres en nombres premiers. La complexité de calcul croît de manière presque exponentielle avec la taille du nombre (« sous-exponentielle » disent les mathématiciens).

Or, en implémentant l'algorithme de Shor sur un ordinateur quantique, il serait possible d'abaisser considérablement cette complexité : elle ne serait plus que polynomiale. « *La progression est presque linéaire*, explique Renaud Lifchitz. *Si l'on double la taille de la clé, il suffit d'ajouter de nouveaux qubits en proportion similaire pour la casser à nouveau. Donc c'est la fin du chiffrement asymétrique.* »



# Alerte à l'ADN : les scientifiques manipulateurs de gènes saisis de vertige face à leurs propres recherches

Inquiet des dérives que la manipulation du génome humain pourrait entraîner, un grand groupe, appartenant au monde de la bioscience, demande à ce que soit établi un moratoire interdisant la fécondation à partir de cellules ayant déjà fait l'objet d'expérimentations. Au-delà, c'est toute la question d'un monde régi par l'eugénisme, qui transparaît.

**ATLANTICO Publié le 14 Mars 2015**



Modifier le "code" d'un individu reste, encore, un tabou que les scientifiques n'osent pas franchir. Crédit Reuters

Dans la célèbre revue scientifique Nature, une entreprise spécialisée dans la bioscience **appelle à l'interdiction des manipulations sur les cellules humaines reproductrices.**

Cette technologie qui permet de **modifier le génome d'un être humain est désormais facilement accessible pour un faible coût.**

Modifier le "code" d'un individu reste, encore, **un tabou que les scientifiques n'osent pas franchir**, mais les barrières morales évoluent rapidement avec les années.

Le transhumanisme, idéologie selon laquelle l'homme s'améliorera physiquement grâce à la science, est en plein développement, faisant resurgir **le spectre d'une société scientiste et eugéniste.**

**Atlantico : Les dirigeants de Sangamo Biosciences, un groupe industriel spécialisé dans les biosciences, ont appelé, dans une tribune publiée dans le journal Nature, à ce que soit établi un moratoire contre la manipulation des cellules humaines reproductrices. Selon eux, ce processus serait dangereux et contraire à toute éthique. Quels sont les dangers de ces manipulations ?**

**Laurent Alexandre :** Il faut bien comprendre que **le coût des enzymes qui permettent de modifier nos chromosomes a été divisé par 10.000 en 7 ans.** Ces enzymes coûtent aujourd'hui 12 dollars à fabriquer. Autrement dit, un étudiant en 3e année peut le faire sur sa paillasse entre le déjeuner et le goûter. **A l'horizon 2020, ce sera aussi simple que de rédiger un texte sous Word.** C'est d'ailleurs pour cela que l'on parle "de gene editing".

**La technologie permettant de modifier l'ADN dans nos cellules est donc en train de devenir banale.** Elle permet de modifier les cellules adultes, mais aussi embryonnaires, et c'est dans ce cas que la manipulation peut devenir héréditaire. Tant que l'on se contente d'intervenir sur un gène dans une cellule musculaire adulte, cela n'a aucun impact sur l'hérédité. Modifier un embryon, cela a de toutes autres implications. **Les auteurs de cette tribune ne disent pas qu'il ne faut pas guérir des maladies, bien au contraire. Ils rappellent qu'il ne faut pas toucher à l'embryon, car cela reviendrait, in fine, à changer l'espèce humaine.**

**Jean-Louis Serre :** Le danger principal réside dans l'utilisation de cellules manipulées dans une procédure de **fécondation.** Les manipulations de cellules souches, de cellules germinales, de gamètes et d'embryons existent déjà en recherche fondamentale, mais dans un cadre bien défini. **Si les gamètes étaient utilisés après manipulation à des fins de fécondation, cela pourrait soit mener à pas grand-chose, car une fois touchées, les cellules**

**reproductrices peuvent ne pas se développer, soit à une sorte de monstre.** Mais il est impossible de donner un ordre de probabilité, puisque c'est une chose que nous ne faisons pas.

## **Quelles sont les manipulations du génome qui ne présentent pas de risques pour le patient et sa descendance, et quelles sont celles qui sont totalement à bannir ?**

**Laurent Alexandre :** Il est inimaginable qu'on n'en vienne pas à toucher au génome. Si un enfant a une myopathie, par exemple, ses parents voudront bien entendu le guérir, mais s'ils ont aussi la possibilité de corriger cela par avance pour leur descendance, pourquoi s'en priveraient-ils ? Ils exigeront que les modifications touchent aussi les testicules et les ovaires des futurs enfants encore au stade de l'embryon.

**En outre il est illusoire de penser que l'on pourra empêcher les Chinois de pratiquer le "gene editing".** Bien que les dangers existent, ce sera un moratoire de plus qui ne sera pas respecté. Il en est allé de même avec la conférence d'Asilomar en 1975, à l'issue de laquelle tous les généticiens présents s'étaient engagés à ne pas manipuler les bactéries. Cette résolution n'a pas tenu 15 jours. Au début des années 80, on disait la même chose sur la fécondation in vitro. **Si les scientifiques n'ont pas respecté leurs engagements, c'est parce qu'ils se rendaient bien compte que les autres ne le feraient pas non plus, et qu'ils se mettraient ainsi en retard.** C'est comme si aujourd'hui la communauté scientifique se retenait d'aller plus loin dans l'intelligence artificielle. Personne ne respecterait cet engagement.

**Jean-Louis Serre :** Pour l'instant, il n'a jamais été question de procéder à des manipulations génétiques en amont de la fécondation, ni d'en faire sur des cellules reproductrices. Cela fait partie des principes éthiques qui s'appliquent à l'ensemble des chercheurs. Mais chaque pays a son cadre réglementaire, et certains n'en ont pas du tout.

En Europe, en Amérique du Nord et quelques autres pays dits "occidentaux", la manipulation des gènes chromosomiques préalablement à une fécondation est soumise à des peines pénales.

**En outre, la manipulation suivie d'une fécondation ne revêt aucun intérêt scientifique.** C'est une idée qui sert seulement à faire parler.

## **Où situer la frontière entre intervention médicale, et intervention pour "améliorer" l'humain ?**

**Laurent Alexandre :** Cette frontière est impossible à situer, car l'histoire a montré que nos barrières éthiques sont très changeantes. **Ce qui paraît monstrueux aujourd'hui paraîtra normal en 2050.** Dois-je rappeler que la pilule était perçue comme une monstruosité, ou que la fécondation in vitro révoltait les Américains ? Tout cela est devenu civilisationnel. **Nous nous trouvons sur un toboggan transgressif de notre nature biologique, le dernier exemple significatif en date étant celui de ce bébé anglais avec deux mères biologiques et un père.**

**Jean-Louis Serre :** La thérapie génique ne vise pas à manipuler les cellules sexuelles, mais à réparer. Autrement, on procède à un dépistage prénatal. **On nous dira que si l'on pouvait faire des modifications dans le génome du futur bébé, cela éviterait des interruptions de grossesse, mais en réalité ce serait encore pire, avec le risque de créer des monstres.** Les discours que l'on entend sur la possibilité de changer le génome, d'améliorer l'humain et de le rendre immortel relève de l'idéologie scientiste, et non rien à voir avec la science. **Ces idées sont sous-tendues par l'idéologie du surhomme, à la connotation profondément fasciste.**

**Comment comprendre cette prise de position de la part d'une entreprise privée qui, ce faisant, perd des possibilités de développement ?**

**Laurent Alexandre :** Les acteurs de la Silicon Valley réfléchissent à dans 1.000 ans, alors que les politiques ne voient pas plus loin que 15 jours. **Google réfléchit à l'immortalité, quand le président de la République pense à sa prochaine cote de popularité. Dans ces conditions rien d'étonnant à ce que les entreprises du futur réfléchissent à l'éthique.** Ce sont elles qui font de la politique aujourd'hui, et qui dessinent les frontières éthiques.

**Cela ne revient-il pas, finalement, à s'interdire de faire une chose dont on ignore totalement les éventuelles conséquences ? La sécurité de notre avenir se fait-elle au prix de l'ignorance de ce qui nous arriverait si nous nous laissions aller à certaines expérimentations ?**

**Laurent Alexandre :** Il pourrait y avoir des effets secondaires. **On pourrait notamment abîmer des portions de chromosomes involontairement, un peu comme lorsqu'un chasseur touche un promeneur alors qu'il visait du**

**gibier.** Les techniques ne feront que s'améliorer, les gens seront rendus plus forts, plus intelligents... **Les limites de "l'enhancement" (amélioration) sont impossibles à déterminer.** C'est l'ambition du transhumanisme : optimiser l'intelligence, le physique, et tuer la mort. On a déjà commencé à éliminer ce qu'on ne désire pas : par exemple, 97 % des fœtus identifiés comme trisomiques sont avortés. **A l'avenir, la possibilité sera donnée aux parents de choisir les caractéristiques de leur bébé, à la carte. Les souris sont une première étape.**

**Jean-Louis Serre :** On ne peut pas faire n'importe quoi au prétexte qu'en ne le faisant pas, on s'interdirait la connaissance. Cette dernière est une démarche scientifique qui répond à des questions. On se donne les moyens pour, mais dans un cadre. Les nazis ont essayé d'accoupler une femme avec un chien, cela n'a pas marché bien entendu, mais cela pourrait être imaginé avec un chimpanzé ou un gorille... **Faire avec l'homme ce qu'on a pu faire entre le cheval et l'âne, ou avec le lion et le tigre, reviendrait à transgresser des tabous fondateurs de l'humanité au sens le plus profond.** Nous autres scientifiques avons des questions à nous poser, et nous savons que nous avons des moyens d'y répondre sans pour autant transgresser nos valeurs.

**Quels garde-fous existent déjà, et à l'inverse, quels vides juridiques, des entreprises ou même des Etats peu scrupuleux, pourraient-ils exploiter ?**

**Laurent Alexandre :** La législation sera contournée au niveau international, car la Chine est très permissive, par exemple. **Les Chinois sont "ultra-eugénistes", et face aux avancées qu'ils auront réalisées, alors que nous nous serons bridés, nous nous retrouverons désemparés.** Nous pourrions devenir une colonie chinoise.

**Vu la baisse des coûts, le transhumanisme est bien parti pour se démocratiser aussi vite que le téléphone portable.** Ce n'est pas forcément souhaitable, mais c'est ce vers quoi notre monde se dirige. En réalité, les transhumanistes ont déjà gagné.

*Propos recueillis par Gilles Boutin*

Read more at <http://www.atlantico.fr/decryptage/alerte-adn-scientifiques-manipulateurs-genes-saisis-vertige-face-propres-recherches-laurent-alexandre-jean-louis-serre-2039910.html#TjwjULqIZhdsEv0B.99>

#### **Laurent Alexandre**

Chirurgien de formation, également diplômé de Science Po, d'HEC et de l'ENA, Laurent Alexandre a fondé dans les années 90 le site d'information Doctissimo. Il le revend en 2008 et développe DNA Vision spécialisée dans le séquençage ADN. Auteur de "La mort de la mort" paru en 2011, Laurent Alexandre est un expert des bouleversements que va connaître l'humanité grâce aux progrès de la biotechnologie.

#### **Jean-Louis Serre**

**Jean-Louis Serre** est professeur de génétique à l'Université de Versailles, il est l'auteur de 'La génétique' dans la collection 'Les idées reçues' chez Le cavalier bleu.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/alerte-adn-scientifiques-manipulateurs-genes-saisis-vertige-face-propres-recherches-laurent-alexandre-jean-louis-serre-2039910.html> - TjwjULqIZhdsEv0B.99

## 4/ JURIDIQUE

### Droit d'association des militaires : S'associer et dialoguer

TTU N°969 18/03/2015

**Le ministère de la Défense devait trouver une solution pour s mettre en conformité avec la décision de la CEDH d'octobre 2011 condamnant la France et aménager le droit d'association des militaires.**

Le Président de la République avait en effet demandé à Jean Yves Le Drian de préparer un projet de loi adapté. Et il fallait faire vite, car depuis le 2 janvier, la décision de la CEDH est "réputée acceptée", et les dispositions du code de la Défense interdisant le droit d'association n'auraient plus été recevables face aux juges.

Sur la base du rapport Pécheur, dont les recommandations ont été très largement reprises, à quelques exceptions près, le projet de loi se veut consensuel, afin d'éviter des polémiques inutiles, de renforcer sa légitimité et offrir aux militaires un cadre réaliste et applicable.

C'est notamment le cas de l'exclusion préconisée par le rapport, des personnels militaires retraités du CSFM. Le ministère a jugé que l'antériorité de leurs associations, qui ont longtemps été les seules à exister, légitime leur présence dans cette enceinte de dialogue. Par ailleurs, le système de pourcentages a été préféré, comme critère de représentativité, aux élections pour éviter une mise en concurrence des associations, susceptibles de générer des clivages internes dangereux pour la nécessaire cohésion des armées.

Afin d'éviter de figer certaines dispositions et d'échapper à cet écueil très français de lois trop lourdes et complexes, certaines dispositions, comme les seuils de représentativité, seront fixées par décret. Les militaires d'active (sous contrat ou de carrière) et les réservistes opérationnels pourront donc se constituer en associations, ces dernières devant répondre à des critères de représentativité.

D'abord un seuil de représentativité globale, c'est-à-dire un pourcentage significatif de membres. S'il n'est pas encore défini, il devrait, cependant, être relativement bas.

Autre critère, la représentativité catégorielle, c'est-à-dire un nombre équilibré d'officiers et de sous-officiers, par exemple. Pour pouvoir siéger au CSFM, les associations devront se confédérer pour représenter plusieurs armées et services, afin de ne pas déséquilibrer un Conseil par essence interarmées. Par exemple, un regroupement de quatre ou cinq associations,

représentant au moins deux armées et deux services et un pourcentage minimum de la communauté militaire, là encore fixé par décret.

Au total, un tiers des sièges du CSFM seront dédiés aux associations, chaque regroupement pouvant disposer de plusieurs sièges. Mais il s'agira d'un CSFM rénové : le ministre de la Défense a lancé, en parallèle du projet de loi, un groupe de travail interarmées pour plancher sur les seuils de représentativité des associations (pour se constituer et pour siéger au CSFM) ainsi que sur la réforme, considérée comme nécessaire, de ce dernier. Si 40 sièges pour les associations sont ajoutés aux 85 existants, le CSFM perdrait en efficacité.

Le nombre total de sièges sera donc réduit afin, selon le ministère, de moderniser et professionnaliser le CSFM et le dialogue social au sein des armées. Le rapport du groupe de travail devrait être prêt à la rentrée 2015, pour être présenté au CSFM. Par ailleurs, les associations pourront ester en justice au nom de la communauté militaire contre des décisions administratives.

Au total, un tiers des sièges du CSFM seront dédiés aux associations, chaque regroupement pouvant disposer de plusieurs sièges. Mais il s'agira d'un CSFM rénové : le ministre de la Défense a lancé, en parallèle du projet de loi.

Un groupe de travail interarmées pour plancher sur les seuils de représentativité des associations (pour se constituer et pour siéger au CSFM) ainsi que sur la réforme, considérée comme nécessaire, de ce dernier. Si 40 sièges pour les associations sont ajoutés aux 85 existants, le CSFM perdrait en efficacité.

Le nombre total de sièges sera donc réduit afin, selon le ministère, de moderniser et professionnaliser le CSFM et le dialogue social au sein des armées. Le rapport du groupe de travail devrait être prêt à la rentrée 2015, pour être présenté au CSFM. Par ailleurs, les associations pourront ester en justice au nom de la communauté militaire contre des décisions administratives.

# Création de la fonction de médiateur militaire

Par décret et arrêté du 30 mars 2015, la fonction de médiateur militaire est officiellement créée pour l'ensemble de la communauté militaire.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le décret n° 2015-368 du 30 mars 2015 portant création de la fonction de médiateur militaire, signé par le Premier ministre et le ministre de la Défense, et l'arrêté du 20 mars 2015 relatif à la fonction de médiateur militaire, ont été publiés au Journal Officiel.

Instituant les inspecteurs généraux des armées dans la fonction de médiateur militaire, ces deux textes consacrent la médiation comme un nouveau mode de règlement des différends, dont l'objet est de « *trouver, de manière confidentielle et amiable, une solution aux litiges individuels* ».

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

### Décret n° 2015-368 du 30 mars 2015 portant création de la fonction de médiateur militaire

NOR : DEFD1505925D

**Publics concernés** : états-majors, directions et services du ministère de la défense. **Objet** : création de la fonction de médiateur militaire. **Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. **Notice** : le décret instaure un processus de médiation militaire au sein du ministère de la défense et de la

gendarmerie nationale. Cette fonction est exercée par les inspecteurs généraux des armées et l'inspecteur général du service de santé des armées. Le décret modifie en conséquence les attributions de ces inspecteurs généraux.

**Références** : le présent décret et les articles du code de la défense qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de la défense,

Vu le code de la défense ; Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction militaire en date du 12 décembre 2014,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>**. – Au chapitre IV du titre II du livre I<sup>er</sup> de la partie 3 (partie réglementaire) du code de la défense, il est inséré une section 3 ainsi rédigée :

« **Section 3**

« *Médiateur militaire* » Art. D. 3124-12. – Les inspecteurs généraux mentionnés aux articles D. 3124-1 et D. 3124-7 exercent, outre

les attributions prévues au présent chapitre, la fonction de médiateur militaire. »

**Art. 2.** – L'article D. 4121-2 du code susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Il peut en outre saisir le médiateur militaire, dans des conditions définies par le ministre de la défense. »

**Art. 3.** – Le ministre de la défense est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mars 2015. Par le Premier ministre :

*Le ministre de la défense,*

JEAN-YVES LE DRIAN

## **Arrêté du 30 mars 2015 relatif à la fonction de médiateur militaire**

NOR : [DEFD1505931A](#)

Le ministre de la défense, Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 3124-12 et D. 4121-2,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les inspecteurs généraux mentionnés aux articles D. 3124-1 et D. 3124-7 du code de la défense exercent la fonction de médiateur militaire.

Tout militaire peut saisir l'un de ces inspecteurs généraux en vue de trouver, de manière confidentielle et amiable, une solution aux litiges individuels, nés au sein du ministère de la défense ou dans la gendarmerie nationale, relevant du périmètre défini au premier alinéa de l'article D. 4121-2 du code de la défense. L'inspecteur général qui, au titre de ses attributions d'inspecteur général, a connaissance du différend dont le saisit le militaire confie ce différend à un autre inspecteur général et en informe sans délai le militaire intéressé.

La médiation ne s'applique pas aux litiges relatifs :

- au traitement automatisé de la liquidation et du paiement de la solde et des accessoires de solde ;
- à des actes ou à des décisions concernant le recrutement du militaire ou l'exercice du pouvoir disciplinaire ;
- à des actes ou à des décisions pris en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et du code des pensions militaires de retraite ainsi qu'à ceux qui relèvent de la procédure organisée par les articles 112 à 124 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable. **Art. 2.** – Les états-majors, directions et services sollicités dans le cadre d'une médiation sont tenus de fournir les éléments dont ils disposent dans un délai fixé par le médiateur militaire.

Durant toute la phase de médiation, le militaire peut se faire assister par un militaire en activité de son choix. L'avis du médiateur militaire qui recommande une solution aux parties au litige met fin à la phase de médiation. Il est notifié aux parties au litige au plus tard quatre mois à compter de la saisine. Un avis est également notifié par le médiateur militaire pour :

- informer le militaire que le litige ne relève pas du périmètre de compétence du médiateur militaire, défini à l'article 1<sup>er</sup> ;
- dresser le constat de la disparition du litige ;
- dresser le constat de l'impossibilité de trouver une solution amiable au litige. **Art. 3. – I. –** La médiation n'est pas exclusive du recours administratif préalable prévu à l'article R. 4125-1 du code de la défense et n'interrompt ni le délai de saisine de la commission des recours des militaires mentionné à l'article R. 4125-1 du code de la défense, ni le délai du recours contentieux. Lorsqu'il est saisi, le médiateur militaire accuse réception de la demande dans un délai de quinze jours. Dans le cas où l'objet de la demande est un acte faisant grief qui entre dans le champ de compétence de la commission des recours des militaires, l'accusé de réception précise que le délai de saisine prévu à l'article R. 4125-2 du code de la défense n'est pas interrompu. **II. –** Un militaire peut notamment solliciter une médiation lorsque la commission des recours des militaires :
  - l'a informé que son recours était dirigé contre une décision ne faisant pas grief ou ne relevant pas de la compétence de la commission ;
  - l'a déclaré forclos. Il peut également saisir le médiateur militaire après avoir décidé de renoncer au recours formé devant la commission.

**Art. 4. –** Le médiateur militaire et le personnel l'assistant dans son rôle de médiation reçoivent une formation adaptée à la pratique de la médiation.

**Art. 5. –** Chaque année, les inspecteurs généraux exerçant la fonction de médiateur militaire remettent au ministre de la défense un rapport conjoint dans lequel ils rendent compte de leur activité et formulent des propositions de nature à prendre en compte au mieux les attentes et les préoccupations exprimées par les militaires.

Le ministre de la défense en communique une synthèse au ministre de l'intérieur et au Conseil supérieur de la fonction militaire.

**Art. 6. –** Les inspecteurs généraux des armées et l'inspecteur général du



service de santé des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mars 2015.

JEAN-YVES LE DRIAN

## **Arrêté du 20 mars 2015 portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des commandements, services et organismes relevant du chef d'état-major des armées ou de l'état-major des armées**

NOR: DEFD1507763A

ELI: <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/3/20/DEFD1507763A/jo/texte>

Le ministre de la défense,

Vu le [code civil](#), notamment son article 93 ;

Vu le [code de la défense](#) ;

Vu le [décret n° 70-878 du 29 septembre 1970](#) modifié relatif au Commissariat à l'énergie atomique ;

Vu le [décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009](#) modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le [décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012](#) modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale,

Arrête :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. - Pour l'exercice des attributions qui lui sont dévolues aux [articles R.\\* 3121-1 à D. 3121-20 du code de la défense](#), le chef d'état-major des armées dispose :

1° D'un officier général adjoint, major général des armées, qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses attributions ;

2° De l'état-major des armées ;

3° De commandements, de services et d'organismes interarmées, dont la liste est fixée au titre II du présent arrêté ;

4° D'un cabinet, placé sous l'autorité d'un officier général, qui comprend :

a) La cellule juridique ;

b) La cellule d'information et de communication ;

c) La cellule affaires réservées ;

d) Les assistants militaires et aides de camp ;

5° D'un conseiller diplomatique, d'un conseiller santé qui exerce également les fonctions d'expert

du domaine santé au profit de l'état-major des armées ainsi que d'aumôniers en chef. Il peut disposer de directeurs de projet, d'experts de haut niveau et de chargés de mission.

II. - Le chef d'état-major des armées exerce par ailleurs, au nom du ministre de la défense, la tutelle de l'économat des armées.

- Titre I : ER ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES
  - Chapitre Ier : Dispositions générales

## Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. - L'état-major des armées est placé sous les ordres du major général des armées, officier général, qui dispose :

1° De trois officiers généraux, sous-chefs d'état-major, dont les attributions sont précisées à l'[article D. 3121-24 du code de la défense](#) :

- a) Le sous-chef d'état-major « opérations » ;
- b) Le sous-chef d'état-major « plans » ;
- c) Le sous-chef d'état-major « performance » ;

2° D'un officier général « relations internationales militaires », dont les attributions sont précisées à l'[article D. 3121-24-1 du code de la défense](#).

II. - Le major général des armées dispose d'un officier général adjoint qui exerce également les fonctions de chef de division « études, synthèses et management général ». Il peut disposer de chargés de mission.

III. - Les autorités mentionnées aux I et II veillent, chacune pour ce qui la concerne, à la prise en considération des besoins et propositions des armées, services et organismes interarmées.

IV. - Dans le cadre des attributions qu'ils exercent, peuvent se voir confier des responsabilités de programmation budgétaire, de répartition et de mise à disposition des crédits, les responsables suivants :

- 1° Les autorités mentionnées au I et au II du présent article et leurs adjoints, officiers généraux ;
- 2° Les chefs de division et leurs adjoints ;
- 3° Les officiers généraux mentionnés au I et au II de l'article 17 ;
- 4° Les chefs de bureau subordonnés aux autorités mentionnées aux 1°, 2° et 3° du IV du présent article.

- Chapitre II : Compétences de l'officier général adjoint au major général des armées et de la division « études, synthèse et management général »

## Article 3

L'officier général adjoint au major général des armées est le correspondant des directions des ressources humaines ou du personnel pour la gestion nominative du personnel affecté à l'état-major des armées.

L'organisme interarmées mentionné au 5° du II de l'annexe au présent arrêté lui est rattaché.

## Article 4

I. - La division études, synthèse et management général conduit les travaux d'étude et de synthèse qui lui sont confiés par le chef d'état-major des armées ou par le major général des

armées.

Elle s'assure de la cohérence des travaux de l'état-major des armées et du suivi des décisions. Elle coordonne la mise en œuvre de la fonction prospective et stratégie générale militaire au sein de l'état-major des armées, des armées, des services interarmées ainsi que des organismes interarmées.

Elle définit et coordonne le fonctionnement de l'état-major des armées. A ce titre, elle est chargée du management de l'information et des systèmes d'information de l'état-major des armées ainsi que de leur sécurité.

II. - La division études, synthèse et management général comprend :

1° Un pôle « prospective et stratégie militaire » ;

2° Un pôle « information » composé :

a) Du bureau des systèmes d'information et de communication ;

b) Du bureau principal de protection ;

c) Du bureau « management de l'information » ;

3° Un pôle « commandement des armées ».

- Chapitre III : Compétences des centre, divisions et bureau relevant du sous-chef d'état-major « opérations »

## Article 5

Relèvent du sous-chef d'état-major « opérations » :

1° Le centre de planification et de conduite des opérations ;

2° La division « emploi des forces » ;

3° La division « forces nucléaires » ;

4° Un bureau « cohérence-synthèse ».

## Article 6

I. - Le sous-chef d'état-major « opérations » est assisté d'un officier général adjoint, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

II. - Il dispose d'un officier général « cyberdéfense », chargé de :

1° S'assurer de la représentation du ministère de la défense auprès des instances internationales et des organismes nationaux ne dépendant pas du ministre de la défense ;

2° Coordonner la cyberdéfense et conduire la lutte informatique défensive du ministère de la défense.

L'officier général « cyberdéfense » peut assister le chef du centre de planification et de conduite des opérations en matière de cyberdéfense.

III. - Pour l'exercice de ses attributions, le sous-chef d'état-major « opérations » dispose des organismes interarmées mentionnés au 1° du II de l'annexe au présent arrêté.

## Article 7

I. - Le centre de planification et de conduite des opérations assure, pour le chef d'état-major des armées et sous l'autorité du sous-chef d'état-major « opérations », la veille stratégique permanente, la contribution à l'anticipation stratégique, la planification prédécisionnelle et opérationnelle ainsi que la conduite générale des actions militaires décidées par le Président de la République et le Gouvernement dans un cadre national ou multinational.

A ce titre, il est chargé :

- 1° De la centralisation et de l'actualisation des informations nécessaires à l'exercice de ses attributions ;
- 2° De la préparation des décisions opérationnelles ;
- 3° De la constitution d'un état-major, national ou multinational, de niveau opératif ou stratégique ;
- 4° De l'organisation du commandement et du soutien en opérations.

Il s'assure de l'élaboration et de la diffusion des ordres afférents.

Il concourt à l'élaboration des positions nationales en matière d'emploi des forces françaises dans un cadre multinational.

Il peut en outre diriger ou renforcer des cellules de crise interministérielles pour la conduite des opérations ou dans le cadre d'exercices.

Il sollicite les armées, services interarmées et organismes interarmées pour disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

Il établit les décisions de mise en œuvre et de clôture du service d'état civil militaire pour les opérations se déroulant hors du territoire national.

II. - Le centre de planification et de conduite des opérations est placé sous l'autorité d'un officier général.

Le chef du centre de planification et de conduite des opérations dispose de deux officiers généraux adjoints, qui le suppléent. Ils sont chargés pour l'un de la planification et de la logistique et pour l'autre de la conduite des opérations.

## Article 8

I. - La division « emploi des forces » définit pour les armées les services et les organismes interarmées :

- 1° Les objectifs à atteindre en matière de disponibilité et de performance opérationnelles, traduits sous la forme de contrats opérationnels ;
- 2° La politique de préparation opérationnelle interarmées et les orientations qui en découlent, notamment en ce qui concerne la programmation pluriannuelle des exercices ;
- 3° La politique d'emploi en matière de protection et de sauvegarde du territoire national et de ses approches ;
- 4° La politique de soutien aux forces dans le domaine de l'environnement géophysique et spatial. Elle conduit ou pilote les études relatives à l'emploi des forces dans un cadre national ou multinational, y compris pour ce qui concerne le retour d'expérience, la doctrine d'emploi, le soutien en opérations ou la réflexion prospective opérationnelle.

II. - La division « emploi des forces » est placée sous l'autorité d'un officier général.

## Article 9 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. - La division « forces nucléaires » assiste le chef d'état-major des armées dans l'exercice des attributions définies aux articles [R.\\* 1411-4](#) et [R.\\* 1411-5](#) du code de la défense et traite des questions nucléaires militaires.

A ce titre, elle :

- 1° Participe aux études relatives au concept de dissuasion nucléaire ;
- 2° Définit les besoins en renseignements nécessaires à la mission de dissuasion nucléaire ;
- 3° Est responsable de l'exécution des mesures de contrôle de la conformité de l'emploi des armements nucléaires ;
- 4° Prépare les plans et directives d'emploi pour les forces nucléaires. Elle suit l'état des moyens ;
- 5° Prépare les directives pour l'entraînement des forces nucléaires, organise et conduit les

exercices et manœuvres d'ensemble correspondants ;

6° Participe aux études et à l'élaboration par la direction des affaires juridiques du ministère de la défense des textes relatifs à la sécurité nucléaire ainsi qu'au suivi du niveau de sécurité nucléaire des forces ;

7° Assure, en matière de maîtrise des armements nucléaires, le rôle d'expert dans les domaines techniques et opérationnels ;

8° Contribue à la définition et au suivi des programmes en matière d'armement nucléaire ainsi que ceux concernant les systèmes de commandement et transmissions associés ;

9° Veille, en liaison avec les divisions « emploi des forces » et « maîtrise des armements » et pour les organismes concernés placés sous l'autorité du chef d'état-major des armées, à la protection et au contrôle des matières nucléaires, autres que celles affectées aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion, au sein des [articles R. 1333-1 et suivants du code de la défense](#). A ce titre, elle fait préparer les autorisations ou les déclarations afférentes.

II. - La division « forces nucléaires » est placée sous l'autorité d'un officier général.

- Chapitre IV : Compétences des divisions et bureaux relevant du sous-chef d'état-major « plans »

## Article 10

Relèvent du sous-chef d'état-major « plans » :

1° La division « plans, programmation et évaluation » ;

2° La division « cohérence capacitaire » ;

3° La division « cohérence des programmes interarmées » ;

4° La division « maîtrise des armements » ;

5° Le bureau « coopérations et planification interalliée », chargé d'assister le sous-chef d'état-major « plans » en tant que responsable national pour les capacités militaires dans le cadre des travaux relatifs au domaine capacitaire interalliés ;

6° Un bureau « cohérence-synthèse ».

## Article 11 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. - Le sous-chef d'état-major « plans » :

1° Préside le comité des capacités ;

2° Est le responsable national pour les capacités militaires à l'Agence européenne de défense et à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. A ce titre, il consulte la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense ;

3° En matière d'armements nucléaires contribue, en liaison avec le chef de la division « forces nucléaires », à la définition et au suivi des programmes d'armement et des programmes concernant les systèmes de commandement et de transmissions associés ;

4° Assure la présidence du comité mixte « ministère de la défense - Commissariat à l'énergie atomique », dans les conditions prévues à l'[article 3 bis du décret du 29 septembre 1970 susvisé](#).

Il est assisté d'un officier général adjoint, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

II. - Pour l'exercice de ses attributions, le sous-chef d'état-major « plans » dispose des organismes interarmées mentionnés au 2° du II de l'annexe au présent arrêté.

## Article 12

I. - La division « plans, programmation et évaluation » est chargée de la définition et de la réalisation du modèle d'armée et des capacités de défense afférentes.

A ce titre, elle :

- 1° Conduit les travaux d'élaboration de la planification et de la programmation militaire ainsi que son actualisation. Dans ce cadre, elle s'assure de la cohérence physico-financière de la programmation militaire au sein du ministère de la défense ;
- 2° Participe aux travaux budgétaires et assure le pilotage des ressources financières qui relèvent de la responsabilité du chef d'état-major des armées ;
- 3° Peut représenter le chef d'état-major des armées au sein de la commission exécutive permanente ;
- 4° Représente le chef d'état-major des armées au sein de l'instance chargée du financement des opérations militaires conduites sous l'égide de l'Union européenne et au sein de l'instance chargée de la politique et de la planification des ressources de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

II. - La division « plans, programmation et évaluation » est placée sous l'autorité d'un officier général.

### Article 13

I. - La division « cohérence capacitaire » est chargée de la préparation de l'avenir en matière capacitaire. A ce titre, elle :

- 1° Contribue à la réflexion prospective du ministère, en conduisant les travaux de prospective dans le domaine capacitaire ;
- 2° Identifie les capacités nécessaires aux armées, services interarmées et organismes interarmées pour remplir leurs missions ;
- 3° Propose la politique d'équipement des armées, participe à sa mise en œuvre et veille à la satisfaction des besoins militaires. Dans ce cadre, elle pilote les stades d'opération d'armement de la responsabilité du chef d'état-major des armées ;
- 4° Prépare les dossiers du comité des capacités et contribue à l'élaboration des dossiers du comité ministériel des investissements.

II. - La division « cohérence capacitaire » est placée sous l'autorité d'un officier général.

Le chef de la division « cohérence capacitaire » assure une autorité fonctionnelle sur les officiers de programmes de l'état-major des armées et des états-majors d'armée par l'intermédiaire des officiers de cohérence de programme, à l'exception de ceux du domaine de la dissuasion.

### Article 14

I. - La division « cohérence des programmes interarmées » est chargée :

- 1° En matière de systèmes d'information opérationnels et de communication :
  - a) De définir les priorités et les besoins, donner des directives et contrôler leur application ;
  - b) D'assurer, avec la direction générale de l'armement, la cohérence, la convergence et la rationalisation de l'ensemble des programmes et projets à dimension nationale ou internationale ;
  - c) D'assister le chef d'état-major des armées dans son rôle d'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information opérationnels et de communication, au sens de l'arrêté du 30 novembre 2011 susvisé ;
  - d) De participer à la définition des moyens et des règles générales d'emploi des systèmes d'information et de chiffrement gouvernementaux utilisés dans un cadre national ou international ;
- 2° Dans le cadre des opérations d'armement du domaine interarmées, à l'exclusion des programmes d'armements nucléaires :

- a) De préparer la validation, par le sous-chef d'état-major « plans », du besoin militaire ;
  - b) De superviser ces opérations avec la direction générale de l'armement ;
  - c) De prononcer, en coordination avec les armées, la mise en service opérationnel des capacités interarmées et de décider la mise en place des équipements associés, de leur soutien, des conditions d'emploi du personnel, de son entraînement et de sa formation.
- II. - La division « cohérence des programmes interarmées » est placée sous l'autorité d'un officier général.

## Article 15

I. - La division « maîtrise des armements » est chargée :

1° En matière de défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique et en coordination avec le sous-chef d'état-major « opérations » :

- a) D'élaborer la position des armées concernant l'emploi et le développement capacitaire ;
- b) De préparer l'avis du chef d'état-major des armées dans l'emploi de ces capacités ;
- c) De préparer les dossiers du comité ministériel de pilotage de ce domaine, présidé par le sous-chef d'état-major « plans » ;

2° En matière de soutien des exportations de défense, d'élaborer, en liaison avec l'officier général « relations internationales militaires », la position du chef d'état-major des armées sur les concours des armées concernant les opérations de soutien aux exportations de défense et d'en coordonner la mise en œuvre ;

3° En matière de contrôle des exportations des matériels de guerre ou assimilés, d'élaborer la position du chef d'état-major des armées sur les questions d'exportation et de transfert. A ce titre, le chef de la division « maîtrise des armements » est chargé de communiquer les avis du chef d'état-major des armées formulés à l'occasion des travaux préparatoires du ministère de la défense à la commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre et de la commission interministérielle des biens à double usage ;

4° En matière d'armement conventionnel :

- a) De contribuer à la préparation des positions du ministère dans les instances internationales de maîtrise des armements, élaborées par la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense ;
- b) De garantir au chef d'état-major des armées l'emploi des systèmes d'armes et munitions existants ou programmés dans le respect du droit international ;
- c) De veiller à l'application des traités internationaux de maîtrise des armements et de faire exécuter les opérations de vérification internationales.

II. - La division « maîtrise des armements » est placée sous l'autorité d'un officier général.

- Chapitre V : Compétences des officiers généraux et des bureaux relevant du sous-chef d'état-major « performance »

## Article 16

I. - Relèvent du sous-chef d'état-major « performance » :

1° L'officier général « transformation », qui s'appuie notamment sur les bureaux mentionnés aux 3° et 4° du III de l'article 17 ;

2° La division « pilotage », qui comprend les bureaux mentionnés aux 1°, 2° et 9° du III de l'article 17 ;

3° Les bureaux mentionnés à l'article 17.

Le sous-chef d'état-major « performance » est assisté d'un officier général adjoint, qui le supplée

en cas d'absence ou d'empêchement.

Chargé de la logistique, l'officier général adjoint veille à la cohérence des travaux des bureaux « appui métiers » mentionnés aux 5°, 6°, 7° et 8° du III de l'article 17. Il est le délégué interarmées aux réserves.

Le sous-chef d'état-major « performance » dispose en outre d'un conseiller personnel civil et d'un chargé de mission.

II. - Pour l'exercice de ses attributions, le sous-chef d'état-major « performance » dispose des organismes interarmées mentionnés au c du 1° et au 3° du II de l'annexe au présent arrêté.

## Article 17

I. - L'officier général « transformation », chef de service, est chargé des questions relatives à la transformation et à l'organisation. A ce titre, il :

1° Propose l'organisation générale des armées et l'organisation interarmées, en veillant à la cohérence des organisations particulières avec cette organisation générale et conduit les travaux réglementaires ;

2° Anime pour l'état-major des armées la réflexion d'anticipation relative aux domaines d'organisation, de pilotage, de ressources humaines, d'administration et de logistique ;

3° Participe aux travaux relatifs aux restructurations.

II. - Le chef de la division « pilotage », officier général, est chargé d'animer le dialogue de commandement entre le chef d'état-major des armées et les armées, les services interarmées et les organismes interarmées placés sous son autorité. Il traite par ailleurs des questions relatives aux politiques interarmées, notamment dans le domaine des soutiens. A ce titre, il :

1° Dirige l'élaboration du plan stratégique du chef d'état-major des armées, décliné en ordres aux armées, services interarmées et organismes interarmées ;

2° Propose les objectifs de performance dans les ordres et directives aux armées, services interarmées et organismes interarmées ;

3° Participe à l'élaboration de la programmation des ressources et contribue à leur ajustement en cours de gestion ;

4° Contrôle la réalisation des objectifs au regard des besoins opérationnels, des ressources attribuées et des risques identifiés ;

5° Prépare les actes relatifs à la tutelle de l'économat des armées.

En outre, l'officier général « pilotage » est le coordonnateur central à la prévention de l'état-major des armées. Il dispose à cet effet du bureau mentionné au 9° du III du présent article.

III. - Relèvent du sous-chef d'état-major « performance » :

1° Le bureau « pilotage » ;

2° Le bureau « budget opérationnel de programme "soutien des forces" » ;

3° La cellule « études transformation » ;

4° Le bureau « organisation » ;

5° Le bureau « politique du soutien aux opérations », chargé d'élaborer la politique de soutien aux opérations dans un cadre national et multinational et de contribuer à la définition des politiques ministérielles des soutiens ;

6° Le bureau « infrastructure », chargé de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique immobilière, de contribuer à la cohérence entre programmes d'infrastructure et opérations d'armement et de s'assurer de la cohérence en matière de stationnement. Il s'assure de la cohérence des besoins exprimés par les armées, services interarmées et organismes interarmées, en vérifie la satisfaction et propose les arbitrages nécessaires ;

7° Le bureau « maintien en condition opérationnelle », chargé de proposer la politique et la gouvernance en matière de maintien en condition opérationnelle des matériels des armées ;

8° Le bureau « personnel, moral, formation », chargé de :



- a) Veiller à la condition militaire et au moral et de participer aux processus relatifs à la concertation et au dialogue social. Il conduit les travaux relatifs à l'enseignement militaire supérieur ;
- b) Participer à la définition de la politique des ressources humaines et veiller à la cohérence de sa mise en œuvre, notamment dans le cadre des travaux de programmation budgétaire ;
- c) Coordonner l'emploi de la réserve opérationnelle.

9° Le bureau « prévention, maîtrise des risques et environnement », chargé de :

- a) S'assurer de la cohérence des dispositifs de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein des armées, services interarmées et organismes interarmées ;
- b) Décliner, excepté pour le domaine nucléaire, la politique de prévention et de maîtrise des risques élaborée par le secrétariat général pour l'administration et de coordonner l'action des armées, des services interarmées et des organismes interarmées ;

10° Un bureau « cohérence-synthèse ».

- Chapitre VI : Compétences des divisions et du bureau relevant de l'officier général « relations internationales militaires »

## Article 18

I. - Relèvent de l'officier général « relations internationales militaires » :

- 1° La division « euratlantique » ;
- 2° La division « coopération bilatérale Sud » ;
- 3° Un bureau « cohérence-synthèse ».

II. - L'officier général « relations internationales militaires » s'appuie sur la division « maîtrise des armements » au titre de sa participation :

- 1° A la préparation et au suivi des négociations conduites dans le domaine de la maîtrise des armements ;
- 2° A l'élaboration des positions françaises afférentes ;
- 3° A la mise en œuvre des mesures et modalités correspondant à l'application des traités signés dans ce cadre par la France.

III. - Pour l'exercice de ses attributions, l'officier général « relations internationales militaires » dispose des organismes interarmées mentionnés au 4° du II de l'annexe du présent arrêté.

## Article 19 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. - La division « euratlantique » et la division « coopération bilatérale Sud » sont chargées de veiller, dans le cadre de la politique internationale du ministère de la défense, à la cohérence des actions menées par les armées, services et organismes interarmées dans le domaine des relations internationales militaires.

II. - La division « euratlantique » participe à l'élaboration des positions du ministère de la défense auprès des instances politico-militaires de l'Organisation des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

III. - La division « euratlantique » et la division « coopération bilatérale Sud » élaborent et conduisent, chacune en ce qui la concerne, les relations militaires bilatérales avec les armées étrangères et les organismes militaires internationaux, excepté en ce qui concerne les capacités, le renseignement et la cyberdéfense.

IV. - En application de l'[article D. 3121-14 du code de la défense](#), la division « euratlantique » et la division « coopération bilatérale Sud », chacune en ce qui la concerne :

- 1° Participent à la rédaction des instructions du ministre validées et adressées par la direction générale des relations internationales et de la stratégie aux missions de défense et

représentations militaires et de la défense auprès des organisations internationales ;  
2° Préparent les instructions de l'officier général « relations internationales militaires » adressées aux représentants du chef d'état-major des armées au sein des organisations internationales.  
V. - La division « euratlantique » et la division « coopération bilatérale Sud » recueillent, le cas échéant, l'avis de la direction des affaires juridiques sur les projets d'actes, de décisions ou de procédure à portée normative ou ayant une incidence juridique au regard du droit national et international qu'elles préparent.  
VI. - La division « euratlantique » et la division « coopération bilatérale Sud » sont placées, chacune, sous l'autorité d'un officier général.

- Titre II : COMMANDEMENTS, SERVICES ET ORGANISMES INTERARMÉES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Article 20 [En savoir plus sur cet article...](#)

Relèvent du chef d'état-major des armées :

- 1° Les services de soutien interarmées mentionnés aux [articles R. 3232-1 à R. 3233-18 du code de la défense](#) ;
- 2° La direction du renseignement militaire ;
- 3° Les commandements supérieurs dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie ;
- 4° Les commandements de forces françaises à l'étranger ;
- 5° Les commandements de zone de défense et de sécurité ;
- 6° Les services à compétence nationale suivants :
  - a) Le service de la poste interarmées ;
  - b) Le service interarmées des munitions ;
- 7° Des organismes interarmées.

Article 21

L'arrêté du 3 septembre 2012 modifié portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des autorités et organismes directement subordonnés au chef d'état-major des armées est abrogé.

Le fonctionnement de l'état-major des armées est précisé par une instruction du chef d'état-major des armées.

Article 22

Le ministre de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- Annexe

ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES INTERARMÉES MENTIONNÉS AU 70 DE L'ARTICLE 20 DU PRÉSENT ARRÊTÉ

I. - Organismes interarmées directement rattachés au chef d'état-major des armées :

- 1° L'inspection des armées ;
- 2° Le commandement des opérations spéciales ;
- 3° Le centre d'audit des armées ;
- 4° La direction de l'enseignement militaire supérieur.

II. - Organismes interarmées relevant des sous-chefs de l'état-major des armées, de l'officier général « relations internationales militaires » et de l'officier adjoint au major général des armées :

1° Organismes interarmées du domaine des opérations :

- a) L'état-major interarmées de force et d'entraînement ;
- b) Le centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations ;
- c) Le centre du soutien des opérations et des acheminements ;
- d) Le commandement interarmées de l'espace ;

2° Organismes interarmées du domaine des plans :

- a) Le commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection ;
- b) L'unité française de vérification ;
- c) Le service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense ;

3° Organismes interarmées du domaine de la performance :

- a) Le centre interarmées de coordination du soutien ;
- b) Le commissariat général aux transports ;
- c) Le groupement de soutien du personnel isolé ;
- d) Le centre d'identification des matériels de la défense ;
- e) Le centre national des sports de la défense.

4° Organisme interarmées du domaine des relations internationales militaires : l'élément de soutien national OTAN.

5° Organisme interarmées relevant de l'officier adjoint au major général des armées : le commandement militaire de l'îlot Balard.

III. - La liste des autres organismes interarmées relevant du chef d'état-major des armées et les conditions de leur rattachement sont fixées par instruction.

Fait le 20 mars 2015.

Jean-Yves Le Drian

## 5/ LIBRE PROPOS

### Faut-il rétablir la forme militaire du service national ?

IFRAP.org <http://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/faut-il-retablir-la-forme-militaire-du-service-national>



Le but de la Fondation iFRAP (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques) est d'« effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein emploi et le développement économique, de faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, de proposer des mesures d'amélioration et de mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées ».

**1985 : Création de l'iFRAP**, un Think tank, chargé d'évaluer les administrations publiques, d'inventer les services publics de demain et de développer la création d'entreprises et l'emploi.

**2009** : L'iFRAP est **reconnue d'utilité publique** et devient la "Fondation iFRAP", par décret du Premier ministre publié au JO.

03 mars 2015 • [Un expert des questions de Défense](#)



Suite aux attentats terroristes récents, des voix de tous horizons (politiques, médiatiques, philosophiques...) dont certaines, après avoir regretté la décision de suspension du service national prise en 1996 avec effet en 2001, se sont déclarées favorables à son rétablissement sous différentes formes : universel (femmes et

hommes), obligatoire ou volontaire (à la demande), citoyen, civique ou militaire avec des durées variables allant de 3 à 12 mois, voire avec un encadrement militaire. Leur objectif est de recréer de la cohésion nationale dans le pays.

C'est ainsi l'occasion d'analyser l'opportunité du retour du service militaire obligatoire au moment où les forces armées sont engagées sur plusieurs OPEX sur les continents africain et asiatique et le territoire national.

#### Origine du service militaire

**Institué par la loi**<sup>[1]</sup> **Jourdan et Delbrel en 1798**, le service militaire universel<sup>[2]</sup> d'une durée de 5 ans, ancêtre du service militaire, visait à élargir le recrutement des jeunes Français pour les besoins de l'armée alors que les dispositifs précédents basés sur un volontariat manifestement insuffisant (conscription libre

instaurée par l'Assemblée Constituante en 1791 destinée à renforcer l'Armée royale constituée de soldats engagés volontaires (français et étrangers)<sup>[3]</sup>, levée en masse de 300.000 hommes de 18 à 40 ans désignés par élection ou tirage au sort décidée par la Convention en 1792, ne permettait pas à la France de faire face aux menaces à ses frontières. Mais sa forme n'était ni universelle, ni égalitaire compte tenu des dispenses et exemptions définies par cette loi (femmes, hommes mariés et veufs avec enfants, conscrits maritimes...), et sous le 1er Empire (tirage au sort avec possibilité de remplacement, soutiens de famille, séminaristes, fixation du contingent en fonction des besoins). En fait, elle permettait de constituer un relatif complément de l'armée des engagés volontaires atténué par un nombre important de réfractaires et de réformés pour raisons physiques et médicales. Ensuite, depuis la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818, puis celle de 1855 et jusqu'en 1871, le recrutement (durée 6 ans) était assuré par engagement et tirage au sort avec possibilité d'exemption et de remplacement moyennant une compensation financière versée aux remplaçants, puis à un fonds spécifique au profit des non officiers. Ce système qui générait des déficits d'effectifs, permettra, certes, à la France d'engager son armée de métier sur nombre de théâtres d'opérations sur le continent européen et outre-mer, mais de capituler en 1870 et 1871 face à l'armée de Bismarck formée à partir d'une large conscription de tous les Allemands.

**C'est sous la III<sup>ème</sup> République** que fut institué, en raison notamment de l'esprit de « revanche », le service militaire obligatoire avec des durées variables (de 1 à 5 ans) dont le principe universel et égalitaire est atténué par les possibilités d'exemption (situations familiales), de dispenses (enseignants, séminaristes, élèves de grandes écoles) et de sursis d'incorporation (ex : travaux agricoles) qui seront, en règle générale, atténuées avec les lois de 1889 et 1905. Cependant, certaines de ces dispositions ont été rétablies lors des conflits mondiaux avec les réquisitions de main-d'œuvre qualifiée dans les industries de guerre et en tenant compte du nombre de décédés en opérations dans un même famille. À côté de cette armée de conscrits, s'ajoutaient des unités professionnelles (troupes coloniales, formations d'indigènes d'Afrique du Nord et Légion étrangère) qui étaient projetées sur les théâtres d'OPEX.

**C'est sous la V<sup>ème</sup> République** qu'est créé et codifié le service national (notamment avec les lois de 1965 et 1971) qui inclut non seulement le service militaire obligatoire<sup>[4]</sup> (incluant le service militaire adapté<sup>[5]</sup>) et la possibilité de l'effectuer dans la gendarmerie (1983), mais aussi dans différentes formes civiles qui sont les suivantes :

- en 1963 : les objecteurs de conscience (environ 6.000 en 1999) qui œuvraient dans des administrations ou organismes à vocation sociale ou humanitaire ;
- en 1963 : les scientifiques du contingent (environ 500 en 1995) qui assuraient des fonctions de chercheurs, d'ingénieurs ou de professeurs dans des laboratoires ou organismes d'études, de recherche ou d'enseignement relevant du MINDEF ou ayant un lien avec la Défense (par voie de conventions) ;
- en 1965 : le service dans la coopération (environ 7.700 en 1998) permettant aux appelés de participer à l'expansion économique et à la diffusion culturelle françaises dans les pays étrangers,
- en 1965 : le service dans l'aide technique (environ 700 en 1999) permettant aux appelés de contribuer au développement de l'outre-mer ;
- en 1976 : au titre de protocoles (environ 11 000 en 1997) permettant aux appelés d'effectuer des missions d'utilité publique auprès de divers ministères (emploi et solidarité, culture, environnement, santé, anciens combattants, commissariat à l'énergie atomique...)
- créé en 1985 : le service dans la police nationale comme agents auxiliaires (environ 7.000 personnels en 1998) qui participaient aux missions de prévention, d'accueil, de proximité ou de surveillance générale à l'exclusion du rétablissement de l'ordre public ;
- en 1992 : le service dans la sécurité civile comme sapeurs-pompiers auxiliaires (environ 700 en 1999) dans les services départementaux d'incendie et de secours.

Outre la possibilité donnée, en 1970, aux femmes de se porter volontaires pour effectuer le service national, ont été aussi institués, en 1963, les reports d'incorporation accordés aux appelés qui pouvaient choisir leur date jusqu'à l'âge de 28 ans<sup>[6]</sup>. Ainsi, le service national qui, dans ses formes militaire et civile, atténuait de fait le brassage social, **était source d'inégalités** :

- entre ceux qui effectuaient un service national et ceux qui échappaient à toute obligation : les dispensés pour les chargés et les soutiens de famille, responsables d'entreprise et d'exploitation agricole, artisanale et commerciale..., et les exemptés et réformés pour raisons sociales, médicales et psychologiques (taux moyen de 20% de la ressource, avec des pics de plus de 30% pour les catégories des cadres et des professions libérales) ;
- entre ceux qui effectuaient le service des armes et ceux qui contribuaient au fonctionnement des armées (environ 22% des appelés du service militaire) ;
- entre ceux qui effectuaient le service militaire et ceux ayant en règle générale un niveau d'études généralement élevé qui faisaient un service national sous des formes civiles ;
- entre ceux qui étaient astreints à un service assez éloigné du domicile familial et ceux qui bénéficiaient d'une réponse favorable à une demande individuelle d'affectation (environ 9% du contingent en 1995) ;
- entre ceux qui considéraient le service national comme une opportunité d'obtenir une pré-qualification professionnelle ou l'occasion d'exercer leurs compétences et ceux qui estimaient qu'il générerait une perte de temps ;
- entre ceux qui recevaient une solde d'appelé de 531 FF au titre du service militaire et ceux qui pouvaient bénéficier de salaires et indemnités allant jusqu'à 2.200 FF dans les formes civiles du service national ;
- entre ceux qui effectuaient une durée de service de 12 mois et ceux qui étaient astreints à des durées pouvant aller jusqu'à 2 ans (coopération, aide technique, objecteurs de conscience...).

Alors que l'armée de conscrits était concentrée sur la défense du territoire national, est apparue, depuis les années 1970, la nécessité de disposer, notamment au sein de la Force d'action rapide de l'armée de terre créée en 1984, d'unités professionnelles destinées à être projetées sur un nombre de plus en plus croissant d'OPEX.

### **Difficultés d'engagement opérationnel du contingent des appelés**

Le rétablissement du service militaire obligatoire suppose de préciser les conditions de ***l'engagement du contingent en OPEX***. L'histoire militaire met en évidence les difficultés opérationnelles et politiques de sa participation à certaines guerres coloniales (ex : Madagascar en 1895, Algérie entre 1954 et 1962[7]).

La diplomatie française s'appuie, notamment, sur une capacité de projection et d'intervention de forces professionnelles en OPEX, pas forcément en grande quantité, mais d'une efficacité avérée grâce à la mise en œuvre de spécialistes mettant en œuvre des moyens de renseignement, de destruction et de neutralisation d'une technologie en constante évolution. C'est ainsi que le service militaire de courte durée ne permettra pas de fournir aux armées cette ressource humaine qualifiée, sauf éventuellement à adopter le modèle suisse de conscription qui s'appuie sur des formations des appelés étalées sur une vingtaine d'années, mais supposant la mise en œuvre d'un système contraignant et coûteux.

Dans le cadre de missions à l'intérieur du territoire national, des exemples historiques attestent aussi des réticences de la population à voir le contingent participer à des opérations de maintien de l'ordre comme lors des mouvements sociaux depuis la III<sup>ème</sup> République, soit au contact direct avec les manifestants[8], soit en appui opérationnel et logistique des forces de police et de gendarmerie[9], soit pour assurer la continuité du service public[10].

***La défense du territoire national*** contre une menace qui ne prendrait pas nécessairement une forme militaire *stricto-sensu* pose la question de l'adaptation des unités d'appelés à des risques tels que les mouvements sociaux et politiques, le trafic de drogue, le développement des intégrismes et le terrorisme. Ainsi, la participation des appelés aurait-elle été acceptée par l'opinion publique si la situation des cas suivants avait pris des proportions comparables à la situation en Irlande du Nord :

- les « événements » en Nouvelle Calédonie de 1984 à 1988 pendant lesquels ont été projetées des unités militaires de professionnels et d'appelés volontaires actions extérieures (AVAE) qui ont effectué des opérations de « nomadisation »[11] et de protection de points sensibles[12] sur l'ensemble du territoire ;

- la mise en œuvre du plan Vigipirate avec des unités d'appelés pendant la vague d'attentats terroristes de l'été et de l'automne 1995.

Le règlement de ces opérations qui s'inscrit dans un cadre judiciaire et pénal précis, est certainement dû plus aux actions de services spécialisés (justice, gendarmerie, police, douanes...) alors que la présence des armées sur des lieux publics peut paraître rassurante et dissuasive mais pas décisive. En outre, l'intervention, comme cela a été proposé par certaines personnalités élues, des forces armées dans ce type de missions (notamment suite aux émeutes de 2005 et aux problèmes de narcotrafic en 2011 et 2013 en régions parisienne et marseillaise) suppose de :

- respecter un corpus juridique et réglementaire d'engagement défini notamment dans l'instruction interministérielle n° 500/SGDN/MPS/OTP du 9 mai 1995,
- disposer de professionnels ayant reçu une formation adéquate et équipés de moyens appropriés comme l'a mis en évidence le rapport conjoint des inspections générales de la police (IGPN/E/N° 14-1899) et de la gendarmerie nationales (N°3735/IGGN/CAB/GCM) du 13 novembre 2014 relatif à l'emploi des munitions en opérations de maintien de l'ordre.

Enfin, si l'engagement des appelés dans ce type d'opérations (OPEX et maintien de l'ordre) s'avère inenvisageable, il en est de même pour des missions de soutien pour lesquelles l'externalisation est beaucoup plus efficiente.

### **Financement du service militaire obligatoire**

Certaines personnalités ont évoqué un coût en investissement et en fonctionnement de 4 milliards d'€ du service militaire obligatoire sans apporter de précisions sur la durée et le contenu. Le rétablissement du service militaire obligatoire suppose une mobilisation de ressources humaines, budgétaires et matérielles importantes qui, dans un contexte budgétaire tendu, seraient difficilement supportables pour financer :

- la création des centres de sélection des appelés qui, certes, pourraient s'appuyer en partie sur les actuels centres de service national mais qui devraient être renforcés en moyens notamment administratifs et médico-sociaux ;
- l'ouverture de bases destinés à accueillir ces appelés alors que le MINDEF s'est engagé depuis la fin des années 1990 à la cession d'un nombre important d'emprises dont les recettes estimées sont intégrées dans la LPM de 2014-2019 ;
- la mise en place d'un encadrement chargé de l'instruction et du soutien des appelés qui peut être évalué à 30% de l'effectif des appelés alors que le MINDEF est engagé dans une politique de déflation d'effectifs significative depuis la professionnalisation des armées.

Sur la base d'une classe d'âge de 750 000 filles et garçons, la population mobilisable est d'environ 380 000 si sont décomptés les effectifs suivants :

- engagés et volontaires (y compris le SMA) dans les forces armées et la gendarmerie : environ 30 000 ;
- engagés dans le service civique<sup>[13]</sup> (incluant le service volontaire européen (SVE), les sapeurs-pompiers volontaires, le volontariat de solidarité internationale (VSI), le volontariat international en administration (VIA), le volontariat en entreprise (VIE) : environ 34 000 en 2013 avec un objectif de 100 000 proposé en 2017<sup>[14]</sup>,
- dispensés, exemptés et réformés (environ 30% d'une classe d'âge sur la base des statistiques des années 1980-1990) et autres situations (EPIDe<sup>[15]</sup>, mineurs incarcérés et sans domicile fixe...): 240 000.

Il y aurait donc pour un service militaire obligatoire d'une durée de :

- 3 mois : 4 fractions de contingent de 95 000 appelés chacune
- 6 mois : 2 fractions de contingent de 190 000 appelés chacune

Ces durées de service qui supposent de définir les échéances d'appel, se traduiraient par un coût administratif très lourd compte tenu du traitement des sélections, des incorporations et des retours à la vie civile et poseraient des questions inévitables de calendrier relatives aux cursus scolaires et professionnels s'ajoutant à celles des reports, dispenses et exemptions.

Le coût annuel direct du service militaire obligatoire serait de 1,5 milliards d'euros pour une durée de 3 mois et 2,8 milliards d'€ pour une durée de 6 mois en prenant en compte les critères suivants :

- solde mensuelle de 580 euros (accordée aux volontaires du service civique),
- prime d'alimentation des jours de semaine : 12 euros,
- paquetage par appelé : 300 euros,
- prix d'un voyage aller-retour SNCF par week-end avec une distance de 300 kms : 80 euros.

A ces dépenses, doivent être rajoutées celles relatives aux domaines de l'instruction, de l'entraînement (armement, munitions, indemnités, carburant...), de l'entretien programmé des matériels servis par les appelés, et du soutien des casernes qu'il faudrait recréer. A titre d'exemple, le budget annuel du fonctionnement des bases et services en 1994 pour un effectif équivalent à 224 000 appelés était de 233 millions d'euros par an.

En outre, le nombre de professionnels nécessaires aux fonctions d'encadrement, d'instruction et de soutien peut être estimé entre 30% et 40% de l'effectif des appelés, étant exclus le recours :

- aux réservistes,
- à l'encadrement à base d'appelés (officiers et sous-officiers) supposant qu'ils effectuent un service militaire d'au moins 12 mois.

Ainsi, ce surcoût se traduirait, dans une LPM qui n'augmenterait pas, inévitablement par une diminution de l'encadrement des unités opérationnelles et du recrutement des professionnels et donc des capacités de projection des forces armées. Dans le contexte budgétaire actuel, il est à craindre que le surcoût lié au choix du service militaire court serait déduit des enveloppes budgétaires annuelles allouées au MINDEF.

## **Conclusion**

Le creuset républicain de l'armée formée de conscrits créée par la III<sup>ème</sup> République après la défaite de 1871 dans le cadre de l'esprit de « revanche » n'est plus patent au XXI<sup>ème</sup> siècle, et, d'ailleurs, de nombreux pays de tous continents ont recours, depuis la fin de la « guerre froide », aux armées de professionnels. Au fur et à mesure de la création de différents dispositifs du service national et des possibilités de dispenses et exemptions, ce creuset qui s'est érodé, relève pour une grande part du mythe. Déjà, au temps de la conscription, en particulier dans les années 1980, l'incorporation excluait, dans une certaine mesure, les cas difficiles détectés dans une partie de la jeunesse (délinquance, addiction aux stupéfiants...) alors que, parallèlement, les appelés issus des catégories sociales aisées bénéficiaient de formes civiles de service national moins contraignantes que le service militaire.

S'il s'agit de réinsérer des jeunes qui se sentent exclus, en grande difficulté sociale ou en dérive personnelle, l'armée professionnelle n'est pas forcément l'institution idoine pour jouer ce rôle. En effet, déjà confrontée aux problématiques actuelles de recrutement qualitatif et quantitatif, elle doit pouvoir faire jouer la concurrence en matière de recrutement, en faisant appel au vivier des jeunes francophones. Ne serait-ce pas plutôt à l'éducation nationale et aux différentes organismes et institutions (comme le service civique, organismes d'apprentissage professionnel, services sociaux, associations de différents intérêts ...) d'assurer cette mission en liaison avec les familles ?

S'il s'agit de recréer du lien au sein d'un creuset républicain dans lequel viendrait se fondre les différences sociales, culturelles, culturelles ou religieuses, le service militaire obligatoire, en raison notamment de sa nature et de sa durée (de 3 à 12 mois au plus) ne peut, en réalité, pas contribuer de façon substantielle à l'esprit de défense et au lien armées-Nation.



Cette idée du retour au service militaire obligatoire qui, dans sa mise en œuvre, se heurterait inévitablement à des logiques d'égalité et d'universalité, ressurgit à chaque crise d'ampleur, comme lors des émeutes et problèmes dans les banlieues (régions parisienne, marseillaise...) en 2005, 2011 et 2013... ou des attaques terroristes mais elle se heurte à chaque fois aux mêmes difficultés matérielles et financières qui sont considérables.

Quant au MINDEF, la mission de ses forces armées professionnelles doit être concentrée sur leur engagement opérationnel contre les menaces notamment en OPEX qui supposent de concentrer la mobilisation de nombreuses ressources spécialisées de tous domaines sur ce type de missions.

---

[1]L'article 1er de cette loi qui concernait, en principe, tous les hommes français de 20 à 25 ans astreints à un service militaire de 5 ans, stipulait que « *tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* ».

[2]Cette loi s'inspirait du recours aux milices provinciales et urbaines instituées par Louvois et destinées à renforcer l'armée régulière du Roi, notamment lors de la fin de règne de Louis XIV engagée dans les guerres contre les royaumes d'Autriche-Hongrie et de Prusse.

[3]Cette situation est à rapporter avec le mythe de la victoire de Valmy en 1792 par l'armée républicaine.

[4]Appel entre 18 et 21 ans et durée de 12 mois, puis 10 en 1999.

[5]L'incorporation du SMA passe, dès la professionnalisation des armées en 1997, du statut obligatoire à celui du volontariat.

[6]Les reports étaient les suivants : 24 ans pour ceux suivant une formation professionnelle et des études supérieures, 25 ans pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire, 26 ans pour les titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure et les scientifiques du contingent, 27 ans pour les vétérinaires et les pharmaciens et 28 ans pour les médecins et les chirurgiens-dentistes.

[7]Déclarée initialement comme opérations de maintien de l'ordre et de sécurité étant donné que l'Algérie était administrée sur la base de 3 départements et s'appuyant sur les décrets n° 55-385, 55-386 et 55-544 d'avril et juin 1955 instituant et appliquant l'état d'urgence.

[8]Notamment lors des grèves de 1891 à Fourmies qui ont été réprimées par des fusillades par des unités d'infanterie, et de 1907 dans les pays languedocien et catalan qui ont généré la mutinerie des soldats du 17<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie.

[9]Comme lors des grèves de fin 1947-1948 – confer l'instruction interministérielle n° 10 823 du 15 décembre 1947 – art 7 qui stipule que : « *les forces armées sont appelées à prêter leur concours avec emploi total ou partiel de leurs moyens organiques, armes de toutes sortes, moyens de transport, véhicules blindés, avions, navires...* ».

[10]Comme lors des grèves de 1953 et 1968 : transport de personnes, évacuations d'ordures ménagères...

[11]Qui visaient, par voie de patrouilles mobiles et fixes, à assurer un contact permanent avec les populations de ce territoire.

[12]Ce type de mission de sécurité qui concernait des édifices publics (tels que les relais radio et télévision) était encadrée par un ordre de réquisition de l'autorité administrative du territoire s'appuyant sur l'instruction ministérielle n° 00400/DN/AC du 25 juin 1968 relative à la participation des forces armées aux opérations de maintien de l'ordre dans les territoires d'outre-mer (abrogée en 1995).

[13] Mais moins d'1/4 d'entre eux sont issus des quartiers difficiles, et en leur sein, ce ne sont pas les jeunes radicalisés qui frappent à la porte.

[14] Confer le rapport sur le service civique de Monsieur François Chéréque, président de l'Agence du service civique et de Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits de la femme, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de juillet 2014.

[15] Sans compter le coût sur les pensions compte tenu que les périodes de service national d'avant 1997 étaient validées en terme de durée de cotisations de retraite.

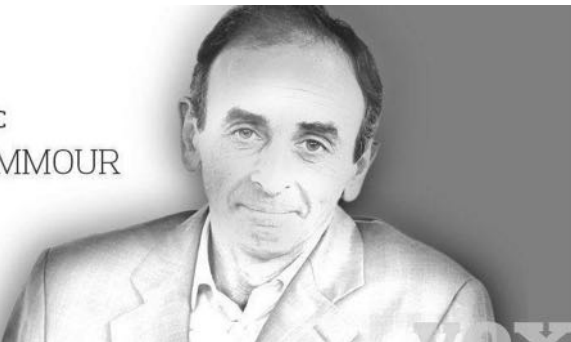
## Éric Zemmour : le sanglot du soldat français

LE FIGARO Par [Eric Zemmour](#) Publié le 25/03/2015 à 19:07

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2015/03/25/31003-20150325ARTFIG00380-eric-zemmour-le-sanglot-du-soldat-francais.php>

FIGAROVOX/EXTRAITS - Des Français en guerre dans une France en paix. Éric Zemmour présente un livre passionnant de témoignages de soldats pour éclairer ce paradoxe.

ERIC  
ZEMMOUR



« Cyprien allait entrer au CP. C'est un petit bonhomme qui va avoir six ans en septembre. Son père devait être là pour la rentrée, à un ou deux jours près. Il me dit: "Papa va jamais me voir lire! Il va pas être là pour mon anniversaire!" Et puis, il y a Joséphine, trois ans: "Je voudrais juste faire un bisou à mon papa, là sur sa joue... il est au ciel, on peut mettre une échelle pour que j'aille lui faire un bisou, là sur sa joue?" L'hélicoptère de papa s'est

crashé en Afghanistan. Papa est mort.»

Depuis plus de trente ans, la France est en paix, mais des soldats français meurent pour la France. Depuis plus de trente ans, des soldats français sont morts alors qu'ils ne faisaient pas la guerre. Ce double paradoxe est au cœur de Paroles de soldats, qui alterne précis historique et témoignages. Les précis historiques sont clairs et complets (à l'exception d'une étonnante confusion entre Huntington et Fukuyama!); les témoignages ont la syntaxe hasardeuse de l'oral, mais sont toujours passionnants, souvent édifiants et parfois poignants.

**Liban, Rwanda, Bosnie, Afghanistan, Libye, Mali, Centrafrique: le soldat français tourne autour de la terre qui ne tourne plus très rond.**

Il s'est engagé pour faire la guerre et il est devenu soldat de la paix -un oxymore; il accepte de ne plus être maître de lui-même par patriotisme et volonté de servir son pays; mais il risque sa peau pour protéger des populations étrangères qui l'ignorent ou le haïssent. Partout où il passe, ce sont

les mêmes surprises, angoisses, états d'âme, désarrois. «Je vais abattre quelqu'un qui ne m'a pas tiré dessus, qui a commandité des meurtres, mais je ne suis pas un tribunal» (Rwanda). «*On nous avait raconté n'importe quoi. On était partis défendre les Bosniaques opprimés par les méchants Serbes... mais les Serbes nous accueillent chaleureusement et les Bosniaques nous ont rafalés d'emblée*» (ex-Yougoslavie).

Il fait une guerre factice en Irak dans les bagages de l'armée américaine en 1990; il risque sa peau en Afghanistan, pour défendre la stratégie et les intérêts de l'Oncle Sam. «Les Afghans, faut dire ce qui est, ils nous considéraient comme une force d'occupation.» Il essaye quand même de rester digne de l'image de l'armée française qu'il s'est forgée: «*Le mec, on l'a pas tué, on l'a laissé repartir après. On est quand même des soldats français... La politique, c'est pas tirer n'importe où et faire n'importe quoi... C'est comme ça que vous gagnez petit à petit une population.*»

C'est un soldat de l'an II à qui on ne promet plus les richesses de l'Italie : « *Les pompes rafistolées ? Je ne peux pas le nier....les rangers qui se décollaient en plein milieu des combats... la prochaine fois on aura peut être des treillis qui seront plus résistants aux genoux ou aux coutures de pantalon. Il n'y avait pas non plus de pantalon de rechange. »*

Il ne sait plus qui il est. pourquoi il se bat, pourquoi il risque sa vie. « *En ex- Yougoslavie, j'étais chef de section. Le soir. je pleurais dans la chambre parce que je ne comprenais pas ce qu'on me demandait de faire. » « Finalement je suis quoi ? Je suis infirmière ? Je suis soldat ? Si Je vois un Afghan qui pointe son fusil vers moi. Il va falloir que je tire en premier parce que c'est sa vie ou la mienne... Mais je suis infirmière. donc derrière il va falloir que je le soigne ! »*

Toute l'armée française connaît les affres d'une infirmière. « *Comme au temps de la Bosnie, commence ainsi (en Centrafrique) une impossible opération de sécurisation où il n'y a ni ennemi ni ami. Une mission de police où. pour reprendre la formule de Michel Goya, les forces déployées n'ont pas véritablement le pouvoir de s'imposer à tout le monde en même temps, de manière que les désarmés ne soient pas tout de suite les victimes des représailles de ceux qui ne le sont pas encore. »* Dès qu'on lui permet de se battre à l'ancienne, à la loyale, même si les combats sont d'une dureté inexpiable. le soldat français croit revivre : « *Le Mali, c'était génial. J'ai combattu vraiment. L'ennemi, je savais qui c'était, la population m'était acquise. Les dégâts collatéraux, je n'en faisais pas... On nous avait initialement annoncé trois mille djihadistes... le président avait été clair, le ministre aussi. La mission, c'était de détruire les types. C'est la première fois de ma carrière que J'ai eu un ordre aussi clair. c'est l'ordre du chef des armées.*»

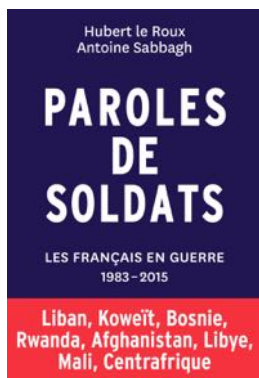
**Le président est toujours chef des armées, mais on ne sait plus au nom de quoi il tire l'épée de la France. Les droits de l'homme ? La protection des populations civiles ? La lutte contre le terrorisme ? La communauté internationale ? L'Occident ? Des intérêts de la France soigneusement dissimulés ?**

Il n'y a pas pire pour un soldat que de ne pas savoir au nom de quoi il risque sa vie.

Il n'y a pas pire pour un pays que de ne pas savoir a quoi sert son armée. Le soldat français ne défend plus une France chamelle, un sol, un territoire. la terre et les morts, mais une conception abstraite de l'ordre international : il ne fait plus la guerre, mais mène des opérations de police. Il n'affronte plus des ennemis, mais combat des méchants qui menacent la paix universelle. Alors que nous sommes les héritiers d'une tradition militaire chevaleresque qui combat l'adversaire tout en respectant sa valeur, la France a adopté les mœurs des Anglo-Saxons, qui ont besoin de croire qu'ils affrontent des ogres (Louis XIV et Napoléon), des monstres (Hitler) ou des tyrans (Saddam Hussein) pour se battre.

Pourtant l'histoire du Monde, et en particulier celle de l'Europe a été façonnée par les guerres, les victoires et les défaites successives des uns et des autres. L'Occident et la France en particulier, qui a conservé la dernière armée d'Europe a peu près opérationnelle cherche à empêcher le reste du monde, et en particulier l'Afrique et le Moyen- Orient, de vivre semblable ordaie. Comportement conservateur, inique et néo-colonialiste. L'Occident fait sur grande échelle ce que l'Angleterre a pratiqué en Europe pendant des siècles: interdire qu'une puissance dominante s'impose en grand rassembleur par la force des armes, diviser pour mieux régner.

Mais le soldat français n'a nullement choisi de sacrifier sa liberté, voire sa vie, pour tenir ce rôle là. Alors, il remplit avec grandeur cette mission qu'il ne comprend ni n'admet, mais la mort dans l'âme. C'est le sanglot du soldat français.



**Paroles de soldats, Hubert le Roux et Antoine Sabbagh,**

**Tallandier, 444 p., 20,90 €**

## La France a-t-elle vraiment une stratégie face à l'ennemi djihadiste ?

<http://lavoiedelepee.blogspot.fr/>

[Dimanche 12 avril 2015](#)



Qui se souvient encore du Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale de 2013 ? De celui de 2008 et de sa réactualisation pré-électorale ? Soyons réalistes personne n'y fait plus référence et pour une raison simple : voulant coller au contexte géopolitique du moment, ces documents ne sont valables que le temps de l'arrivée du premier événement imprévu (« cygne noir »).

A cet égard, le record de faible longévité appartient sans aucun doute à celui de 2008 publié quelques semaines avant le début de la crise financière. Cela n'a pas empêché de mettre en œuvre à sa suite une loi de programmation dont évidemment personne ne pouvait ignorer qu'elle ne pouvait être respectée. On en a quand même conservé les éléments calamiteux pour notre outil de défense comme les 54 000 suppressions de postes pour économiser (en vain)...3 % du financement de la LPM. On a même trouvé le moyen de sécréter ainsi des « cygnes noirs »

internes avec le logiciel Louvois et les bases de défense prouvant ainsi qu'il n'était même plus besoin d'ennemis pour se faire mal. Cette politique sans vision stratégique a été rééditée en 2013 avec les mêmes médiocres résultats.

Il n'est donc pas inutile de rappeler cette évidence qu'une stratégie nationale, ou grande stratégie, ne consiste pas à s'adapter à un contexte mais à le changer à son profit, qu'elle ne se limite pas à définir un contrat chiffré de moyens à déployer mais à déterminer comment parvenir à ce changement politique face à des rivaux et surtout des ennemis, actuels ou potentiels. Ce n'est pas non plus parce que nous ne voulons pas d'ennemis que nous n'en aurons pas. Pour les groupes, groupuscules et individus isolés du jihadisme international, il n'y a en tout cas aucun doute : la France est bien un ennemi majeur et la guerre a été déclarée par eux depuis longtemps.

On peut considérer cela avec un certain dédain, les victimes du terrorisme ne représentant après tout qu'une très faible part des 20 000 meurtres commis en France depuis vingt ans, et se contenter d'un traitement policier. Il faut se demander dans ce cas pourquoi on a fini par engager contre cette menace faible autant de forces militaires que contre l'Irak après son invasion du Koweït en 1990. Ce déploiement correspond d'ailleurs au fameux contrat opérationnel prévu par le livre blanc pour un engagement majeur. Dans ces conditions, soit le principe du contrat opérationnel est inutile (ce que je crois), soit c'est effectivement un engagement majeur et il faut alors peut-être imaginer comment nous allons l'emporter, autrement-dit établir une vraie stratégie.

Il semble pour l'instant se dessiner l'idée d'une résistance (*containment*) et d'appuis aux forces locales, en liaison avec des alliés, américains en premier lieu, en espérant que ces forces locales vont-elles-mêmes éliminer le problème. C'est clairement une stratégie *a posteriori* imposée par les faits plus qu'une réelle réflexion à long terme.

Est-ce efficace ?

Considérons d'abord l'adéquation avec les moyens. On a déjà considéré à plusieurs reprises la « baisse de la garde » depuis la fin de la guerre froide. Rappelons une nouvelle fois que si on faisait le même effort de protection (défense, justice, diplomatie, intérieur, services de renseignement) des Français qu'en 1990, on dépenserait pour cela chaque année environ 80 milliards d'euros et non 40. Toutes choses égales par ailleurs, on peut imaginer que les choses seraient ou auraient été plus favorables. Le budget n'est évidemment pas tout et force est de constater aussi que s'il y a eu évolution (souvent en réaction) de certaines méthodes et moyens, l'outil de défense reste encore bien plus adapté à un conflit interétatique qu'à la lutte contre des organisations non-étatiques. La distribution des forces pose également problème à force de vouloir être présent partout, pour des raisons souvent diplomatiques, on en vient à être tactiquement suffisants nulle part.

On peut s'interroger dans les conditions actuelles sur le maintien d'une force dans la FINUL ou l'engagement incertain en Centrafrique alors même que les opérations se poursuivaient au Sahel. On peut se demander si les forces aériennes au Moyen-Orient ne seraient pas plus utiles au Sahel. Oui, mais voilà, de la même façon qu'on empilait les opérations, on empile aussi les

rigidités. On a ainsi le sentiment permanent d'une impossibilité d'inflexions importantes (vraiment importantes, pas l'achat de quelques engins) dans l'adaptation du modèle de forces à l'ennemi, un peu comme lorsque le Président du conseil Laval s'accrochait en 1935 à la politique d'austérité et réduisant les effectifs militaires alors même que l'Allemagne nazie réarmait.

Considérons maintenant les effets stratégiques. Nos services surveillent et protègent, avec une efficacité certaine mais qui a visiblement souffert quelques défaillances.

Nos forces en frange du Sahel et en Irak, frappent régulièrement des cibles et maintiennent une pression sur certains groupes, sans que la destruction d'aucun d'entre eux ne soit envisageable à court terme. Nos soldats déployés dans les rues des villes de France rassurent peut-être et protègent un peu mais au prix d'inconvénients qui en font une opération peu efficace.

Surtout, le problème des rébellions c'est qu'il existe des motifs à leur existence. S'interroge-t-on vraiment sur les raisons de la montée en puissance des groupes jihadistes comme leur honnêteté dans un océan de corruption au Sahel ? Sur leur capacité à protéger la population sunnite face à l'oppression de Bagdad et surtout de Damas ? Sur des raisons historiques plus profondes ?

Les moyens engagés sont-ils adaptés au traitement de ces causes ? Sont-ils associés à d'autres instruments ? On peut en douter quand on observe, par exemple, comme est répartie l'aide économique. On peut surtout se demander si l'idée de soutenir militairement les Etats arabes qui luttent contre les jihadistes comme l'Egypte et l'Irak ou de laisser faire le régime d'Assad contribue vraiment à l'effet souhaité.

Est-ce la seule option possible ?

On pourrait imaginer en effet d'autres possibilités : le repli et la concentration sur le territoire national en faisant effort sur la guerre souterraine, la concentration sur l'Afrique où notre connaissance et nos bases permettent d'augmenter notre efficacité, l'effort sur la destruction de Daesh, etc. ? Quelque chose plus en rapport avec les moyens disponibles ou inversement des moyens plus importants et adaptés à une vision plus large mais toujours au service d'une théorie de la victoire et en conservant à l'esprit que l'ennemi ne se laissera pas faire.

A-t-on fait un effort d'analyse collective et interministérielle, portée par une connaissance profonde du phénomène jihadiste, afin de présenter de telles options ? J'en doute. Le fait-on maintenant que le combat est clairement engagé ? Je l'espère mais pour l'instant, hormis le ralentissement de la réduction des effectifs, on ne voit guère de différence d'avant les attentats de janvier.

Il y a tant de choses à faire et pour l'instant si peu de clarté. Il est temps de choisir entre la vraie guerre ou la posture.

Michel Goya

## La colère dans les armées

Texte d'un officier supérieur, qui s'est épanché sur le blog du CEMAT le 27 février 2015.



Mon général,

Officier supérieur sur le point de quitter l'institution, n'ayant jamais été un lecteur assidu de votre blog, j'ai un peu l'impression de faire preuve du même courage que certains de nos généraux montant au créneau du politique au moment

de leur départ à la retraite mais qu'importe, ces mêmes généraux se seront, à un moment donné, fait entendre... de ce fait, je souhaite vous apporter mon point de vue sur la situation actuelle qu'engendre l'opération SENTINELLE, point de vue qui semble être partagé par certains qui, comme moi, sont tout en bas de la chaîne et arment ces missions avec une vision réaliste de l'effort consenti. En effet, à l'instar de gros EM lillois ou parisiens, nous avons dans nos petits EM, que j'aime appeler de terrain, l'impression que nos chefs, le nez dans guidon se refusent à voir les conséquences immédiates et à venir que nos armées subissent et se préparent à subir. Mais surtout, ont perdu toute vision objective de l'état de nos armées ou plus simplement ont renoncé.

Concernant l'aspect humain, nos hommes ainsi que les cadres engagés sur cette mission comme sur tant d'autres, ont des familles. Les priver de remises en conditions auprès de leurs proches a des conséquences que la plupart, par fierté, préfèrent taire. Ces hommes ont des droits à permissions et nous savons d'ores et déjà qu'ils ne pourront, encore une fois, prétendre à prendre la totalité de ces droits en raison du rythme de leurs activités. Mais il s'agit là d'une constance bien ancrée en termes de gestion administrative et sur laquelle nous jetons depuis longtemps un voile pudique. Dans le même ordre d'idée et pour armer SENTINELLE, suite aux annulations de permissions hors métropole imposées à nos légionnaires, nous commençons à observer les premières désertions. De plus et en termes de fidélisation, j'ai de gros doutes sur l'effet qu'auront toutes ces contraintes cumulées sur les renouvellements de contrats et ce pour l'ensemble des engagés de l'Armée de Terre. Pour conclure sur cet aspect, ce qu'oublient certains, c'est que nos hommes et la plupart de leurs cadres n'ont pas cette ambition dévorante et cet égo surdimensionné qui les pousse à sacrifier toute considération des besoins de leur entourage tant professionnel que familial. Sur ce point certains tomberont de haut car tous n'obtiendront par cinq étoiles en fin de carrière...

Concernant l'aspect professionnel ou plutôt opérationnel, car je considère que le métier des armes doit être intimement lié au précepte essentiel de servir ces armes au combat. Oui Mon général je suis convaincu que la protection des Français et du territoire demeure la mission première de nos armées mais j'ai des doutes sur la réalité des menaces car il ne me semble pas que cette menace

terroriste cible la population française dans sa globalité. Au contraire, en augmentant le nombre de militaires sur le terrain nous multiplions les cibles potentielles offertes à notre adversaire qui a clairement indiqué la nature de son ennemi. Nous sommes donc bien dans l'affichage politique mais il ne s'agit là que de mon point de vue. Aujourd'hui, il apparaît donc que la préparation opérationnelle de nos hommes n'est plus la priorité, l'affichage politique ayant pris le dessus. Je veux parler des annulations de créneaux en centre d'entraînement, de la préparation opérationnelle décentralisée également amputée pour pouvoir armer les 10 000 hommes de SENTINELLE et contenter le politique. Nous sommes à présent pré-alertés sur le fait que certaines Mises en Condition avant Projection seront tout simplement annulées. Ce choix que j'estime criminel n'a pas l'air d'interpeller qui que ce soit outre ceux qui prochainement iront patrouiller dans la bande sahélo-saharienne ou dans des zones où leur vie sera engagée.

Ces deux aspects, humain et professionnel, qui ne sont pas les seuls impactés, ne semblent avoir aucune incidence sur les choix stratégiques qui sont actuellement faits. La Grande Muette et en particulier l'armée de terre, le petit doigt sur la couture du pantalon, face au politique, réalisera de toute façon ces efforts que le reste de la nation ne semble pas prêt à consentir. Je serais curieux de savoir, quel déploiement effectif a été réalisé sur le terrain par les 240 000 hommes cumulés de la Police et de la Gendarmerie en comparaison de l'effort consenti par les 90 000 hommes de l'Armée de Terre. Il est vrai que les coûts d'engagement humain et financier ne sont pas comparables, car la notion de récupération n'existe pas dans l'Armée de Terre. De plus, je

découvre avec effarement que certaines autorités militaires nous demandent aujourd'hui, par écrit, de mentir si nécessaire en affirmant que les effectifs déployés représentent bien les 10 000 hommes annoncés alors qu'en réalité il ne s'agit plus que de 7000, c'est pitoyable.

Ainsi, Mon général, face à des décisions politiques démagogiques molles où la Défense est le seul ministère à faire de véritables efforts en termes d'économie en moyens humains et financiers au détriment de notre entraînement et de notre efficacité. Je crois savoir que la défense, qui ne représente que 3% de la masse salariale globale de l'administration, réalise 66% des efforts en matière de réduction d'effectifs...

Face à une perte de pouvoir d'achat liée à une augmentation des taxes, charges et impôts avec en parallèle une stagnation des soldes, une baisse des indemnités et primes notamment OPEX, là-bas même où nos hommes meurent. Sur ce point particulier, quelle administration accepterait sans grogner de voir ses primes baisser à deux reprises en l'espace de 20 ans ?

Face à des services financiers de la défense qui cherchent plus à faire des économies sur le dos de leurs administrés plutôt que de les aider dans les démarches administratives qui leurs sont imposées par les missions, les mutations et les déménagements, avec pour conséquence que l'administré en soit de plus en plus souvent de sa poche.

Face à des chefs militaires où l'égo et le carriérisme dirigent leur action au détriment de choix courageux et efficaces ; asservis aux politiques par leur ambition où la renonciation paraît plus confortable et plus sûre pour servir une carrière où l'espoir de monter semble être le fil rouge de toute décision.

Face à des réductions d'effectifs, de moyens de combat et de commandement aux plus bas échelons avec un volume identique de missions et des efforts toujours plus importants provoquant une surchauffe opérationnelle liée à une perte de capacité d'entraînement.

Face à toutes ces désillusions et ces renoncements il est très difficile de conserver un haut niveau de satisfaction de notre condition de militaire mais on pourra toujours me retourner la formule consacrée : « vous ne pouvez pas comprendre car vous n'avez pas tous les éléments ! »... Face à la déliquescence chaque année encore un peu plus prononcée de nos armées la seule chose qui me reconforte est que les jeunes générations de cadres et de soldats à venir n'auront pas connu avant. J'en viendrais presque à considérer l'idée, qui jusqu'alors me révoltait, que la syndicalisation dans nos armées pourrait finalement être un bien. Quant à moi, vous en conviendrez, il est temps que je parte.

Je prie les lecteurs de votre blog de bien vouloir excuser la longueur excessive de ce commentaire, surtout si celui-ci est reproduit in-extenso sans subir les coupes de censure auxquelles je m'attends.

Très respectueusement. LCL BRET



# LIBRE OPINION du général (2S) Pierre Zamitt : Mémoire et Honneur

[http://www.asafrance.fr/index.php?option=com\\_zoo&task=item&item\\_id=876](http://www.asafrance.fr/index.php?option=com_zoo&task=item&item_id=876)

Posté le lundi 16 mars 2015

**Sans engager la polémique, le général Pierre Zamitt souligne ici la réalité de faits et de valeurs que l'ASAF a déjà rappelés à maintes reprises mais que certains voudraient chasser à tout jamais de notre mémoire collective et de nos principes moraux.**



Commentant la décision du maire de Béziers de débaptiser une rue du 19 mars 1962 et de lui donner le nom de commandant Hélie Denoix de Saint-Marc, le Premier ministre en campagne électorale a déclaré le 14 mars : *"la nostalgie de l'Algérie française n'apporte rien de bon... Le FN n'aime pas la France, c'est rance, c'est triste"*. Pourtant, il ne s'agit pas plus de FN, que de nostalgie l'Algérie française. C'est autre chose dont il s'agit. Il s'agit de se souvenir de morts français et d'honorer un grand soldat.

Depuis 2003 (décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003), l'Etat français a retenu le 5 décembre pour commémorer *"l'hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie"*. Ce choix fut le résultat d'une longue concertation avec les associations d'Anciens combattants et de Français rapatriés qui ont toutes, à deux exceptions près (FNACA et ARAC), rejeté la date du [19 mars 1962](#). Cette

décision a été confirmée par la loi sur les rapatriés (loi n°2005-158 du 23 février 2005). Pourquoi ce rejet de la date du 19 mars ?

Le 19 mars 1962 est la date d'un cessez-le-feu respecté uniquement et unilatéralement par l'armée française mais jamais respecté par le Front de Libération Nationale algérien. Après le 19 mars, en quelques mois, il y eut des milliers de civils Français d'Algérie, de harkis désarmés avec leurs familles qui furent assassinés, enlevés et jamais retrouvés. Ils étaient seulement coupables d'avoir aimé et choisi la France.

La loi de novembre 2012 faisant du 19 mars 1962 une commémoration nationale ne change rien à cette histoire factuelle, à ce douloureux moment de notre histoire nationale. Elle trahit la mémoire de ces milliers de victimes.

Quant au commandant Hélie Denoix de Saint-Marc, une ville ne peut que s'honorer d'avoir une rue qui porte son nom. Résistant à vingt ans, déporté à Buchenwald, officier parachutiste de la Légion étrangère, prestigieux combattant d'Indochine et d'Algérie, le commandant de Saint Marc s'était rallié en avril 1961 au putsch des généraux contre la politique du général de Gaulle pour ne pas renier la parole donnée, disant avoir *"préféré le crime de l'illégalité à celui de l'inhumanité"*. Jugé, emprisonné, libéré en 1966, réhabilité en 1978, il fut élevé à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur dans la cour d'honneur des Invalides en 2011 par le président de la République : *"nul ne saura si l'accolade du chef des armées représentait le pardon du pays à l'un de ses grands soldats ou bien la demande de pardon de la République pour avoir tant exigé de ses soldats à l'époque de l'Algérie. Le pardon, par sa puissance, par son exemple et surtout par son mystère, fera le reste de la cérémonie !...Aujourd'hui, vous nous laissez l'exemple d'un soldat qui eut le courage, à la fois fou et réfléchi, de tout sacrifier dans un acte de désespoir pour sauver son honneur !"* dira en août 2013 le général d'armée Dary dans le poignant éloge funèbre de ce grand soldat, homme d'honneur s'il en est.

Voilà pourquoi, aux mots "nostalgie" et "rance", j'oppose "mémoire" et "honneur"

*Le 15 mars 2015 Pierre ZAMMIT, Officier général (2S.)*



## Éditorial avril 2015

*Le 14 mars dernier, s'est déroulé à Béziers un double-événement qui a provoqué chez certains des réactions excessives et agressives les entraînant dans un déferlement irréfléchi de critiques, voire d'accusations et d'injures incontrôlées et regrettables. En réagissant de la sorte, ces derniers oublient qu'ils sont en fait à l'origine de ce retour de boomerang pleinement justifié – et qui était d'ailleurs prévisible – en raison de leur inconséquence d'hier sur le plan de leur gouvernance portant sur l'unité de la Nation. Et cette inconséquence se prolonge et se confirme aujourd'hui parce qu'ils sont prêts, pour des raisons partisans, démagogiques et*

*clientélistes, à malmener le devoir sacré de mémoire qui anime tout peuple attaché à son Histoire en voulant précisément en cacher certaines pages et ainsi faire disparaître ceux qui les ont écrites. Peut-être est-il nécessaire*

*et utile de leur conseiller de prendre du recul pour essayer de comprendre avant de juger de façon péremptoire et de condamner sans appel comme ils l'ont fait. Car, que s'est-il passé ce 14 mars 2015 à Béziers ? Nous avons, en fait, assisté à deux événements en une seule et même manifestation, deux événements différents mais tellement complémentaires par les symboles qu'ils représentent. Le premier, c'est la décision du maire de débaptiser la rue du 19 mars 1962. La seconde, c'est l'organisation d'une cérémonie pour la rebaptiser du nom d'un patriote et homme d'honneur.*

*Il faut – c'est indispensable – rappeler les faits, rien que les faits qui seuls peuvent permettre de comprendre une situation qui pourrait d'ailleurs se reproduire dans d'autres communes.*

*S'agissant du premier événement évoqué, il faut se remémorer comment le 19 mars 1962 a été décrété journée de commémoration. En effet, un projet de loi présenté par le gouvernement de Monsieur Lionel Jospin avait été adopté en janvier 2002 par l'Assemblée nationale mais n'avait pas pu être présenté au Sénat en raison du résultat que l'on sait des élections présidentielles quelques mois plus tard. Dix années sont alors passées sans que ce sujet soit repris, chacun pensant qu'il était définitivement enterré. C'était mal connaître l'obstination et l'influence d'une association d'anciens combattants qui, contre l'avis des autres associations représentant pourtant plus de deux millions de personnes, a réussi à faire déterrer le dossier dès l'élection du nouveau Président de la République en mai 2012, profitant du fait que le Sénat avait*

*changé de majorité à l'automne précédent. C'est ainsi que le Sénat a adopté le 8 novembre 2012 , en soirée, la proposition de loi relative à la commémoration du 19 mars 1962 par 181 voix contre 155. Au-delà du résultat du vote lui-même, c'est le procédé employé dans les discussions menées au Sénat qui est détestable et qui a renforcé le sentiment de colère des opposants à cette commémoration qui se traduit aujourd'hui par le refus – osons le dire, légitime et justifié – du maire de Béziers et de nombreux citoyens blessés d'accepter qu'une rue porte un tel nom. N'oublions pas que lors des débats menés au Sénat au cours du dernier trimestre de 2012, l'examen de cette proposition de loi, reporté dans un premier temps au 20 novembre, avait été avancée précipitamment au 8 novembre pour des raisons qui ne trompent personne. Il s'agissait, en effet, devant l'hostilité manifestée par une large majorité d'associations patriotiques et d'anciens combattants qui commençait à prendre de l'ampleur d'empêcher au plus vite ces dernières d'organiser une action commune pour contrer ce projet. Il s'agit là d'une curieuse façon de concevoir le dialogue et de favoriser le rassemblement des Français et l'unité de la Nation. On ne pouvait donc que déplorer une telle initiative qui a finalement ravivé des tensions dont on pouvait penser qu'elles avaient tendance à s'estomper d'une part, et désapprouver la remise en cause des accords passés faisant du 11 novembre la seule date de commémoration pour tous les morts pour la France d'autre part. L'adoption du 19 mars 1962 comme date mémorielle officielle ainsi que toutes les initiatives honteuses qui en résultent ont non seulement été et continuent d'être un facteur de division des Français mais constituent, de surcroît, des agressions qui se multiplient contre la Nation. Elles justifient donc que les patriotes s'y opposent autrement que par des mots. C'est ce qui s'est passé à Béziers. Cela dit, on peut s'interroger sur l'attitude, pour le moins ambiguë, de nos gouvernants dans cette affaire surtout lorsqu'on sait que tous les présidents de la Vème République précédents qui ont eu à s'exprimer sur ce dossier ont refusé que cette date soit célébrée.*

*M. Valéry Giscard d'Estaing déclarait le 19 mars 1980: "L'anniversaire des accords du 19 mars 1962 n'a pas à faire l'objet d'une célébration. En un jour comme celui-ci il convient de tourner notre pensée vers ceux qui sont tombés en Algérie, vers les Français rapatriés et vers nos compagnons musulmans. La communauté nationale mesure ce que fut leur épreuve ". M. François Mitterrand affirmait le 24 septembre 1981: " S'il s'agit de célébrer le souvenir des victimes de la guerre d'Algérie, cela ne peut pas être le 19 mars parce qu'il y aura confusion dans la mémoire de notre peuple...Ce n'est pas l'acte diplomatique rendu nécessaire qui peut s'identifier à ce qui pourrait apparaître comme un grand moment de notre histoire. D'autant plus que la guerre a continué et que d'autres victimes ont été décomptées et que, au surplus, il convient de ne froisser la conscience de personne ". Le 25 septembre 2001, M. Jacques Chirac déclarait dans son allocution devant*

*plus de cinq cents Harkis et leurs familles: "Pour les populations civiles, le 19 mars 1962 a marqué la fin des hostilités, mais pas la fin des souffrances. Les massacres commis en 1962, frappant les militaires comme les civils, les femmes comme les enfants, laisseront pour toujours l'empreinte irréparable de la barbarie. Ils doivent être reconnus". Le 16 avril 2007, M. Nicolas Sarkozy témoignait sa compassion aux Français rapatriés: "Il n'est pas question que le 19 mars soit une date officielle de commémoration. Il est arrogant de condamner et de mépriser la douleur qui fut la vôtre et celle de vos familles lorsque vous fûtes chassés de vos terres, de vos maisons et séparés de vos amis ".*

*Tout est dit. Peut-être faut-il le rappeler à ceux qui n'ont pas vécu ou connu ce drame ou à ceux qui ont une mémoire sélective et qui s'érigent en juge aujourd'hui.*

*Le second événement constitue un autre refus manifesté contre l'ignorance, voire la négation du véritable drame que notre armée a connu en 1961, dans une période trouble, déchirée entre l'obéissance au pouvoir politique qui caractérise toute force armée en démocratie et l'honneur qui a pu pousser certains à agir contre la loi par fidélité à la parole donnée. Le commandant Hélié Denoix de Saint Marc, qui a illustré à la perfection ce qu'est la grandeur et la servitude du métier des armes, représente tout ce que l'esprit humain, et en particulier celui de l'officier, peut rencontrer d'interrogations, de contraintes et de contradictions lorsqu'il est confronté à des situations douloureuses. Dans ces circonstances, peuvent s'opposer, d'un côté le devoir devenu honteux et qui dégage finalement l'homme de ses responsabilités, et de l'autre la conscience personnelle ou la morale qui le pousse à forcer le destin et le guide peut-être vers sa propre perte, mais par un choix délibéré, par fidélité à l'idée qu'il se fait de l'homme. Si on devait, en quelques mots, apporter un éclairage sur la personnalité de Hélié Denoix de Saint Marc, on pourrait rappeler ceux du général de Pouilly qui, devant le tribunal déclara courageusement : " Choisissant la discipline, j'ai également choisi de partager avec la Nation française la honte d'un abandon... Et pour ceux qui, n'ayant pas pu supporter cette honte, se sont révoltés contre elle, l'Histoire dira sans doute que leur crime est moins grand que le nôtre " ! On pourrait y ajouter la déclaration du général Dary rappelant, le jour de ses obsèques, la cérémonie au cours de laquelle il fut élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur par le Président de la République en novembre 2011 et soulignant que " nul ne saura si l'accolade du chef des armées représentait le pardon du pays à l'un de ses grands soldats ou bien la demande de pardon de la République pour avoir tant exigé de ses soldats à l'époque de l'Algérie ".*

*Alors à ceux qui l'auraient oublié ou qui l'ignoreraient, il faut rappeler que Hélié Denoix de Saint Marc était entré très jeune dans la Résistance et que cet engagement courageux lui valut d'être arrêté par la Gestapo et déporté à Buchenwald. Après la*

*Libération, il choisit la carrière des armes et il servira en Indochine, en Algérie, à Suez, à nouveau en Algérie. En désaccord avec la politique du général de Gaulle – notamment le choix du FLN comme unique interlocuteur des négociations pour l'indépendance – il entraînera le 1er régiment étranger de parachutistes dans la sédition, en rejoignant les généraux du putsch d'Alger en avril 1961. Il paiera cet acte d'une condamnation de dix ans de réclusion. En 1982 cependant, il sera réhabilité par le Président François Mitterrand et réintégré dans ses droits avec restitution de ses décorations. Il se consacrera ensuite à l'écriture et les prix littéraires qui le couronneront et les multiples conférences qu'il donnera révéleront en fait un grand humaniste et un héros prêt à entrer en résistance et à mourir pour des valeurs qui le guidaient. Mais au fait, quel jugement ses détracteurs qui veulent occulter ces pages de notre Histoire portent-ils sur un autre soldat qui, comme lui, est entré en résistance et a désobéi en 1940 en lançant son appel du 18 juin ? Était-ce également rance ? Par ailleurs, il ne s'agissait pas non plus à Béziers, comme certains l'ont prétendu, de nostalgie de l'Algérie française, mais simplement d'un devoir de mémoire réaffirmé à l'égard de tous ceux qui ont disparu dans des conditions tragiques et, s'agissant de Hélié Denoix de Saint Marc, de la célébration d'un héros. D'ailleurs, le peuple a besoin de célébrer ses héros car, comme le disait Aristote, la cité est constituée d'un groupe d'animaux politiques réunis par un choix de vie commune, cette dernière étant assurée et consolidée par la référence à un passé mythique, à des héros communs, à des rites et des lois intégrées et partagées. C'est cela qu'ont voulu réaffirmer les milliers de citoyens présents le 14 mars à Béziers et que nos responsables politiques ont oublié ou veulent oublier. Quant aux cent ou deux cents braillards qui, à distance, agitaient des drapeaux communistes et algériens et tentaient sans succès de perturber la cérémonie, en hurlant leur désapprobation et leur haine de la France, ce sont les mêmes qui, pendant la Seconde Guerre, ne sont entrés en résistance qu'après la rupture du pacte germano-soviétique. Ce sont les mêmes qui pendant que nos soldats étaient engagés en Indochine se sont livrés à des sabotages de matériels et munitions envoyés sur le théâtre d'opérations. Ce sont les mêmes qui, pendant la guerre d'Algérie ont été les porteurs de valise du FLN. Ce sont les mêmes qui, au moment de l'exode des Pieds-Noirs ont pillé ou mis à l'eau les cadres déchargés dans les ports d'arrivée. Honte à eux ! En fait, leur seule patrie c'est la trahison hier et le mensonge aujourd'hui.*

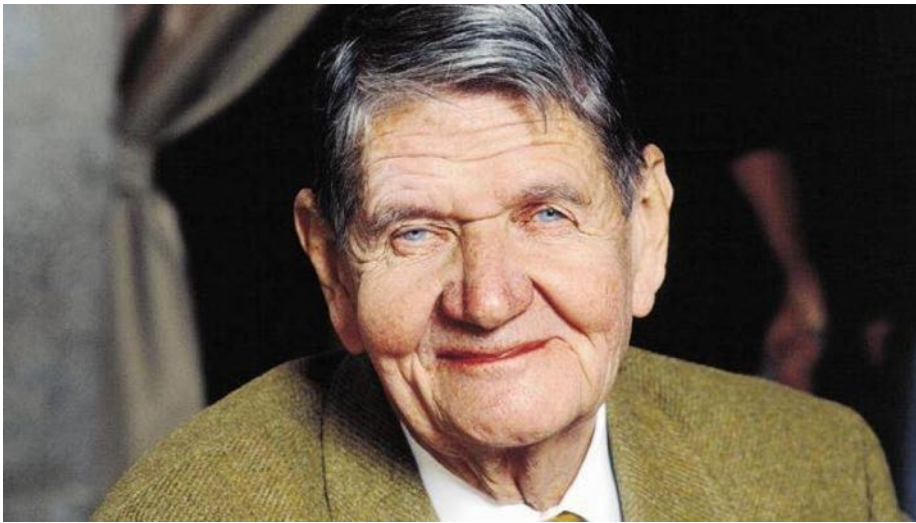
*Et on pourrait en dire autant de tous ceux qui veulent réécrire notre Histoire en gommant certaines pages qui ne leur conviennent pas.*

*Général (2s) Antoine MARTINEZ*

## 6/ HISTOIRE

### Hélie de Saint Marc, Homme de refus et de réconciliation

Le Figaro 14/03/2015 Par Etienne De Montety



<http://www.lefigaro.fr/culture/2015/03/14/03004-20150314ARTFIG00171-helie-de-saint-marc-homme-de-refus-et-de-reconciliation.php>

**Hélie de Saint Marc connut un destin exceptionnel. Ne serait-ce que parce qu'au cours de sa longue vie il fut successivement l'homme de l'humiliation, de l'engagement, de la proscription avant d'être finalement réhabilité.**

**Humiliation:** au printemps 1940, un adolescent assiste à Bordeaux à l'arrivée de l'armée française en déroute. Peu après, il entre dans la Résistance, décide de gagner l'Espagne, avant d'être arrêté dans les Pyrénées et déporté en Allemagne, au redoutable camp de travail de Langenstein.

**Engagement:** en 1945, un rescapé mal à l'aise dans la France de la Libération délaisse le statut que peut lui conférer son passé incontestable de résistant déporté, pour endosser la défroque mal taillée d'officier de la Légion étrangère. Avec l'armée française, il plonge dans une guerre incertaine en Indochine.

**Proscription:** en avril 1961, le commandant en second du 1er REP choisit la sédition pour protester contre la politique algérienne du général de Gaulle. Après l'échec du putsch, il connaît la prison.

**Réhabilitation:** longtemps, Hélie de Saint Marc reste silencieux, muré dans ses souffrances, acceptant son manteau de paria. Jusqu'à ce que l'amitié quasi paternelle qu'il porte à son neveu, l'éditeur Laurent Beccaria, le pousse à accepter de témoigner.

En 1989, Hélie Denoix de Saint Marc témoigne dans l'émission *Apostrophes* en 1989, après la sortie de sa biographie.

L'ancien officier, sorti de prison en 1966, qui vit paisiblement à Lyon, en pratiquant avec bonheur l'art d'être grand-père, devient en quelques livres l'icône d'un pays en mal de références.

## Un mélange de tradition et de liberté

Hélie Denoix de Saint Marc incarnait la grandeur et la servitude de la vie militaire. De tout, il tirait des leçons de vie. Il relatait des faits d'armes oubliés, décrivait des héros inconnus. Il avait fait du Letton qui lui avait sauvé la vie à Langenstein, de son frère d'armes l'adjudant Bonnin mort en Indochine, du lieutenant Yves Schoen, son beau-frère, de Jacques Morin, son camarade de la Légion, des seigneurs et des héros à l'égal d'un Lyautey, d'un Bournazel, d'un Brazza. Au fil de souvenirs élégamment ciselés, il dessinait une autre histoire de France, plus humaine, plus compréhensible que celle des manuels scolaires.

Écouter ou lire Saint Marc, c'était voir passer, par la grâce de sa voix étonnamment expressive et de sa plume sensible et claire, une existence riche et intense.

Né en 1922, Hélie Denoix de Saint Marc était un fruit de la société bordelaise de l'avant-guerre, et de l'éducation jésuite. Il avait été élevé dans un mélange de tradition et de liberté (n'est-ce pas le directeur de son collège qui l'avait poussé à entrer dans le réseau Jade-Amicol?). De sa vie dans les camps, de son expérience de l'inhumanité, de ses séjours en Indochine, puis en Algérie, il faisait le récit sobre et émouvant, jusqu'aux larmes. Et de son geste de rébellion, il parlait toujours avec retenue, mezza voce, comme s'il était encore hanté par les conséquences de celui-ci.

Ses milliers de lecteurs, ses admirateurs, tous ceux qui se pressaient à ses conférences, aimaient en lui ceci: par son histoire se retrouvaient et se réconciliaient plusieurs France: celle de la Résistance, celle de la démocratie chrétienne et celle de l'Algérie française. Aux diverses phases de son existence, Saint Marc avait su donner une unité, en martelant: «Il n'y a pas d'actes isolés. Tout se tient.» C'était un être profond qui cherchait davantage à comprendre qu'à condamner. D'une conversation avec lui, on tirait toujours quelque chose sur soi-même, sur ses passions, ses tentations ou ses errements.

## Cortège d'horreur, d'héroïsme et de dilemmes

La grande leçon qu'administrerait Saint Marc, c'était que le destin d'un homme - et plus largement celui d'un pays - ne se limite pas à une joute entre un Bien et un Mal, un vainqueur et un vaincu. Il avait comme personne connu et subi la guerre, avec son cortège d'horreur, d'héroïsme et de dilemmes: en Indochine, que faire des partisans auxquels l'armée française avait promis assistance, maintenant qu'elle pliait bagage? En Algérie, que dire à ses hommes en opération, alors que le gouvernement avait choisi de négocier avec le FLN?



Son parcours chaotique, abîmé, toujours en quête de sens, n'avait en rien altéré sa personnalité complexe et attachante qui faisait de lui un homme de bonne compagnie et lui valait des fidélités en provenance des horizons les plus divers.

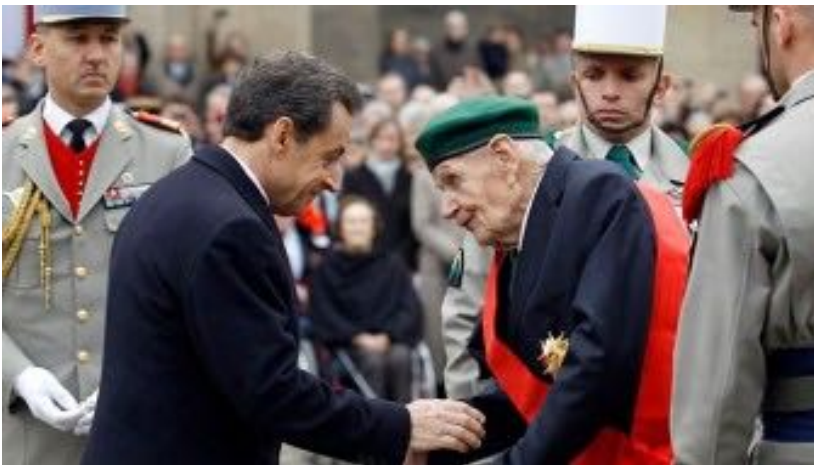
L'une d'elles, parmi les plus inattendues (et, au fond, des plus bouleversantes), s'était nouée il y a une dizaine d'années avec l'écrivain et journaliste allemand August von Kagenack. Cet ancien officier de la Wehrmacht avait demandé à s'entretenir avec son homologue français.

Leur conversation, parsemée d'aveux et de miséricorde, devint un livre, Notre histoire (2002). Kageneck était mort peu de temps après, comme si avoir reçu le salut (et pour ainsi dire l'absolution) d'un fraternel adversaire l'avait apaisé pour l'éternité. Sa photo en uniforme de lieutenant de panzers était dans le bureau de Saint Marc, à côté de celle de sa mère, qu'il vénérât.

### Rien d'un ancien combattant

D'autres admirations pouvaient s'exprimer dans le secret. Ce fut le cas dès son procès, où le commandant de Saint Marc suscita la curiosité des observateurs en se démarquant du profil convenu du «réprouvé». Des intellectuels comme Jean Daniel, Jean d'Ormesson, Régine Deforges, Gilles Perrault, un écrivain comme François Nourissier lui témoignèrent leur estime. Se souvient-on que ses Mémoires, Les Champs de braises, furent couronnés en 1996 par le Femina essai, prix décerné par un jury de romancières a priori peu sensibles au charme noir des traîneurs de sabre?

En novembre 2011, Hélié de Saint Marc fut fait grand-croix de la Légion d'honneur par le président de la République. Dans la cour des Invalides, par une matinée glaciale, le vieil homme recru d'épreuves et cerné par la maladie reçut cette récompense debout, des mains de Nicolas Sarkozy. Justice lui était faite. Commentant cette cérémonie, il disait d'une voix où perçait une modestie un brin persifleuse: «La Légion d'honneur, on me l'a donnée, on me l'a reprise, on me l'a rendue...»



À ces hommages s'ajoutèrent au fil des ans les nombreux signes de bienveillance de l'institution militaire (notamment grâce à une nouvelle génération d'officiers libérée des cas de conscience qui entravaient leurs aînés), qui furent comme un baume au cœur de cet homme qui prenait tout avec une apparente distance, dissimulant sa sensibilité derrière l'humour et la politesse.

Histoire authentique ou apocryphe, il se raconte qu'un jour l'ex-commandant de Saint Marc avait été accosté par une admiratrice qui lui avait glissé: «Je suis fière d'habiter la France, ce pays qui permet à un ancien putschiste de présider le Conseil d'État.» La bonne dame confondait Hélié avec son neveu Renaud (aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel). Cette anecdote recèle quelque vérité. La France contemporaine l'avait pleinement adopté, ayant compris que cet homme lui ressemblait, avec ses engagements heureux ou tragiques, ses zones d'ombre, ses chagrins et ses silences.

Hélié de Saint Marc n'avait rien d'un «ancien combattant». S'il avait insolemment placardé à la porte de son bureau le mandat d'arrêt délivré contre lui en mai 1961, il parlait de ceux qui avaient été ses adversaires avec mansuétude. Quand un article lui était consacré dans Le Figaro, il ne manquait jamais de demander à son auteur, avec ironie: «Avez-vous eu une réaction des gaullistes?» Son épouse, Manette, et leurs quatre filles s'attachaient à lui faire mener une vie



ournée vers l'avenir. Il n'était pas du genre à raconter ses guerres, s'enquérant plutôt de la vie de ses amis, les pressant de questions sur le monde moderne, ses problèmes, ses défis. Ce vieux soldat bardé d'expériences comme d'autres le sont de diplômes n'avait jamais renoncé à scruter son époque pour la rendre un tant soit peu plus intelligible.

### **Énigme insondable**

L'existence humaine restait pour lui une énigme insondable. À Buchenwald, Saint Marc avait laissé la foi de son enfance. L'éclatement de tout ce qui avait été le socle de son éducation l'avait laissé groggy. Une vie de plus de quatre-vingt-dix ans n'avait pas suffi pour reconstituer entièrement un capital de joie et d'espérance. C'était un être profondément inquiet, qui confessait que sa foi se résumait à une minute de certitude pour cinquante-neuf de doute. Le mal, la souffrance, le handicap d'un enfant, ces mystères douloureux le laissaient sans voix.

Attendant la fin, il confiait récemment avec un détachement de vieux sage: «La semaine dernière, la mort est encore passée tout près de moi. Je l'ai tout de suite reconnue: nous nous sommes si souvent rencontrés.»

# LA MER, LES HOMMES, LA GRANDE GUERRE

## LE CAPITAINE DE VAISSEAU REVEILLE

Dans la bonne ville d'Agde, un quai de l'Hérault a reçu le nom, après la Grande Guerre, de quai commandant Réveille. Marie Joseph Victor Réveille était Officier de la Marine de Guerre, capitaine de vaisseau, grade équivalent à celui de colonel dans l'Armée de Terre. Il était le descendant d'une famille agathoise qui depuis des décennies avait le service à la mer dans le sang et avait fourni à la Marine aussi bien des marins du Commerce (Capitaines au long cours), que des officiers de la Royale (c'est ainsi que l'on entend appeler, encore aujourd'hui, la Marine de Guerre bien qu'elle serve la République aussi bien que ce qu'elle servait le Roi).

Réveille, qui, jusque là, avait occupé des postes de responsabilité, en février 1916 avait reçu le commandement d'un croiseur-cuirassé, le Bruix, qui naviguait dans les eaux bordant la Grèce et la Turquie, et c'est pour rejoindre son croiseur qu'il avait pris passage sur un paquebot transformé en transport de troupe : la Provence II. Victor Réveille, hélas, ne pourra rejoindre son poste sur « le Bruix » ; « la Provence II » va recevoir, le 26 février 1916, une torpille et couler, et notre Agathois va y perdre la vie.

Pour lui la citation à l'ordre de l'Armée parue dans le journal officiel du 7 Avril 1916 dit : « ...est resté sur la passerelle de la "Provence II" aux côtés du commandant qu'il n'a pas voulu quitter et a été englouti avec lui ». Ces mots « qu'il n'a pas voulu quitter » entraînent un essai de compréhension. Est ce que Réveille avait vraiment le choix ? Qu'il aurait pu quitter le commandant du navire, Vesco, qui, lui, « Maître après Dieu » obéissant à une tradition d'honneur pouvait disparaître dans les flots, seul, avec son bateau. Et Réveille survivant, rejoignant le « Bruix », aurait été utile à son pays dans une guerre qui était loin d'être terminée.

Aucun code d'honneur n'oblige un passager, serait-il Officier de Marine, à périr sur un bateau qui n'est pas le sien et où il n'a eu aucune responsabilité à prendre dans le déroulement des événements. L'amitié possible que pouvait avoir Réveille pour le Commandant Vesco du « Provence II » (Vesco était un ancien officier de la Marine de Guerre, promotion 1881 de l'Ecole Navale, Réveille promotion 1882 ; Marie-Henri Vesco avait quitté l'armée navale, prenant une retraite anticipée, et avait été engagé par une compagnie de navigation marchande, la Compagnie Générale Transatlantique, qui lui avait confié le commandement d'un de ses plus beaux paquebots) cette amitié aurait-elle pu le pousser à partager son sort ? Un exemple, qui date de la dernière guerre à Béziers, un acte qui est compréhensible mais qui demande un dépassement de soi et un amour d'une dimension infinie est celui de cette épouse qui bien que graciée par les Allemands a voulu être avec son mari dans la mort et a été fusillée avec lui. Cela n'est naturellement pas le cas de notre ami Réveille. Alors que faut-il en penser ?

Allons aux sources et voyons comment se sont déroulés les événements du 26 février 1916 à bord de «La Provence II ».

Le 23 Février 1916, "la Provence II" s'éloignait du quai du port de Toulon. La Provence était un paquebot hors du commun de la Compagnie Générale Transatlantique. Il avait été réquisitionné par l'Etat (une loi de 1877 le lui permettait) pour servir à la guerre. On lui avait ajouté le chiffre II car il y avait déjà un Croiseur qui portait ce nom. Ce paquebot était très grand, près de 200 mètres de long, 20 m de large, 8,15 m de tirant d'eau, et d'un tonnage de 14.000 tonnes. Rapide avec deux hélices et une machine avec d'énormes chaudières chauffées au charbon, il avait gagné l'équivalent du ruban bleu de la traversée New York-Le Havre. Il était très confortable, le fleuron de la Compagnie, et, paraît-il, à l'époque, en 1905, on n'avait pas en France pu construire plus

grand car le port du Havre n'aurait pu l'abriter. La (le féminin est employé pour le désigner) la Provence Il avait reçu des aménagements dans l'Arsenal de Cherbourg afin de le rendre plus guerrier. On l'avait garni de 17 canons (pour les connaisseurs : 9 de 14 et 8 de 47) et pour l'équipage il avait reçu 122 fusils et 169 révolvers...En foi de quoi il avait été baptisé Croiseur Auxiliaire.

Il n'y avait à bord que des hommes. Les uns faisaient partie de l'équipage, les autres étaient des passagers militaires que le bateau allait transporter à Salonique, en Grèce.

L'équipage, environ 450 hommes, était mixte. Il y avait des marins d'active et des marins de réserve. On ne pouvait différencier les uns des autres. Les officiers de la marine marchande et les inscrits maritimes étaient aussi à l'aise sur les navires de guerre qu'ils l'étaient sur les navires marchands. Pour les officiers de réserve (les capitaines au long cours) et les officiers marinières (dénomination équivalente à celle des sous officiers dans les autres armes) la rigueur de leur formation et la longue fréquentation de leurs frères de la marine de guerre en faisait un encadrement de valeur. C'est un fait encore valable aujourd'hui.

A Toulon ont embarqué « environ 1800 hommes officiers, sous officiers compris. La majeure partie était constituée par près de la moitié du 3ème Régiment d'Infanterie Coloniale récemment reformé une nouvelle fois à Lyon », suite obligatoire à l'hécatombe des batailles sur terre. Et l'accompagnant, moyen de transport du temps, des animaux : 80 chevaux et 160 mulets et de quoi les nourrir.

La destination de tout ce monde était la Grèce. Car l'ennemi était le voisin de la Grèce, la Turquie. Les alliés avaient bien essayé un an avant (l'opération avait débuté le 19 février 1915) d'attaquer les Turcs et de prendre possession du détroit des Dardanelles qui commande le passage vers la Mer Noire. Mer Noire dont nos alliés, les Russes, auraient aimé avoir le libre passage vers la Méditerranée. C'était une idée de Winston Churchill, premier Lord de l'Amirauté, dont une des qualités était l'esprit de décision, plutôt impulsive dans ce cas là. Mais Churchill n'a pas réussi à dynamiser l'entreprise se heurtant à l'indécision des politiques, et à la médiocrité du commandement français et anglais. L'expédition, très meurtrière (nous y avons perdu une flopée de bateaux et 150.000 soldats tués, sans compter les blessés et les malades) avait tourné à la catastrophe face à une armée turque, sous estimée, qui, elle, était bien commandée par un Allemand, le général Otto Liman Von Sanders.

Forts de cette expérience malheureuse, les alliés en janvier 1916, avaient décidé d'abandonner le projet d'occuper le détroit des Dardanelles et de regrouper les forces en Grèce, qui se disait pourtant nation neutre, à Salonique plus précisément, afin de reprendre l'attaque en particulier pour porter aide à la Serbie, notre alliée, et ceci dans de bonnes conditions. Et cette Armée dite d'Orient aura, finalement, pour chef un bon général, Franchet d'Espèret, qui l'amènera à la victoire.

C'est pour alimenter en hommes et matériel à partir de Toulon et Marseille, cette armée d'Orient, que de nombreux bateaux marchands avaient été réquisitionnés.

Mais pour ces bateaux, sur leur parcours, un très grand danger les attendait : le sous- marin allemand. Invisible, comme un crocodile attendant le passage des gnous dans un fleuve africain, il s'approchait du paquebot visait la grande masse et lâchait sa torpille. L'efficacité de cette arme ennemie était effrayante, aussi bien en Atlantique que dans la Manche et la Mer du Nord. Il s'en est fallu de peu qu'à elle seule elle ne remporte la guerre en interdisant le ravitaillement en matériel et hommes pour les Alliés et en affamant l'Angleterre. Mais nous sommes en Méditerranée et si les conséquences de la présence de sous-marins allemands y étaient moins importantes pour le futur du conflit que dans les mers du Nord, pour nous Français, cette présence pouvait entraîner des drames majeurs comme le prouve le récit de ce naufrage.

D'où venaient ces sous-marins allemands ? Un livre très précis et agréable à lire, "La guerre sous-marine" d'Henri Ortholan, nous donne la main pour suivre leur parcours. Ils venaient de la base allemande d'Heligoland, et, plus tard, d'Ostende ou de Zeebrugge dans la mer du Nord. Ils réussissaient à franchir les barrages de filets métalliques et de mines sous-marines placés sur leur route par les alliés, glissaient dans l'Atlantique après avoir contourné l'Ecosse, passaient le détroit de Gibraltar où les guettaient les destroyers de sa Majesté Britannique et arrivaient, parfois à bout de carburant, dans le détroit d'Otrante, ouverture de la mer Adriatique sur la Méditerranée. Ce détroit est situé entre l'arrière du talon de la botte italienne et l'Albanie. Là, dans cette Mer Adriatique, ils pouvaient respirer car ce long doigt de gant maritime était bordé à l'Est par des terres de l'Empire Austro-Hongrois donc amies de Guillaume II et à l'Ouest par l'Italie qui en ce temps-là n'avait pas encore quitté sa neutralité et choisi son camp. Ces U-Boots (si, dans la marine française, l'usage voulait que l'on donne aux sous-marins des noms comme ceux tirés du calendrier républicain, ou des noms de savants ou de la mythologie grecque, les Allemands, moins poètes dans la guerre, donnent à tous leurs sous-marins la lettre U suivie d'un chiffre ; U pour Unterseeboot « bateau sous-marin »), ces U-Boots rejoignaient les ports de Pola et Cattaro où se trouvait la flotte Austro-Hongroise. Comme les Alliés concentraient une grande partie de leur force maritime, sous le commandement français de l'Amiral Boué de Lapeyrère, au niveau du détroit d'Otrante, la flotte austro-hongroise, inférieure en nombre, n'osait pas sortir de ses ports d'attache. Ce qui était efficace pour empêcher de sortir les croiseurs, cuirassés, ou autres vaisseaux s'avérait inefficace en ce qui concerne les sous-marins, qui se jouaient des barrages établis en travers du détroit d'Otrante. Ceci pour notre malheur...

Mais comment se faisait-il que des sous-marins, des vaisseaux de guerre, s'attaquent à des navires civils en provoquant tant de morts ? Revenons au tout début de la guerre. En ce qui concerne les événements sur mer, très rapidement la situation devint celle-ci : les flottes anglo-françaises, dans le nord de l'Europe, bloquant les ports germaniques et empêchant leurs navires de guerre de sortir et interdisant à tout navire de commerce d'y entrer les Allemands utilisèrent une réplique efficace : les sous-marins. Ceux qu'ils construisaient étaient performants. Ils se faufilaient entre les obstacles (filets, mines) et venaient torpiller les croiseurs, dreadnought, et autres vaisseaux guerriers. Et comme ils considéraient, avec une certaine raison, que tout bateau de pêche ou de commerce naviguant dans ces eaux de la Manche ou de mer du Nord, et même de l'Atlantique bordant la France ou l'Angleterre, viendrait aider, un jour ou l'autre, l'effort de guerre allié ils trouvaient normal de les éliminer aussi. Dans une première période de la guerre comment cela se produisait-il ? Le sous-marin allemand, ayant repéré le navire de commerce ou de pêche, faisait surface, tirait (il avait un canon sur le pont, canon qui deviendra de plus en plus puissant, en suivant l'augmentation de taille progressive des sous-marins au cours de la guerre) tirait en avant du bateau pour le faire stopper, ordonnait à l'équipage du navire de l'abandonner. Ceci fait, l'équipage étant dans les canots de sauvetage, le canon envoyait un obus sous la ligne de flottaison et le bateau coulait. La quantité de bateaux coulés a été extraordinairement élevée. Il y avait beaucoup plus de bateaux détruits que de bateaux n'étaient construits. Mais il y avait un semblant de respect des lois de la guerre. Cela va changer lorsque les Alliés croyant bien faire, mais ils faisaient insuffisant, vont armer les navires de commerce de canons, et utiliser des bateaux piège, déguisés en inoffensifs bateaux de pêche et qui à portée du sous-marin dévoilaient leurs batteries ! C'est à partir de ce moment-là que perdant, nous dirons, un semblant de manière chevaleresque, les sous-marins allemands dès qu'ils voyaient un bateau l'envoyaient "ad patres" corps et biens, sans état d'âme.

En attendant d'être protégés efficacement des redoutables sous-marins, les bateaux de transport alliés en Méditerranée devaient se débrouiller par eux mêmes. Le danger existait sur tout leur trajet de France en Grèce. Mais au niveau des îles grecques il diminuait car une armada très organisée de chalutiers armés sillonnait les eaux entre les îles à la recherche du moindre signe de présence de sous-marins germaniques. Aussi, ces derniers évitaient ces parages.

Le 26 février 1916, le sous-marin U-35 rodait dans les eaux du Péloponnèse. Cela faisait quelques jours qu'il chassait hors de l'Adriatique. Ses possibilités d'autonomie, ses réserves le lui permettaient. C'était un long submersible de 64,70 mètres et de 878 tonneaux, avec deux tubes lance torpilles à l'avant et deux à l'arrière. Son moteur était un diesel à quatre temps. Le confort était inexistant. L'équipage ne s'en souciait guère. Triés sur le volet, les marins tous volontaires étaient conscients du danger qu'ils encouraient d'une manière permanente. C'était une élite dans cette guerre. Ils en étaient fiers. Bichonnés par l'Intendance, le Service de Santé, La Marine et son Ministre ils étaient en excellente condition physique. Ils appartenaient à une variété humaine particulière : « ils étaient nés pour être sous marins comme ceux qui allaient occuper le ciel guerrier étaient nés aviateurs ». Le jour, le sous-marin naviguait en plongée. Son périscope seul émergeait parfois hors de l'eau. En fait il y avait deux périscoopes, l'un pour la vision, l'autre pour l'attaque ; et ces yeux du sous-marin, fabriqués par la firme Zeiss d'Iéna, étaient d'excellente qualité. Ce qui, entre parenthèses, n'était pas toujours le cas pour les périscoopes de nos sous-marins français dont « les lentilles s'embuaient sans cesse et l'on avait la sensation de regarder le paysage à travers une vitre dépolie ce qui ne simplifiait pas les manœuvres d'attaque ou de déroboement (selon Paul Chack, commandant, en 1914, de sous marin français, et qui n'était pas tendre pour les constructeurs de nos vaisseaux) ». C'était un comble pour nous car ce sont des Français, le Capitaine de Vaisseau René Dévoluy et l'Enseigne de Vaisseau Violette qui étaient les inventeurs du périscope, comme c'était un Français, Maxime Laubeuf, qui avait inventé le sous-marin moderne. « Sous-marin français : génial mais pas fini ». C'était l'avis des ingénieurs autrichiens qui avaient virtuellement disséqué un sous-marin français, "le Curie", capturé alors qu'il essayait de se faufiler dans un port de l'Adriatique avant de le réutiliser une fois réaménagé à la mode germanique. Ceci dit, allemand, autrichien, anglais ou français, le sous marin était un bâtiment fragile dont la seule et capitale qualité était d'être invisible, car repéré par un bâtiment de surface, mieux armé et plus rapide que lui, il ne pouvait que plonger en catastrophe (comme l'a écrit un commandant d'U-Boot : « Des destroyers ennemis (c'est à dire les nôtres) masqués jusqu'au dernier moment arrivent à toute vapeur et obligent à plonger immédiatement. Une pression sur un bouton fait retentir la sonnerie d'alarme. Le commandant et les quatre marins qui sont sur le kiosque rentrent rapidement à l'intérieur. Fermeture du capot. Le navire s'enfonce. En 46 secondes après la sonnerie d'alarme le navire est à 20 mètres, c'est à dire hors de portée d'un coup d'étrave éventuel de l'ennemi. »...et éviter de disparaître corps et bien, coupé en deux ou avec un énorme trou dans la coque.

La nuit, ou le jour par mer vide, le sous-marin faisait surface. On ouvrait le capot. Les marins venaient respirer à pleins poumons l'air du large, et si la mer le permettait se baigner et se laver. Les ventilateurs chassaient l'air vicié et les odeurs tenaces... Les moteurs rechargeaient les accumulateurs.

Le nom de l'homme qui commandait l'U-35 est passé à la légende : Lothar von Arnaud de la Perrière (Henri Ortholan l'appelle Théobald mais Jean Philippe Dalliès-Labourdette dans " The Kaiser's U-Boot" et le graveur de sa pierre tombale lui donnent le prénom de Lothar). Lothar était le descendant d'un officier français catholique qui avait mis son épée au service du roi de Prusse Frédéric le Grand au XVIII<sup>e</sup> siècle, ceci, probablement, pour gagner du galon en changeant d'air. On peut voir Lothar, avec un peu d'imagination, ayant l'élégance de l'acteur allemand Curd Jürgens, tourner sa casquette visière en arrière, coller ses yeux sur le périscope et apercevoir le bâtiment qu'il va couler. Ses qualités de chef, son audace calculée, sa liberté d'action non bridée

par ses supérieurs, lui ont permis, bien qu'ayant eu une présence continue à la mer et tout en étant d'une redoutable efficacité, d'atteindre sans encombre, lui, son équipage et ses sous-marins, la fin de la guerre. (Lothar trouvera la mort le 24 février 1941, dans l'Autre Guerre et par accident : Vice Amiral, nommé chef de la flotte du littoral français de l'Atlantique, il allait la rejoindre quand son avion s'est écrasé au Bourget). Survivre jusqu'en 1918 était une performance pour tous les combattants sur terre, sur mer et dans l'air et encore plus pour les sous mariniens. Performance mais aussi de la chance pour eux car à partir de 1917 la protection des transports alliés avait enfin trouvé la parade. Ils naviguaient en convois groupés, encadrés par une escorte de vaisseaux de guerre équipés de moyens de détection de sous marins et de terribles grenades ce qui rendait la tâche des U-boot extrêmement périlleuse. Sans oublier l'aviation et ses pilotes qui n'avaient rien à leur envier en ce qui concerne l'audace et le courage et qui vont devenir de redoutables chasseurs d'U-Boots.

Le Commandant Henri Vesco de la "Provence II", homme de qualité, était très conscient du danger. Depuis Toulon il ne quittait pas la passerelle, son poste de commandement. Il y prenait ses repas et se reposait dans la chambre de veille. Des marins aux bons yeux scrutaient la mer en permanence, à la recherche d'un périscope, d'un kiosque, d'une trace à la surface de la mer signalant la présence de sous-marin ennemi. Il n'y avait pas, en janvier 1916, d'autre moyen de détection. L'appareil capable d'entendre les sous-marins et même d'en déterminer la direction, l'hydrophone, n'était pas encore utilisé, il faudra attendre la fin 1917. La marche du navire n'était pas en ligne droite, il allait en zigzag : pendant 20 minutes à 30° à tribord, puis ligne droite pendant 20 minutes, et pendant 20 minutes à 30° à bâbord. Cette marche en canard pouvait, peut être, dérouter l'ennemi mais elle avait un inconvénient, elle ralentissait la marche du navire : de plus de 20 miles à l'heure on passait à 14 à l'heure. Ceci était important car lorsque apparaissait le sillage d'une torpille l'on aurait aimé la voir passer derrière le bateau et avoir la possibilité de lui échapper par la vitesse.

Les marins canonnières étaient en permanence derrière leurs canons prêts à tirer à le moindre alerte.

Le danger était surtout de jour car le sous-marin n'était pas plus avancé que le navire de surface comme moyen de détection. La nuit notre paquebot naviguait tous feux éteints.

Et notre croiseur auxiliaire, marchait seul. Aucun bâtiment de guerre ne l'accompagnait. Un navire aussi volumineux était une proie attirante et facile pour la torpille teutonne, une proie de choix. Plus tard le Vice Amiral de Bon, chef d'Etat Major de la Marine, pour répondre aux reproches que l'on avait dû lui faire, dit que « le navire convoyeur aurait été un torpilleur d'escadre qui n'aurait pu recueillir que peu de naufragés » et que «... si les observateurs de la Provence II n'avaient pas pu voir le sous-marin, les marins d'un éventuel navire de guerre accompagnateur n'auraient pas pu mieux faire », et que, « dès que la brise est fraîche et que la mer grossit le convoyeur ne peut régler son allure sur le navire qu'il escorte ». Que se soit cet Amiral ou le Capitaine de Vaisseau Fatou, Chef de la Division des patrouilles de la Méditerranée Orientale, ces deux autorités ne voyaient pas l'utilité d'accompagner ces paquebots sans défense avec des navires militaires. Ils arguaient que les tentatives déjà faites avaient été des échecs. Mais c'étaient là des arguments spécieux auxquels on peut opposer qu'un vaisseau accompagnateur pouvait avoir un angle de vue différent complétant la veille du paquebot, et en outre, ce jour là, la houle était peu forte. Mais surtout sa présence aurait atténué les conséquences du naufrage en recueillant dans l'immédiat au moins une partie des naufragés et surtout en permettant l'arrivée rapide des navires de secours en signalant le lieu exact de la catastrophe, ce qui aurait sauvé pas mal de vies humaines.

Mais en cas de malheur qu'avait-t-on prévu à bord ? Individuellement, comme sur tous les bateaux réquisitionnés ou d'Etat, il y avait les ceintures de sauvetage. Contrairement à ce qu'alléguera plus tard le député de la Vendée, Rochereau, le nombre de ceintures était suffisant et même dépassait l'effectif présent à bord. Mais ces ceintures, pour les soldats passagers, n'étaient pas dans les cabines à la portée de main de chaque individu. Elles étaient placées dans des caissons ou contre le bastingage tout au long du pont du navire. On pouvait prévoir qu'en cas d'affolement, la bousculade interdise à certains d'approcher des caissons et de trouver la ceinture salvatrice.

Le nombre de places prévu sur les embarcations de sauvetage était, théoriquement, insuffisant. Rapporté au nombre de soldats et de membres de l'équipage embarqués il manquait, et il est difficile d'être plus précis sur les chiffres qui diffèrent suivant les dépositions, il manquait au moins quelques centaines de places pour accueillir tous les passagers. Peut être que l'autorité à terre, responsable de ce sureffectif embarqué considérait que les hommes pouvaient se presser les uns contre les autres afin que tout le monde entre dans les embarcations... Ce fatalisme dans l'organisation est coupable car ce surplus s'il n'avait pas embarqué serait à soustraire des noyés. Ces embarcations étaient des grands canots à rames répartis de part et d'autre tout au long du navire. Ils étaient prévus pour contenir 80 personnes. Sur la "Provence II" ces canots étaient placés très en retrait du bord vers l'intérieur du navire pour, paraît-il, éviter qu'ils ne soient emportés par une lame lors de mauvais temps. Mais ceci compliquait leur mise à l'eau qui ne pouvait être faite que par un personnel entraîné. Il y avait aussi comme embarcation de sauvetage des radeaux, grands et moins grands, composés de deux gros tubes métalliques aux extrémités coniques, reliés par un plancher en bois. Une préfiguration de notre Bombard actuel, en quelque sorte.

Chaque jour, à midi, tout le monde sur le pont était appelé à l'entraînement : mise en place des ceintures, approche des embarcations, explications par un marin du bord qui en avait la responsabilité, de leur mise à l'eau et de leur embarquement. Mais on n'avait pas pu, peut être étant donné le grand nombre de soldats, fixer à chacun le numéro du canot où il pouvait monter. On voit évidemment là, le grand facteur de désordre et d'affolement qu'en cas de naufrage cela représentait.

Tout ce monde, vers le milieu de la journée, se retrouvait pour écouter un concert donné par la Musique du régiment.

Les officiers supérieurs, à partir du grade de quatre galons, avaient le privilège de partager la table du Commandant Vesco. En fait comme ce dernier prenait ses repas et dormait sur la passerelle s'ils voulaient faire un brin de causette avec lui ils devaient le rejoindre là haut. Il y avait les officiers de l'armée de terre : le colonel Thomassin passager sans sa troupe qu'il allait rejoindre à Salonique après une permission en France, les chefs du régiment embarqué c'est à dire le lieutenant colonel Duhalde et le Commandant Bernard. Deux officiers de Marine allaient rejoindre leur bateau dont ils avaient reçu le commandement : le Capitaine de Frégate Biffaud nommé au commandement du Vinh-Long et le Capitaine de Vaisseau Victor Réveille à celui du croiseur-cuirassé Le Bruix.

Faisons un retour en arrière sur les terres d'Agde. Marie Joseph" Victor" Réveille est né le 25 Mai 1866 à Agde. Il était le troisième fils de Claude Bernard Réveille , Capitaine au long cours, et de Marie Félicité Lachaud. L'ainé des fils Réveille, fonctionnaire, s'était dirigé vers l'administration des domaines. Le cadet Jean Joseph Félix né le 17 novembre 1859 possédait la bosse des mathématiques. Il est entré à l'Ecole Polytechnique en 1877. A sa sortie il a choisi la carrière d'officier de Marine. Au bout de quelques années de navigation il a préféré abandonner le pont des navires pour le plancher des vaches, en passant en 1885 le concours de Professeur d'Hydrographie qui venait d'être réservé aux Officiers de Vaisseau. Il a fait une carrière très

honorable dans ce cadre d'enseignement. Cela permet de rappeler qu'Agde, de Louis XIV à 1914, a possédé une Ecole d'Hydrographie d'excellent niveau, dont les professeurs (Jean Joseph Félix Réveille n'a pas exercé chez nous) ont formé des générations de Capitaines au long cours et de Maîtres au cabotage.

Lorsque Jean Joseph Félix est entré à Polytechnique en 1877 son père avait demandé une bourse pour payer les frais de pension et de trousseau qui en ce temps là étaient à la charge des parents de l'élève. Sa demande appuyée par la municipalité avait été accueillie favorablement par le Ministre. Car le père des trois enfants avait des finances étroites. Atteint de rhumatisme inflammatoire contre lequel les médecins étaient désarmés, il avait été obligé d'abandonner la mer. Lorsque Victor a été reçu à l'Ecole Navale en 1882, son père a réitéré pour lui la même demande. Mais entre ces deux demandes l'atmosphère politique agathoise avait changé alors que les articulations de notre capitaine au long cours étaient toujours aussi enflammées. La municipalité en place depuis janvier 1881 avait comme maire, Merliac, « Républicain avancé » (selon Joseph Picheire dans son livre sur "Agde"). Le 10 juillet 1882 les treize conseillers présents unanimes, ont donné un avis défavorable à cette requête. Le recours auprès du Ministre de la Marine a été fait par un parent de la famille, qui se dit très proche d'elle, l'Inspecteur Général des ponts et chaussées Simonneau, en poste à Paris mais qui à ce moment là était en vacances à Caunes par Carcassonne d'où la lettre est partie. Simonneau explique clairement les raisons de ce revirement de la Municipalité Agathoise. Ayons en mémoire que la mère de Victor Réveille était une Lachaud : « Un oncle de mon parent, M. Lachaud, est décédé laissant une fortune de plus d'un million et un assez grand nombre de neveux pour héritiers naturels. M. Lachaud a légué toute sa fortune à la commune d'Agde et ses héritiers se sont adressés au Conseil d'Etat pour qu'il veuille bien s'opposer à l'acceptation du legs. Comme principal argument en réponse à cette prétention le Conseil Municipal a affirmé que tous les héritiers étaient dans une position très aisée. C'est pour ne pas infirmer cette assertion intéressée qu'il a donné une réponse défavorable à la demande de bourse ». Le Ministre de la Marine va trancher comme Salomon : il accorde à Victor une demie bourse sans trousseau à partir du 25 septembre 1882.

Victor entre donc à l'Ecole Navale, sur le "Borda". Il avait 16 ans, (le même âge que celui de son frère à son entrée à Polytechnique). C'était l'âge normal d'entrée à cette époque. Il n'a pas de difficultés dans les matières enseignées mais il travaille surtout celles qui l'intéressent. « Un peu nonchalant », les cours de machine et d'infanterie il les traite avec décontraction. « Plus studieux dans les études il serait assuré d'avoir de bons résultats » dit le commandant de l'Ecole dans sa notation et le classement trimestriel qui suit les notes. Quand il donne un coup de collier les résultats sont là. En aout 1883 il gagne 35 places, il est 20° sur 96. Il entre dans le groupe des élèves dits "d'élite".

Ensuite nous nous plongeons dans les dossiers qui chez les marins de guerre sont bien tenus, serrés dans des cartons aux Archives de Vincennes. C'est peut être un péché d'indiscrétion, mais en même temps de juste reconnaissance quant on peut amener dans la clarté les qualités d'un homme de valeur. Lors de leurs affectations, régulièrement, des appréciations sur les officiers sont données par le commandant de leur bâtiment. Ces appréciations écrites par ses divers chefs, souvent à mille kilomètres les uns des autres, ont la particularité de nous dire, toutes, que M.J. Victor Réveille est un homme remarquable.

Parcourons en assez grands pas sa vie et sa carrière. Sur l'Iphigénie, navire de l'Ecole d'Application à la sortie de la "Baille" (l'Ecole Navale) le commandant lui trouvait "un bon esprit, consciencieux, intelligent, instruit, bonne aptitude mathématique, observe et calcule bien ; réussira sûrement". Au point de vue physique ce n'était pas un Tarzan. "Physique un peu faible", mais pendant ses trente trois ans de Marine il n'a eu que deux congés de convalescence l'un au retour



d'Indochine : "fièvre tropicale", l'autre pour anémie et dyspepsie après un séjour à la deuxième section de l'Etat Major Général du Ministère de la Marine à Paris où il a eu un accrochage sévère avec un supérieur mauvais coucheur, qui a porté sur lui le seul jugement défavorable de toute sa carrière. Les appréciations dans leur sécheresse étaient celles ci : « ...difficile et désagréable ...Je n'ai pas apprécié les services de Mr Réveille ». Ces mots pénibles à lire sont en totale contradiction avec ceux de son prédécesseur au même poste et qui n'avait que des éloges à faire envers notre agathois : « Mr Réveille est un officier de la plus grande valeur ». Comment un officier comme Victor qui depuis son entrée dans la Marine avait comme notation au paragraphe "rapport avec les supérieurs ", ces mots: « excellent, très discipliné, très bon esprit » et ceci répété de multiples fois par différents commandants, comment avait-il pu avoir des mots avec un supérieur ? La Marine, une Grande Muette, ne nous le dit et ne nous le dira pas. Simplement cherchons une raison possible. Nous sommes à Paris en 1906. La Marine venait de subir pendant cinq ans le joug de son ministre, Camille Pelletan, qui était un des fidèles zélés d'Emile Combes. Pelletan et ses collègues venaient d'être éloignés du pouvoir après la divulgation de l'énorme scandale que représentait "l'affaire des fiches", fiches sur les officiers établies par des membres d'une société secrète et qui aidaient à freiner leur avancement dans la mesure où ils donnaient des signes de conviction religieuse catholique. Réveille qui était resté longtemps Lieutenant de Vaisseau (grade de capitaine dans les autres armes), malgré ses mérites reconnus, avait-il été une victime de cette "chasse aux sorcières", et avait-il trouvé dans ce supérieur un complice de Pelletan ? Il peut y avoir une autre raison motivant la relation frictionnelle des deux personnes. Camille Pelletan est jugé par les historiens de la Marine, en particulier par Etienne Taillemite, archiviste aux Archives Nationales, dans son remarquable livre « Histoire ignorée de la Marine française » comme ayant été un mauvais ministre. Ses décisions (en particulier la construction de petits bateaux qui ne tenaient pas la mer), ont fait prendre à la France un retard sur les autres nations. Ce jugement est international : l'Amiral américain Bradley A. Fiske a écrit ("From midshipman to Rear-Admiral" 1919) : « ...Le ministère de Camille Pelletan aura plus sûrement éreinté la défense de la République que 500 000 soldats allemands ne l'auraient fait ». Que Réveille, qui avait l'esprit clair ait eu des discussions orageuses sur ce point avec une personne d'avis contraire, c'est fort possible. Toujours est-il que l'on n'a pas tenu compte de cet incident dans le futur de notre Agathois, et qu'au contraire à l'arrière de la feuille de notation du mauvais coucheur, comme pour annihiler ses mauvais dires on lit, écrit à l'encre rouge, le témoignage de satisfaction adressé par le ministre à Victor, pour une action qu'il avait mené à bien, plus tard en 1909, lorsqu'il était second sur le Duguay-Trouin.

L'Amiral, Chef de l'Etat Major Général, qui estimait Réveille, a dénoué la situation en envoyant se reposer notre agathois, sous le prétexte de convalescence, le mettant hors des griffes de son désagréable supérieur. Réveille est descendu dans le Midi. Mais il n'est pas allé chez les Agathois, 4 rue Traversière, la maison de ses parents. Depuis son mariage son ancre fixe est à Conques sur Orbiel, dans l'Aude.

Victor Réveille s'était marié le 2 septembre 1893. Il venait de passer au grade de Lieutenant de Vaisseau. Il avait 27 ans. Il a épousé une gentille demoiselle de 16 ans, Mathilde Fornier. Elle était orpheline. Elle avait perdu son père l'année précédente. Il était notaire à Caunes. Pour le mariage de ses officiers il fallait demander l'autorisation du Ministre de la Marine. L'enquête portait sur la moralité de la fiancée, ce qui paraît normal, mais aussi sur la fortune possible de la promise. Veiller à ce que ses officiers épousent une demoiselle avec de l'avoir tranquillisait le Ministre car dans ces conditions, dans ce métier à grand risque qu'est le militaire, la disparition du jeune mari n'entraînerait pas un état misérable de la veuve et des enfants.

Et de l'avoir Madame Fornier et ses deux enfants en possédaient. Le notaire Berthomieu de Caunes en Minervois, successeur de feu Constant Fornier, le maire Léguevaques de Conques donnent des certificats on ne peu plus rassurants : « Madame Fornier (*née Simonneau, le même*

nom que celui de l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées qui avait appuyé la demande de bourse en 1882 faite pour l'entrée à Navale de Victor) donne une rente annuelle de 1200 francs qu'elle promet de payer au futur époux en son domicile par trimestre... » et il ne faut pas que l'on se fasse de souci pour le paiement, dit Mr le Maire « Madame Fornier possède des immeubles d'une valeur considérable...et les revenus qu'elle en retire sont très importants et sont de beaucoup supérieurs à la rente qu'elle s'engage de payer » et ajoute le Notaire, Mathilde « a des espérances de fortune qui peuvent être évaluées à environ quatre vingt mille francs ». Tout ceci devait aussi rassurer Victor qui pouvait envisager sa carrière sans que le couple soit inquiet des fins de mois et des frais que leurs quatre enfants (en 1915 ils avaient 19,16, 14, 12 ans) allaient entraîner. Sans oublier celui commun à tous les militaires français en métropole, du logement à trouver et à louer lors des multiples changements d'affectation. Et avec la solde assez maigrelette des jeunes officiers...

Si Mathilde était une femme agréable elle avait pour mari un homme « d'une conduite et d'une moralité excellente...d'un esprit très fin... d'un esprit d'une grande distinction...d'un caractère très droit ...très intelligent et très instruit...très bien élevé... », il est difficile de dire mieux et ces jugements flatteurs se répètent à longueur de dossiers. Voyons d'un pas rapide ces 33 ans de carrière. Ses premières affectations étaient sur des navires de la flotte de Méditerranée.

En 1885 Victor était sur l'avis "Brandon" qui appareillait pour l'Indochine en se joignant à la division navale commandée par l'Amiral Courbet. Nous y étions pour étendre l'Empire Français. Cet Empire dont pendant trois quarts de siècle nos aïeux ont pu voir l'immense étendue sur les cartes en couleurs accrochées aux murs des classes de leurs écoles. Et plus tard, dans les générations des années 1930-40, combien d'enfants ont rêvé devant leur atlas ou leur collection de timbres : AOF, AEF, Océanie,... et combien de vocations pour le grand large cela a-t-il fait germer ? Nous y allions, en Indochine, et les politiques l'avouaient sans complexe, pour assurer des débouchés à nos productions, et le Tonkin était vu comme la porte d'entrée du marché chinois. Mais il y avait deux entraves de taille à notre installation dans ce pays. La première portait le nom de Pavillons -Noirs. Plus ou moins pirates, très agressifs, ils venaient de couper la tête, après l'avoir tué, du Capitaine de Vaisseau Rivière, ce qui a entraîné un tsunami d'indignation à Paris où Henri Rivière, de la lignée des Pierre Loti, était connu pour ses écrits, ses romans, ses pièces de théâtre. La seconde c'était la présence dans ce Tonkin de soldats chinois. « Les vraies négociations avec les Chinois, écrivait Jules Ferry, alors chef du gouvernement, ce sont les beaux et bons canons ». Va pour les canons ! Les députés en masse ont voté les crédits et la Marine a été chargée de mettre au pas tous ces trublions...L'Amiral Courbet, bon stratège et bon meneur d'hommes, avec un minimum de pertes humaines a remporté des victoires et les Chinois ont signé un traité qui les obligeait à évacuer le Tonkin. Ce succès dans cette guerre pourtant lointaine eut un grand retentissement en France. C'était le premier fait glorieux depuis le désastre de 1870. « Le peuple français a peut être du mal à vivre sans une certaine fierté. »

Le jeune Enseigne de Vaisseau Victor Réveille, revenu de cette campagne avec une médaille, nous le retrouvons à Cherbourg en 1888, sur le cuirassé d'Escadre l'Océan. Son supérieur le notait « ...a l'esprit militaire... goût à l'instruction des hommes...bien élevé (*félicitations à sa maman !*) ...très consciencieux en service. »

Il revient à Toulon en 1889, sur le cuirassé Le Redoutable, puis sur un transport de 3<sup>e</sup> classe l'Isère.

Il repart en 1893 à Lorient. Il est lieutenant de vaisseau et nouveau marié. Débute alors la spécialité de sa carrière où il peut mettre en évidence ses dons pour les sciences physiques et mathématiques. Cette spécialité c'est celle de canonnière. Il est affecté à la "commission de

Gâvres". Gâvres est une presqu'île à proximité de Lorient. C'était le lieu où l'on expérimentait tout ce qui avait trait à l'artillerie de terre et de mer. Le président de la Commission était un Colonel de l'armée de terre. « Aussi étrange que cela puisse paraître, la marine n'avait pas la maîtrise de son artillerie dont la conception était confiée à des officiers de l'armée de terre, évidemment peu familiarisés avec les problèmes du service à bord... » (E. Taillemite). Il faudra attendre 1909 pour que soit créé le corps des ingénieurs de l'artillerie navale. A Gavres, le Colonel a trouvé Victor « intelligent, travailleur, zélé, consciencieux, d'un jugement sûr et droit, très apte à faire campagne ». En outre pendant ce séjour Victor Réveille avait mis en évidence « un phénomène observé pendant le tir des projectiles à grande vitesse initiale... ». Cette étude de Victor méritant une insertion dans la Revue Maritime et Coloniale, une autorisation avait été demandée au Ministre. Le Ministre a accepté et donné des ordres pour la publication dans cette revue mais écrivait-il : « Toutefois pour éviter de divulguer que l'on tire à Gâvres des obus chargés à la mélinite...j'ai fait supprimer les mots "en mélinite"... ». Secret défense ! Il faut dire que grâce à cet explosif les canons français pouvaient, en 1894, envoyer des projectiles à 12 kilomètres !

En 1895 il était sur le vaisseau-école de canonnage La Couronne. Son commandant, Fierou, écrivait : « Excellent officier, très instruit...fera un officier canonnier remarquable...très au courant des questions théoriques qui intéressent l'artillerie, les sciences physiques et mathématiques en général... », et il ajoutait « caractère doux et discipliné ». Nous connaissions « le sourire si doux » du général Hugo, mais mieux adapté que doux à la personnalité de Réveille aurait été "dépourvu d'agressivité" comme doit l'être tout homme pondéré, qui n'affirme son caractère que lorsque cela s'avère nécessaire.

En 1897 le voilà officier canonnier sur le cuirassé Magenta de l'escadre de Méditerranée. Nous relevons l'appréciation « officier très intelligent ; il a la décision et le coup d'œil d'un bon marin. Sa compétence en artillerie est universelle ».

En 1899, après être passé par l'école des officiers torpilleurs le voilà devenu officier canonnier-torpilleur. Et c'était avec la responsabilité de chargé des torpilles et remplissant les fonctions de chef de quart « avec tact et fermeté » qu'il embarqua sur le croiseur "Jean Bart" en 1900. Ce croiseur va se diriger vers les mers de Chine. Chine où il va retrouver l'armada internationale qui était rassemblée pour lutter contre "les Boxers". Cette société secrète formée de fanatiques, adeptes des arts martiaux, semait la terreur chez les étrangers européens et russes. La réplique de cette armée internationale sera terrible.

Sur ce croiseur, comme partout ailleurs, sa personnalité attirait l'estime de son commandant « Mr le Lieutenant de Vaisseau Réveille remplit les fonctions d'officier en second habituellement dévolues sur les croiseurs type Jean Bart à des capitaines de frégate. Il s'en acquitte avec le plus grand dévouement et à mon entière satisfaction. Montrant ainsi qu'il est bien apte à remplir des fonctions d'un grade supérieur » Et comme propositions « 1) pour l'inscription au tableau d'avancement pour le grade de capitaine de frégate 2) pour un commandement » Ces propositions vont être répétées à chaque feuille de notation par ses différents commandants, propositions confirmées par les amiraux comme le vice amiral commandant en chef de l'Escadre d'Orient qui le 16 mars 1901 écrit« excellent officier, proposé pour un commandement ». Car Victor qui a trois galons sur sa manche depuis 1893, devra attendre le 23 mai 1908 pour y mettre cinq galons panachés, sautant au dessus du grade de capitaine de corvette (4 galons) comme pour rattraper le temps perdu. En attendant lui n'a perdu pas de temps.

L'Ecole de Guerre pour la Marine, l'Ecole Supérieure de la Marine, a été créée en 1895. Elle était chargée d'étudier les problèmes de la guerre navale moderne et de former les officiers aux responsabilités du commandement. Victor y est envoyé. Son directeur, le vice Amiral Mallarmé le notait : « Esprit très fin et ouvert, peut être un peu porté sur la critique (*l'esprit critique serait-il un*

*défaut en France ?*) Mr Réveille est un excellent officier sur lequel on est en droit de compter. » Et son diplôme lui a été décerné avec la mention "Bon" le 29 janvier 1904.

Nous le retrouvons dans l'Escadre du Nord. Il a reçu le commandement du contre torpilleur "La Flamberge". Le commandant de la Flotille des Contre Torpilleurs le notait en 1905 : « ...Homme de devoir dans toute l'acception du terme...Intelligent et très technique...A du commandement et manœuvre parfaitement son bâtiment...Mr Réveille est de ceux dont l'inscription au tableau s'impose... » Et le vice Amiral Caillard en rajoutait : « Excellent officier montrant ... des aptitudes et de précieuses qualités le désignant par avance au choix. La Flamberge est remarquablement tenue ». Et dans sa proposition au tableau d'avancement il le classait 4° sur 25. En 1906 il est appelé à Paris à l'Etat Major Général qu'il quittera en 1908 avec (enfin !) le grade de Capitaine de Frégate. Ce grade va lui ouvrir de nouvelles responsabilités. Du 15 août 1908 au 1 septembre 1910 il était à Brest, mais sa femme et ses quatre enfants qui le suivaient dans toute nouvelle affectation étaient, cette fois ci, restés à Paris. Il était sur le Dugay Trouin. C'était le Croiseur Ecole d'Application des Aspirants. Le Vice Amiral Inspecteur Général en Juillet 1909 disait de lui : « Officier supérieur des plus distingués. A pousser ». Et le Capitaine de vaisseau Kéraudren à la même date exprimait sa grande estime : « Esprit distingué,... très appliqué à ses fonctions de second qu'il exerce avec beaucoup de zèle, de compétence et d'autorité...Le commandant Réveille que j'apprécie comme un officier d'élite est pour moi un collaborateur précieux et d'un dévouement de tous les instants ». Et si l'on ajoute « qu'il a un excellent esprit, un caractère très droit... très sûr » et que ses relations avec les inférieurs « sont fermes et bienveillantes » ces appréciations portées par un breton sur un agathois n'en sont que plus valorisantes...A noter que c'est pour une action remarquable sur ce navire qu'il a reçu du Ministre un témoignage de satisfaction « pour les conditions très satisfaisantes dans lesquelles le remplacement de l'arbre à manivelle du Dugay Trouin par celui du Shamrock a été effectué... » Le ministre a dû se frotter les mains de contentement devant les économies faites par cet échange standard. En outre cela nous montre les capacités universelles de Victor Réveille. Et dans sa prochaine affectation, de 1911 à 1913, avec son « aptitude à occuper toutes fonctions » notre officier canonier-torpilleur, était allé , toujours à Brest, commander l'avis "le Chamois" et l'Ecole de pilotage avec « beaucoup d'entente et d'entrain », ce qui époustouflait le contre amiral, son supérieur direct, commandant en chef la division des écoles de l'océan sur "le Chateaurenault", qui voyait notre Agathois « rapidement commander très bien un navire de combat » et prévoyait qu'il était « destiné aux plus hauts grades ». Pour la deuxième fois, le Ministre, lors du départ de Victor de Brest, lui adresse un témoignage de satisfaction. Et puisque nous sommes sur le paragraphe des honneurs, sur ses barrettes de décorations on pouvait voir : Légion d'Honneur, médailles du Tonkin, de Chine, Coloniale, d'Officier d'Académie, et la croix du Mérite Naval d'Espagne.

1914, la guerre va éclater. On avait besoin, à Paris, d'hommes comme le Capitaine de Frégate Réveille. Appelé pour diriger la 3° section de l'Etat Major Général de la Marine il n'a pas déçu les Amiraux Aubert, de Bon, de Jonquières qui se succèdent, hélas, trop rapidement. Heureusement que Victor restait, lui, solide à son poste. Il s'était mis très vite au courant. Il apportait à la direction de son service des « qualités d'ordre et de méthode...un esprit vif, un jugement éclairé associé à une excellente compétence professionnelle ». Cette compétence était connue dans la Marine. « C'est un officier supérieur de grand mérite qui a déjà fait ses preuves » écrivait le 1 Octobre 1915 le Vice Amiral de Jonquières chef d'Etat major Général de la Marine.

En Août 1915, il reçut sa promotion de Capitaine de Vaisseau et en janvier 1916 nommé au commandement du croiseur cuirassé "Bruix" en Orient. Il embarqua à Toulon, pour rejoindre son navire sur la Provence II, le 23 Février 1916. Et le 26 Février après midi... Mais pour parler du drame laissons la parole au Capitaine de Frégate Biffaud qui était aux côtés de Victor Réveille et qui, passager comme lui, allait rejoindre son vaisseau. Cet homme, à l'écriture claire, a vécu ce drame, mais échappant à une fin tragique, a pu en faire le récit :

« Nous étions sortis de table à 14 h. et je suis allé dans ma chambre, pour écrire la page du journal que durant la traversée j'écrivais sous forme de correspondance à poster à l'arrivée à Salonique. Ma chambre était située à Tribord, au quart de la longueur du navire à partir de l'arrière.

A 15 h, j'entendis une explosion sous marine à Tribord, que j'estimais s'être produite assez loin sur l'arrière de ma chambre ; une forte secousse fut ressentie. Le bâtiment oscilla. Mais, ni détonation, ni secousse, ni oscillations ne furent bien terrifiantes...je compris que "la Provence" venait d'être torpillée. J'ai appris depuis que la torpille avait frappé à Tribord et au huitième de la longueur du navire à partir de l'arrière- qu'aucun sous-marin, ni aucun périscope n'a été aperçu par qui que se soit- et que tout ce qui a été vu, c'est la dernière partie du sillage de l'engin (les 30 derniers mètres peut-être)...

Je sortis de ma chambre pour me rendre sur la passerelle... Sur la passerelle, j'y vis le Commandant (Vesco) (j'ai dit d'ailleurs qu'il ne la quittait pas), le Commandant Réveille, les colonels Thomassin et Duhalde, le lieutenant de Vaisseau Capin, puis j'y vis paraître après moi, l'Officier en Second...Sur le pont, c'était un fourmillement de militaires.

On avait commencé à mettre en dehors les embarcations de sauvetage.

Les machines étaient stoppées...Le navire donnait une légère bande sur Tribord, très légère, qui ne pouvait en rien gêner la mise à l'eau ses embarcations. La situation n'apparaissait donc pas critique...

L'ordre de procéder au débarquement des embarcations avait été donné avant que je n'arrive sur la passerelle. Les embarcations à rames étaient au nombre de 16. Mais les militaires s'étaient en masse précipités vers elles, et les hommes de l'équipage, peu nombreux par rapport aux soldats, furent dans l'impossibilité d'exécuter la manœuvre correctement, et même le plus souvent d'approcher les bossoirs (*arc-boutant servant à suspendre les embarcations*) tant la foule était compacte au voisinage de ceux-ci. Les hommes s'empilaient dans les canots sur leurs bossoirs, avant même qu'ils ne soient mis en dehors. Une embarcation, chargée de monde, arrivée à l'eau, fit cuiller et remplit. Une autre chavira et vint la quille en l'air. Une autre prit la cale, et resta, verticale, suspendue à son bossoir avant.

On ne peut pas dire qu'il y eut panique...je n'ai pas vu sur les visages de ces soldats, dont la plupart avaient déjà fait la guerre, l'expression de la peur, et d'autre part pas de cris, pas de tumulte. Seulement, ces hommes, mus par l'instinct de conservation, cherchaient à sauver leurs existences en danger, mais maladroitement, dans l'ignorance où ils étaient de l'utilisation des moyens de sauvetage à la disposition de la communauté.

Sur la passerelle nous nous communiquâmes cette réflexion que les embarcations allaient être ainsi malheureusement sacrifiées. Le Commandant exhorta ces soldats au calme : " Voyons, leur disait-il, il n'y a pas de danger pressent, nous ne coulons pas, il y a un compartiment rempli, mais le navire ne va pas couler de suite. "

" Descendez ", dit-il à des hommes qui étaient montés en grand nombre dans l'embarcation immédiatement sur l'arrière de la passerelle et non poussée en dehors. "Descendez". N'étant pas obéi, il essaya l'intimidation. Il prit son revolver et le déchargea en l'air, après avoir crié "Ah !

Maintenant attention !” et il réitéra ses ordres. Puis il tira un second coup de revolver, toujours en l’air.

Mais la situation du navire se modifiait. Je vis que l’arrière commençait à s’enfoncer...Il s’était écoulé un peu plus de 5 minutes entre le moment de l’explosion de la torpille et ce mouvement longitudinal du navire, qui n’avait encore rien d’effrayant.

Le Commandant avait déjà donné l’ordre d’envoyer un signal de détresse qui donnait notre position...Un gradé vint lui dire qu’il avait été envoyé. Le Commandant dit alors “Faites S O S, S O S, S O S...”

Brusquement, l’entrée de l’arrière dans les flots s’accélérait. Bientôt des nuages épais de vapeur, avec un grand bruit, sortirent des cheminées : l’eau avait évidemment envahi les chaufferies. Les officiers présents sur la passerelle capelèrent (*enfilèrent*) alors des ceintures de sauvetage, dont un dépôt se trouvait à proximité. L’accélération du mouvement d’apiquage par l’arrière devint effrayante.

J’ai su depuis, par l’Officier mécanicien de quart dans la machine Tribord, que la torpille avait frappé dans le compartiment situé derrière la chambre de cette machine. Lui même avait fermé la porte étanche de la cloison arrière de cette chambre, mais qu’il avait vu ensuite l’eau envahir brusquement la dite chambre par cette porte, soit que celle ci ait cédé sous la pression, soit que la cloison elle même ait cédé au voisinage de la périphérie de la porte...L’accélération du mouvement d’apiquage devint effrayante. Le navire se cabrait, littéralement.

A ce moment, le Lieutenant de Vaisseau Capin et moi nous nous trouvions sur une plate forme à l’extrémité Bâbord de la passerelle. Capin me fit une réflexion qui répondait exactement à ma pensée intérieure. “Il est grand temps, me dit-il, ou bien nous allons être pris dans le remous”. Il se jeta à la mer...

Je suivis immédiatement Capin mais pour entrer dans l’eau je n’eus qu’à enjamber la rambarde de la passerelle, l’eau étant au niveau de la plate forme.

Je fus instantanément pris dans le tourbillon dans lequel la Provence, complètement cabrée, s’engloutissait. Je tournai sur moi-même, dans tous les sens en m’enfonçant rapidement dans les flots. Bientôt je manquai de souffle, et mécaniquement obligé d’ouvrir la bouche pour chercher ma respiration, à deux reprises, j’absorbai copieusement de l’eau de mer. Je sentis que j’étais heurté par divers objets, en différents endroits... et sur mon front. Je ne sais à quelle profondeur je suis descendu...entre 10 et 20 mètres...Ce que je sais c’est que je n’ai pas perdu connaissance une seconde, que je ne pouvais absolument rien voir, et que j’attendais la mort...Je sentis un bout de filin qui frottait ma main droite ; je le saisis instinctivement.

Tout d’un coup, je vis l’eau au dessus de moi devenir claire (au moment où j’avais été entraîné dans le gouffre, il faisait un très beau temps et un soleil radieux),... devinant la lumière du jour au delà d’une couche d’eau qui n’était pas très épaisse. Je compris que je remontais à la surface de la mer, et en effet j’y rebondis aussitôt à la manière d’un bouchon de liège, tenant toujours à la main mon bout de filin qui était frappé (*attaché*) sur une sorte de panneau en bois assez épais, de forme carrée de 1 mètre de côté. Mon cerveau était toujours lucide, il n’avait cessé de l’être ; mais j’avais les membres tout à fait engourdis, sans force...

Un brave soldat, qui nageait, s’approcha de moi. Il me dit être très bon nageur et m’offrit généreusement son assistance. Je lui demandais de m’aider à me placer sur le panneau de bois...Il m’aida. Nous vîmes alors près de nous un radeau de sauvetage, déjà bien encombré ; il y avait dessus une vingtaine d’hommes...qui n’avaient d’ailleurs guère de moyens pour le manœuvrer. Cependant, mon aide et moi, nous finîmes par approcher du radeau. Le nageur monta dessus et lui et un autre homme déjà sur le radeau m’aidèrent pour que je puisse y monter

moi-même...

Sur le radeau on recueillit encore 2 naufragés ce qui nous mit à 24. C'est dire si nous étions entassés. Il n'était pas facile d'y bouger et nous y avons les positions les plus pénibles. Nous étions sans vivres, sans eau, sans rien.

Autour de nous la surface de la mer était jonchée d'épaves, de débris, de naufragés. Je vis une demie douzaine d'embarcations chargées d'hommes, d'autres qui étaient remplies d'eau, d'autres chavirées la quille en l'air, quelques une avec des grappes d'hommes à cheval sur la quille. Des radeaux tous très chargés. Puis des isolés sur des épaves diverses, des panneaux de bois, sur des bottes de paille. Et puis des cris ; des appels.

Je remarquai un mulet qui nageait courageusement (il y avait sur la Provence près de 250 chevaux et mulets). La pauvre bête avait eu l'esprit de placer sa tête sur une planche d'environ 3 mètres de long et 25 centimètres de largeur ; elle avait sa tête sur le milieu de la planche, tenant celle ci perpendiculaire à celle de son échine...

Le temps resta beau toute la nuit. Il y avait une petite brise un peu frisquette, nous n'eûmes pas trop à souffrir du froid. Il régnait une légère houle d'Ouest. En somme beau temps. Les étoiles se montrèrent tout le temps et je vis la Polaire à peu près constamment. Ma montre était restée dans ma cabine. Je savais que la lune, à son dernier quartier, devait se lever vers 2 heures et ceci me permit de me rendre compte des heures qui passaient. Quand la lune se leva je ne vis plus rien autour de notre radeau, mais on entendait des cris, des appels de naufragés... Sur mes conseils le radeau resta silencieux... »

« Dans la dernière partie de la nuit nous vîmes le feu blanc de navigation d'un navire puis son feu vert. Le navire mit le cap au nord et s'éloigna de notre radeau. Il marchait à toute petite vitesse. Je compris bien qu'il avait commencé à repêcher les naufragés. Je réconfortais mes compagnons qui commençaient à désespérer parce qu'ils le voyaient s'éloigner de nous. L'aube vint, je distinguais confusément le navire sauveteur puis le petit jour me permit de reconnaître un torpilleur français à 4 cheminées. »

Plusieurs bateaux se sont portés au secours des naufragés, mais très tardivement. Ce retard est dû à des circonstances malheureuses. Tout d'abord les messages de détresse envoyés par la Provence II ont été reçus d'une manière erronée par l'autorité de la Marine de cette partie de la Méditerranée, basée dans la rade de l'île de Milo. Les coordonnées du lieu du naufrage étaient indéchiffrables et on a même hésité un certain temps à reconnaître que les SOS venaient de la Provence II. Ensuite par un concours de circonstances désastreux, un peu avant l'heure du naufrage, un message urgent émanant des Anglais signalait la sortie imminente de la flotte austro hongroise des ports de l'Adriatique ce qui a déclenché le rappel en urgence de tous les navires de la zone. C'était une fausse alerte mais elle a été rediffusée sans raison, plusieurs heures après, par un transmetteur du quartier général qui faisait de l'excès de zèle. Or il y avait près du naufrage un contre torpilleur, le Dehorter, qui aurait pu rapidement porter secours mais qui ignorant la proximité du drame a poursuivi sa route.

Le principal navire sauveteur, le torpilleur "Le Fantassin", ne partit de Milo qu'à 18 heures le 26 février, alors que le torpillage avait eu lieu à 15h 15. Les directives du lieu de recherches étaient assez imprécises. Mais par chance il rencontra une première chaloupe, avec 53 hommes, dans laquelle se trouvait un officier, l'Enseigne de Vaisseau Charron, qui avait fait le quart peu de temps avant le torpillage et qui pu lui en donner les coordonnées précises : **36° de latitude, 19° de longitude**. C'était là que se tenaient en embuscade les sous marins ennemis. Quelques mois auparavant, ces sous marins attendaient leur proie près des îles grecques en particulier devant le

détroit de Cérigo (Cytère). Mais, dans ce secteur de l'archipel les alliés avaient établi un système de surveillance permanent, avec une ribambelle de chalutiers anglais et français qui faisaient leur travail très sérieusement. Les sous-marins évitaient de s'y frotter et avaient reporté leur lieu de chasse, en pleine mer, sur le passage obligé des bateaux venant de Toulon et de Malte et se rendant à Salonique. Mais le Commandant Vesco du "la Provence II", qui avait, plusieurs fois, fait le trajet depuis le début de la guerre, n'était pas au courant de ces modifications des lieux de danger maximum. Aussi, il envoya à 14 heures trente un message aux autorités de Milo signalant qu'il serait devant le détroit de Cérigo à 21 heures, ceci en vue d'avoir un accompagnement protecteur autour de ce détroit. Or ce message, était un renseignement précieux pour le sous-marin en attente et en écoute, et le calcul était facile à faire pour intercepter notre croiseur auxiliaire.

Le "Fantassin", arrivé sur le lieu des épaves, laboura lentement et attentivement la zone recueillant les naufragés en s'aidant, d'ailleurs, des chaloupes sauvées et remorquées. Il fut rejoint par trois chalutiers et un sloop anglais, le Marguerite. C'était le navire le Cavalier qui recueillit les derniers naufragés, épuisés, 86 hommes dans une chaloupe qui avait dérivé pendant 48 heures. Les recherches s'arrêtèrent au bout de trois jours. Comme la mer était calme on peut penser que tous les naufragés vivants ont pu être repêché. Les bateaux français les amenèrent à Milo, le bateau anglais amena ceux qu'il avait sauvés à Malte. Le nom des survivants fut transmis à Paris et les listes affichées sur la porte du ministère. On connut rapidement le nombre de marins rescapés (301). Pour les soldats le chiffre fut longtemps imprécis.

Le torpillage de ce grand paquebot frappa les esprits et les journaux en firent leurs premières colonnes. Parce qu'en quelques minutes plus de mille hommes avaient disparu? Malgré les hécatombes quotidiennes sur terre (plusieurs milliers chaque jour jusqu'à 23.000 morts en une seule journée) les Français n'étaient pas indifférents aux malheurs de la mer. Mais il fallait effacer ce qui aurait pu altérer le courage du peuple de France et il fallait rendre l'évènement présentable. Le seul coupable était l'ennemi, et les journalistes évitaient de souligner l'absence de navires protecteurs, le trop grand nombre de soldats embarqués et le trop petit nombre de canots de sauvetage. Mais si ces meilleures conditions avaient existé y aurait-il eu moins de noyés ? Rien n'est moins sûr. Comme l'écrivait le Capitaine de Vaisseau Fatou au Vice Amiral commandant en chef la 1<sup>o</sup> Armée Navale « ...car quelques larges que soient les calculs pour l'estimation du nombre des embarcations et des radeaux nécessaires aux grands paquebots, ils sont le plus souvent déjoués par les caprices de la fatalité. Le bâtiment aurait-il été au mouillage en eau calme et entouré de canots, que le débarquement méthodique du contingent qu'il transportait n'eut pas été possible dans les 10 à 15 minutes qu'à duré le naufrage » Aussi on ne peut pas en vouloir au député de la Seine Maurice Bokanovski, Lieutenant de réserve de 37 ans, rescapé du naufrage en s'étant jeté à l'eau suffisamment tôt, qui à la demande du président Poincaré a narré les faits tout en allant dans le sens souhaité « Nous dirigeâmes les manœuvres, orientant les indécis distribuant les ceintures de sauvetage faisant mettre à la mer canot et radeaux...Pas un cri, pas une lamentation pas la moindre panique » et notre député combattant termine par une phrase d'exaltation patriotique : « Le calme fier d'hommes qui depuis longtemps ont voué leur vie à la sublime cause qui les a armés ». Mais ce dévouement pour la France et les hommes était bien réel. Le jeune Capitaine Marchal, « preux chevalier » moderne, en est un exemple. Seul survivant des officiers d'un Bataillon décimé dans les combats de Champagne il avait appris quelques jours avant de partir de France la mort de son frère, Enseigne de Vaisseau, disparu dans le torpillage du Charner. Au moment du naufrage ses hommes l'avaient appelé pour lui faire prendre place à côté d'eux, sur un radeau surchargé, lorsqu'ils l'avaient reconnu nageant depuis une heure au milieu d'épaves. « ...loin d'être frappé par le naufrage, auquel il venait à son tour d'échapper, il n'avait cessé depuis son arrivée à bord du Fantassin de se prodiguer pour aider le Commandant du Contre-Torpilleur à assister ses compagnons d'infortune »



Aux morts et aux vivants, les autorités ont donné des décorations, des citations à l'ordre de l'Armée de Mer, à celle de l'Armée de Terre, et aux épouses et aux mères, qui vont se couvrir de noir et de tristesse, un secours en attente de mieux . Pour la marine (140 marins disparus) la répartition cherchait l'équitable. En exemple : « Louis Rouxel, veuve 32 ans, 1 fils de 6 ans, couturière gagne environ 2f par jour. Le disparu envoyait sa solde à la veuve : 70f... Bidegain Louis, Matelot sans spécialité, père mobilisé (brigadier de police reçoit une solde mensuelle de 165f ) domicilié à Marseille : zéro franc... Ollivier Jean, Second Maître mécanicien, veuve 38 ans, 3 fils 16, 13 et 10 ans, 2 filles 11 et 5 ans ; le disparu était le seul soutien de la famille domiciliée au Havre : 250f... »

Entre l'atteinte de la torpille et l'engloutissement total du paquebot il s'était écoulé 15 minutes. C'est dire que chaque seconde comptait et que les hésitations étaient mortelles. L'Enseigne de Vaisseau Charron parle de ces derniers instants : « Les soldats veulent monter le plus haut possible... Ils ne veulent pas comprendre que maintenant il faut rentrer dans l'eau. Je leur dis de me suivre et je me laisse glisser dans le canot 12 rempli d'eau. La vue de l'eau les effraie et ils ne viennent pas ». Et le CV Fatou écrit : «... Quand l'arrière s'est enfoncé d'une manière vertigineuse, tout le flot des hommes qui n'avaient pas encore osé se jeter à l'eau ou n'avait pas réussi à prendre place dans les canots s'est immédiatement précipité en foule vers l'avant... Lorsque le navire s'est maté verticalement l'étrave en l'air avant de disparaître les témoins de ce dernier sursaut de son agonie ont remarqué les grappes humaines suspendues sur les lisses des bossoirs d'embarcation, aux agrès de la mature et qui volontairement ou non s'en sont alors détachés pour s'abimer dans les flots... C'est à ce moment que la mer a englouti la très grande majorité, sinon la totalité, des victimes du naufrage »

Victor Réveille comme le petit groupe d'officiers supérieurs sur la passerelle ne pouvait pas aller disputer une place dans les canots de sauvetage à la foule d'hommes qui essayait de s'y précipiter. Parce que ce n'était pas imaginable. Par fierté. Par dignité. Lorsque la mer est venue le cueillir avait-il une chance de survivre ? Cette chance était infime mais elle existait. Le Capitaine de Frégate Biffaud est bien remonté, lui, comme un bouchon de liège entouré de sa ceinture de sauvetage que portait aussi Victor.

Mais Victor Réveille, comme les centaines de soldats et marins, aspirés par l'effrayant tourbillon du grand navire englouti, n'est pas remonté des abysses. Il repose à jamais au fond de la mer profonde.

C'était un homme bien.

Jean-Marie Rigal